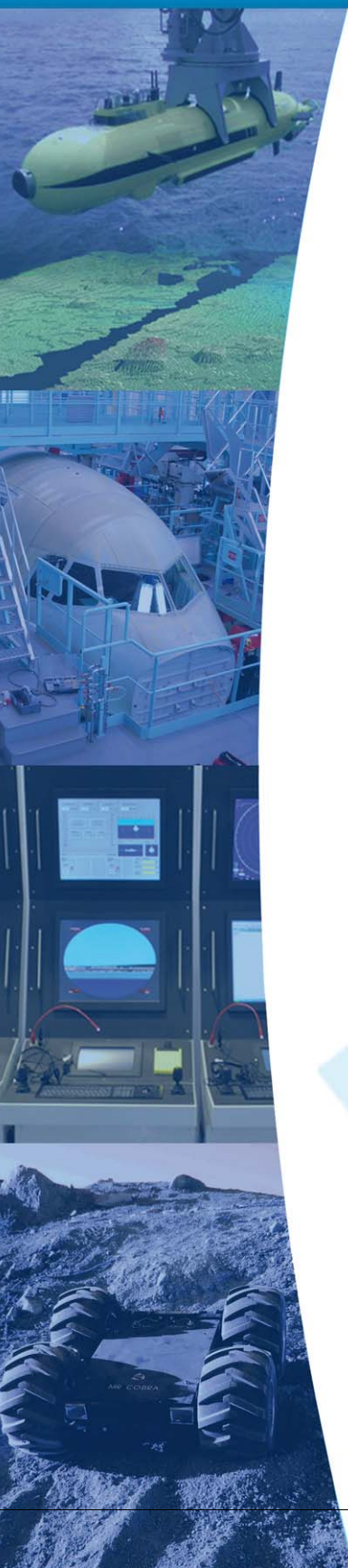




Une société du Groupe Gorgé

RAPPORT ANNUEL 2012





RAPPORT ANNUEL

2012



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 18 avril 2013 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

« Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

. Relativement à l'exercice clos le 31/12/2011 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2012 (numéro de dépôt D.12-0407) ;

. Relativement à l'exercice clos le 31/12/2010 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 (numéro de dépôt D.11-0391) ;

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers Actionnaires,

L'exercice 2012 aura été un des plus difficiles que notre groupe ait eu à traverser. Dans ce contexte, le conseil d'administration a décidé que Groupe Gorgé, notre maison mère depuis plus de 25 ans, devait reprendre opérationnellement la direction d'ECA. J'en ai donc pris la présidence en novembre 2012.

Nous avons vu baisser notre chiffre d'affaire de 23% sur l'exercice. Cette évolution était prévue avec la fin de réalisation des importants contrats sur l'Airbus A350. Le reste des activités a connu une évolution également conforme à nos attentes en terme de volume d'activité. Plusieurs succès en robotique terrestre (contrat minirogen), en simulation et en équipements navals (contrat de 23 M€ en décembre 2012) sont venus conforter la position très forte d'ECA sur un nombre important de niches technologiques.

Plusieurs contrats ont été décalés et certains espoirs, notamment dans le domaine des drones hors aériens n'ont pas encore été concrétisés. Sur ce dernier point, nous sommes convaincus que notre société possède des atouts qui se transformeront, à court ou moyen terme en commandes significatives.

L'année a été marquée par un évènement défavorable majeur. Le 29 juin, ECA a été condamnée en contrefaçon d'un brevet en première instance au versement d'une indemnité provisionnelle de 6.000.000 €. Le risque était connu et suivi, il a connu une issue que ni nos équipes ni nos conseils n'avaient pu anticiper. Il s'agit d'une erreur inacceptable dont nous avons tiré plusieurs conséquences au-delà du renforcement de nos procédures d'audit et de contrôle des risques. Cette indemnité provisionnelle, intégralement provisionnée au premier semestre a lourdement pénalisé nos comptes annuels qui sont déficitaires pour la première fois depuis une vingtaine d'années. La rentabilité opérationnelle courante était décevante au premier semestre, elle s'est redressée au deuxième semestre.

Ces éléments avaient entamés nos fonds propres. Nous avons pu renforcer notre bilan par l'émission en fin d'année d'un emprunt en Obligations Convertibles de 13.500.000 €, souscrit très largement par notre maison mère Groupe Gorgé.

Après avoir réorganisé un certain nombre de processus opérationnels et lancé des réformes qui étaient devenues nécessaires sur le site principal de Toulon, nous estimons que notre société devrait à nouveau bénéficier d'une conjoncture porteuse et retrouver une évolution positive dès 2013. Les succès commerciaux de la fin de l'exercice et des premiers mois de 2013 confortent nos convictions en ce sens.

Enfin, après cette période de transition, nous avons proposé à Guénaël Guillaume, qui a dirigé ECA avec succès pendant plusieurs années, de reprendre la direction du groupe après avoir mené à bien, pendant 5 ans un projet personnel. Nous sommes particulièrement heureux de son retour et confiants sur sa capacité à emmener durablement ECA vers d'importants succès.

Raphaël Gorgé, Président

FAITS MARQUANTS

L'activité en 2012

Le Chiffre d'affaires 2012 est en diminution de 23 % par rapport à l'année antérieure. Avec 99 M€ il est en dessous des attentes.

Cette décroissance est en partie due à la diminution de l'activité aéronautique correspondant à la fin des programmes Airbus A350XWB, en phase terminale d'installation dans les usines de Toulouse, Nantes et Saint Nazaire.

La part Civil/Aéronautique du Chiffre d'Affaires régresse ainsi de 32%.

D'autre part le chiffre d'affaires Défense, est en recul de 12%. Ce recul est essentiellement dû à des décalages de livraisons provoqués par un glissement temporel de la prise de commande initialement prévue.

La prise de commandes à 104 M€, est identique à celle réalisée en 2011. Elle est caractérisée par une forte concentration sur les derniers mois de l'année.

Le décalage des prises de commandes a entraîné un impact défavorable sur nos résultats car il a provoqué une alternance de sous et sur charge limitant de fait notre chiffre d'affaires produit sur l'année.

En outre 2012 a confirmé la diminution de l'activité produits PAP sans que nous ayons pu profiter pleinement des produits de remplacements dans l'activité « déminage sous-marin ».

En effet le différend nous ayant opposé à la société BAE a provoqué d'importantes perturbations en nous empêchant d'accéder à certains marchés et donc aux chiffre d'affaires et marges qui en eussent découlés.

De la même manière notre provision de 6,2 M€ inscrite au regard du jugement défavorable que nous subissons a fortement affecté notre résultat opérationnel

Sur le plan des investissements, nous avons poursuivi notre programme de développements de briques technologiques permettant d'accroître l'offre produits. Nous avons néanmoins limité la part autofinancée à un montant légèrement inférieur aux années précédentes mais avons avancé de manière significative sur la définition, industrialisation et mise au point de notre gamme de robots sous-marins autonomes.

Cette démarche nous permettra également de diminuer fortement à l'avenir les coûts de déploiement à la mer de nos produits. En effet ces coûts exceptionnels de mise au point ont affectés de manière importante le résultat 2012.

Le nouvel ERP est opérationnel sur ECA Robotics depuis le 1^{er} janvier 2013. Ainsi les perturbations dues à la mise en place de cet ERP ne pèseront plus en 2013. Il ne sera déployé dans les autres sociétés du Groupe que lorsqu'il sera pleinement maîtrisé.

La trésorerie du Groupe a été fortement impactée par le paiement effectif de 2,2 millions à BAE.

Afin de permettre à ECA de répondre à ses besoins de financement, de rembourser par anticipation certaines lignes de crédit et de financer son développement, la société a émis des obligations « OCEANE » pour un montant effectif de 13 500 001,20 euros, correspondant à 1 607 143 Obligations au prix unitaire de 8,40 euros, faisant apparaître une prime d'émission d'environ 24,8% par rapport au cours de

référence de l'action ECA.

Groupe Gorgé a souscrit à hauteur de 13,3 M€, par compensation de créance pour un montant de 5,6 M€ et en espèce pour 7,7 M€.

Secteur Défense-Robotique (50 % du CA)

Cette activité est en retrait de 12% par rapport à 2011, elle a été caractérisée par :

- *La poursuite des développements des robots autonomes sous marins (AUV) pour des applications de Guerre des Mines et de Sécurité Maritime, notamment dans le cadre du Plan d'Etude Amont ESPADON pour la DGA.*
- *Le développement d'un nouvel AUV Alister 9. Ce nouveau produit permet de compléter la gamme des AUV par un robot sous-marin autonome de petite dimension dont la mise en opération est aisée. Les deux premiers exemplaires ont maintenant été livrés à la Marine Nationale qui a confirmé son intérêt en émettant une nouvelle commande de 4 unités. Une version à endurance plus élevée & été également fournie aux Gardes Côtes Japonais,*
- *Le développement, sur contrat de la DGA, d'un nouveau ROV d'intervention opérant jusqu'à 2500m, le ROV 2000. Cet équipement complète la gamme des ROV du Groupe qui comportera désormais trois produits : le ROV H 300/800 pour les recherches en faibles profondeurs, Le H1000 pour les interventions autour de 1000m, et le H 2000. Ces deux derniers ROV, équipés de bras manipulateurs sont des ROV destinés aussi bien à des applications de recherche d'épaves en mer*

qu'à des applications d'intervention sur des installations sous marines dans le secteur de l'offshore pétrolier.

- *La poursuite des livraisons des unités de puissance et des moteurs électriques des sous-marins nucléaires de génération Barracuda.*
- *La réalisation de convertisseurs, de poste de pilotage et de motorisation électrique de sous-marins et chasseurs de mines pour des marines telles que l'Inde ou la Corée.*
- *La réalisation et le déploiement du nouveau simulateur Naval SIMULNAV qui équipe les forces opérationnelles à Brest et Toulon, un système équivalent a été installé au Brésil pour la formation à la manœuvre des marins, la livraison d'un simulateur tactique d'un sous marin en Asie du Sud Est*
- *La fin de la phase d'étude et le début de réalisation d'une commande de plusieurs M€ pour des moyens de manutention automatisés dans le domaine du Nucléaire Militaire,*
- *Nouvelles livraisons de plusieurs contrats de Robots terrestres, notamment COBRA et CAMELEON,*
- *Livraison de 29 robots COBRA, effectivement déployés par l'Armée de Terre sur les Théâtres d'Opérations Extérieures à des fins de lutte contre les explosifs improvisés,*

Secteur Civil-Aéronautique (50 % du CA):

Cette activité est en décroissance de 32% par rapport à 2011; elle est caractérisée par :

- La poursuite des livraisons et mise en cadence des lignes d'assemblage « wave1 » des tronçons pointe avant et central de l'A350XWB sur les sites de POLARIS et COMETE de Saint Nazaire.

La réalisation et livraison des postes supplémentaires « wave2 » pour atteindre 9 postes sur POLARIS et ainsi compléter les capacités de production de ce nouvel aéronef.

Les ultimes livraisons et la mise au point de la ligne de production de la pièce de structure composite KEELBEAM de l'A350XWB à l'usine de Nantes

- Une forte activité dans le cadre de la réalisation des instruments d'essais sol pilotés par ordinateur. Ces quelques 1000 dispositifs qui servent à tester la communication des systèmes de l'avion sur la ligne d'assemblage final de Toulouse contribuent à valider la conformité de l'aéronef avant sa sortie de chaîne.

Cette maîtrise de la conception et de la réalisation de bancs de tests miniaturisés et donc mobiles a permis à notre filiale ECA SINTERS de remporter une autre réalisation d'ESAO pour la ligne d'assemblage des ATR 42 et 72. Ainsi ATR est notre client pour des bancs de tests usine et en support des compagnies aériennes qui ont des flottes ATR.

L'activité des produits supports et équipement embarqués pour notre client EUROCOPTER a également connu une activité soutenue

- Vente de simulateurs de pilotage et de maintenance de la gamme FTD, ACT A320 et A330, en particulier de nouveaux contrats avec un partenaire Russe, et de nouveaux Clients en Chine, Chili, Japon.
- Accroissement des ventes de simulateurs de poids lourds conformes à la Directive Européenne sur la formation continue des chauffeurs routiers et premières ventes du simulateur Poids lourd aux Etats-Unis suite à l'adaptation du simulateur au pays.

Stratégie

Comme anticipé, la réduction de chiffre d'affaires dans l'aéronautique, ramène le Groupe à une position équilibrée entre Défense et Civil (50/50), ainsi qu'entre France et Export.

Nous poursuivons notre développement en l'appuyant sur une stratégie de conquête de nouveaux clients et de consolidation de notre offre produits sur nos cœurs de métiers de la Robotique, de la Simulation et des Equipements de Sécurité.

Après une période de forte croissance de la dépense militaire dans le monde jusqu'à 2009, celle-ci est en légère diminution en Europe (stable en France mais en sensible diminution en Grande Bretagne et en Allemagne, favorisant dans l'avenir les programmes en coopération). La dépense militaire demeure néanmoins en croissance pour les années à venir en Asie, en Amérique Latine et dans les Pays du Golfe. Cette dépense est essentiellement domestique avec une prépondérance forte des Etats Unis et de la Chine. Les industries d'armement des Etats Unis dominent ce marché, néanmoins dans des secteurs très spécialisés comme ceux de notre Groupe, nos solutions innovantes de robotique permettent de conserver

une compétitivité significative. Pour ces raisons ECA a choisi de concentrer ses efforts de R&D dans ses cœurs de métiers et de renforcer sa présence à l'étranger dans les zones de croissance.

Cette nouvelle donne du marché induit une concurrence plus vive dans nombre de pays émergents et sans doute à moyen terme l'émergence de nouveaux concurrents.

Sur la part civile de nos activités, le secteur Aéronautique est porté par une croissance du trafic aérien et donc une demande forte de nouveaux avions plus modernes et moins consommateurs en carburant. Cette tendance de fonds n'est pas fondamentalement remise en cause par les crises économiques et financières de 2012, ainsi qu'en témoignent les carnets de commandes des avionneurs. Le positionnement du Groupe sur des activités d'équipements des usines de fabrication et d'assemblage constitue un potentiel de développement confirmé.

L'activité de R&D reste donc à un niveau élevé. Elle est orientée vers l'autonomie décisionnelle et l'endurance des robots, la convergence entre robotique et simulation, la communication entre objets simulés ou robots. Elle vise à étendre l'offre vers de nouveaux secteurs d'application comme la Sécurité Intérieure, et d'étendre les gammes de produits en termes de missions réalisées.

L'activité commerciale est orientée vers l'export et le développement des synergies entre les sociétés du groupe, en particulier dans le domaine Naval où quatre sociétés sont actives et complémentaires.

Les développements techniques visent à réutiliser nos savoir faire pour plusieurs secteurs d'application en milieux hostiles ou contraints. Concrètement cela se traduit par le développement de briques technologiques qui sont assemblées pour réaliser des produits. Le cœur du savoir faire technologique réside dans la capacité à modéliser le comportement de systèmes complexes comprenant de la mécanique, de l'électronique, de l'automatisme et de l'informatique, modèles utilisés pour implémenter les lois de pilotages, de navigation et de guidage de nos robots et simulateurs.

Notre organisation est désormais stabilisée, chaque filiale, centre de profits, est compétente sur un domaine technologique et/ou de marché et ceci sans recouvrement. L'organisation du management permet de créer les conditions des synergies commerciales et techniques.

ECA entend continuer son développement et sa croissance à la fois organique et externe. Ainsi des cibles d'acquisition sont recherchées, essentiellement dans deux directions : sociétés étrangères permettant l'accès à un marché important et sociétés apportant une technologie connexe ou complémentaire en vue de remonter dans la chaîne de valeur de nos produits.

Dans chacune de nos activités nous avons identifié des potentiels de croissance :

- Robotique de déminage sous marin : la valorisation commerciale des robots filoguidés et des drones de type autonomes (AUV) sera un de nos enjeux pour 2013. La coopération France / UK et les forts besoins de ce type de technologie est susceptible d'offrir un champ important de progression de notre activité.
- Robotique sous marine : développement des robots autonomes (Alister) pour des applications de Guerre des Mines, de Sécurité Maritime, de Sécurité Intérieure, de missions Océanographiques et Hydrographiques, et de surveillance offshore (Alistar 3000),
- Dans la continuité de nos développement d'offre globale de type SIMBA 455, navire multi mission développé avec notre partenaire STX Europe. Ce navire pourra embarquer les AUV et USV d'ECA, le Groupe a identifié plusieurs prospects, avec lesquels des discussions ont été engagées,
- Drones de surface (USV): surveillance de zones maritimes sensibles, remorquage de cibles et d'instruments, engins avancés pour la mise en œuvre de robots sous marins. Des capacités d'intervention et d'interception seront progressivement ajoutées aux capacités d'inspection, de surveillance et de renseignement,
- Equipements navals de sécurité : Poursuite des livraisons des unités de puissance et moteurs électriques des sous-marins SNA Barracuda, poursuite de nos effort de prises de position à l'export en équipements navals de propulsion ou de protection de navires tels que immunisation et stations multi-influences
- Equipement industriel : accroissement de nos efforts de R&D et commerciaux dans le domaine des nouvelles énergies et transport terrestres.
- Robotique Terrestre : Forte croissance attendue dans le domaine des minirobots dans le secteur civil mais surtout militaire pour l'observation et l'identification de menaces. Ce domaine est appelé à se développer par la nature même des conflits actuels.,
- Robotique nucléaire : équipement des centrales EPR, démantèlement, manipulation du combustible et des déchets,
- Simulation navale : pilotage de navires et entraînement au combat tactique. Ces outils offrent des réductions significatives de coûts de formation des équipages et permettent de créer en toute sécurité des scènes d'entraînement qu'il serait dangereux ou complexe de créer dans le monde réel,

- Simulation terrestre : L'évolution, dans de nombreux pays, de la réglementation qui autorise ou impose l'utilisation des simulateurs pour l'apprentissage à la conduite et les besoins militaires de formation à la conduite sont des facteurs de croissance de ce marché.
- Simulation aéronautique : Evolution de l'IHM et le développement des simulateurs de formation à la maintenance sur BOEING 737 .
- Systèmes d'assemblage d'aérostructures : le programme A 350 XWB arrive dans une phase de forte diminution des besoins, nous nous concentrerons pour stabiliser cette activité à un niveau intermédiaire avec une prospection accrue sur les marchés de dimension inférieure accessibles auprès des avionneurs ou équipementiers . En effet dans des phases de très forte activité ces trois dernières années nous avaient limité dans ce domaine.
- Equipements embarqués, Support avion, Systèmes de tests ou ESAO. : ce secteur présente de nombreuses perspectives notamment dans le domaine de la portabilité des bancs de test et dans celui de l'ingénierie des GSE. Un déploiement à l'export est fortement envisagé.

Notre effort de rationalisation des coûts se poursuit de manière permanente. Cet effort se traduit par la recherche des synergies achats et la réduction du nombre de nos fournisseurs et sous traitants.

Enfin sur le plan social, nous avons privilégié ces dernières années une absorption de la croissance par la sous-traitance en veillant à ne pas divulguer notre savoir faire. Nous entendons poursuivre cette politique tout en renforçant certaines de nos expertises dans les domaines de l'architecture système et de la mécanique. La fidélisation de nos collaborateurs est un facteur essentiel de notre réussite car nous sommes dans des métiers de conception. Cette fidélisation est bâtie sur l'intérêt et la variété technique de nos projets, sur l'effort important de R&D, une politique dynamique d'accueil de stagiaires et d'apprentis, l'excellente réputation et l'image internationale du groupe, et enfin des conditions de travail attractives permettant l'autonomie et le développement personnel.

PERSPECTIVES 2013

Le carnet de commandes début 2013 s'élève à 110 M€ (reste à facturer).

Les perspectives 2013 d'ECA dans le domaine des drones mais aussi pour la simulation et les équipements seront surtout portées par les marchés Export. En effet, plusieurs appels d'offres significatifs sont en cours notamment en Asie.

La nouvelle direction générale poursuit les actions de redressement engagées en 2012 qui visent à restaurer les niveaux de rentabilité historiques du groupe.

Le Chiffre d'Affaires global devrait rester stable en 2013.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document

Raphaël GORGE, Président

Tél. : +33 (0)4 94 08 90 00

finance@ecagroup.com

1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conforme à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion (ci-joint figurant en page 97 et suivantes) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 84 et 85 (comptes consolidés 2012) et aux pages 86 et 87 (comptes annuels 2012) dudit document.

Le rapport sur les comptes consolidés comporte des observations. En effet, les Commissaires aux comptes attirent votre attention sur les points suivants, exposés par ailleurs dans les notes correspondantes de l'annexe des comptes consolidés, et concernant :

- l'incidence, dans les comptes au 31 décembre 2012, de la condamnation en première instance d'une filiale du Groupe dans le cadre d'un litige de propriété intellectuelle, exposée dans la note 1.1 « Litige BAE » ;
- la modification des capitaux propres d'ouverture pour un montant 568 K€ suite à une correction d'erreur, exposée dans les notes 1.2 « Liquidation CSIP » et 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif » ;
- le changement de présentation intervenu au cours de l'exercice, exposé dans la note 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif », consistant à reclasser au sein du résultat opérationnel une charge nette de 658 K€ sur la ligne « Eléments non courants du résultat opérationnel ».

Les informations financières historiques incorporées dans le présent document de référence par référence aux exercices 2010 et 2011 avaient fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans les précédents documents de référence 2010 (pages 95 et 97) et 2011 (pages 92 et 93). Les rapports sur les comptes consolidés 2010 et 2011 ne comportaient pas d'observations.

Fait à Toulon, le 18 avril 2013

Le Président

Raphaël GORGE

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux Comptes titulaires

BDO France – ABPR Ile de France

7, rue du Parc de Clagny

78 000 Versailles

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

MAZARS

Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.2. Commissaires aux Comptes suppléants**DYNA2**

15, rue des Favorites
75 015 Paris

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (*première nomination*).

Monsieur Guillaume POTEL

Exaltis
61, rue Henri Regnault
92 400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant de la société nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2010 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2. 3. Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes

2012	BDO		MAZARS	
	Montant €	%	Montant €	%
Certificat° des Comptes	189 684	100%	161500	99%
Dont société mère	60 500	32%	60 500	37%
dont filiales	129 184	68%	101000	63%
Missions accessoires	12 427		1000	
Sous- Total Audit	202 111	100 %	162 500	100 %
Prestat° jurd. fisc. social	0		0	
divers	0		0	
Sous- Total Autres	0	0 %	0	0 %
TOTAL GENERAL	202 111		162 500	
364 611				

2011	BDO		MAZARS	
	Montant €	%	Montant €	%
Certificat° des Comptes	177 852	100%	173 475	97%
Dont société mère	57 500	32%	57 500	33%
dont filiales	120 352	68%	115 975	67%
Missions accessoires	900		4 600	
Sous- Total Audit	178 752	100 %	178 075	100 %
Prestat° jurd. fisc. social	0		0	
divers	0		0	
Sous- Total Autres	0	0 %	0	0 %
TOTAL GENERAL	178 752		178 075	

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières historiques sélectionnées

Bilan Consolidé

en M€	2012	2011
Actifs non courants	42,0	46,3
Actifs courants	107,8	104,9
Actifs destinés à être cédés	0,0	0,0
TOTAL ACTIF	149,8	151,2
Capitaux propres	45,5	51,3
Intérêts minoritaires	0,2	0,2
Passifs non courants	20,6	11,6
Passifs courants	83,5	88,1
Passifs destinés à être cédés	0	0
TOTAL PASSIF	149,8	151,2

Compte de résultat consolidé

(en M€)	2012	2011
Chiffre d'affaires	99,0	129,1
Résultat opérationnel courant	4,0	7,4
Résultat opérationnel	- 5,9	6,6
Résultat net	- 4,5	4,2
Part des minoritaires	0,0	0,0
Résultat net (part du Groupe)	- 4,5	4,1

3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires

Néant

4. FACTEURS DE RISQUES

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

4.1 Risques juridiques

Dans un grand nombre de cas, ECA supporte tous les risques liés aux fournitures jusqu'à leur livraison effective des produits. Au jour de la livraison effective, les risques liés aux fournitures sont transférés à l'acheteur. Le terme « livraison » s'entend le plus souvent départ usine.

La responsabilité d'ECA est ainsi limitée aux seules fournitures. En règle générale, la société n'accepte pas d'engager sa responsabilité sur d'éventuelles pertes indirectes (pertes d'exploitation par exemple).

La plupart des contrats comportent des clauses de pénalités de retard.

Par ailleurs, tant que le montant total du marché n'a pas été payé, ECA reste propriétaire.

Enfin, une clause de non-concurrence permet d'éviter le risque de copie des techniques et savoir-faire mis en œuvre dans les produits ECA.

Dans le cours normal de ses activités, le groupe ECA est concerné par un certain nombre de contentieux ou litiges (prud'homaux, clients, fournisseurs,...). Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables applicables en France.

Le groupe peut être confronté à des contentieux et litiges avec des tiers. Les litiges en cours font l'objet d'évaluation et de provisions dans les comptes ou sont mentionnés en annexe aux comptes consolidés (rubrique 7.8 « Faits exceptionnels et litiges ») et au paragraphe 20.8 « procédures judiciaires et d'arbitrage ».

4.2 Risques industriels et environnementaux

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact significatif en termes de risques environnementaux.

4.3 Risque de crédit et/ou de contrepartie

Risques clients

La société ECA, en raison du caractère pluriel de ses activités et du profil de sa cible clientèle (institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier. Le risque de défaillance de clients est extrêmement faible.

Certes, ECA dispose de clients représentant des parts parfois importantes de son chiffre d'affaires annuel, mais ceux-ci, comme le montre le tableau ci-dessous, sont fidèles à ECA et permettent au Groupe d'afficher une récurrence significative de ses revenus sur cette même base de clientèle, avec notamment des contrats de maintenance et de services courants pendant plusieurs années - entre 2 et 5 ans renouvelables.

Répartition du chiffre d'affaires sur les principaux clients du Groupe ECA

millions d'euros	2012		2011	
			m €	%
Client A	2,3	2%	4,3	4%
Client B	0,0	0%	4,3	4%
Client C	17,9	15%	43,7	37%
Client D	11,8	10%	13,4	11%
Client E	0,5	0%	2,7	2%
Client I	6,5	6%	7,5	6%
Client G	1,5	1%	2,5	2%
Client H	0,0	0%	2,4	2%
Client N	5,1	4%	4,3	4%
Client R	0,0	0%	1,1	1%
Client V	0,0	0%		0%
Client Y	0,5	0%	1,7	1%
Client EE	0,0	0%	0,6	1%
Client HH	3,9	3%	4,2	4%
Client II	0,0	0%	1,3	1%
TOTAL	50,0	51%	93,9	73%

Risques fournisseurs

ECA dispose de plusieurs sources pour réaliser ses achats de composants ou de sous systèmes et n'affiche pas de dépendance vis-à-vis de l'un ou l'autre de ses fournisseurs.

4.4 Risques opérationnels

Risques sociaux

Compte tenu de son secteur d'activité et de son implantation géographique, ECA dispose de nombreux atouts pour recruter un personnel qualifié. Le turnover est très faible pour ces mêmes raisons.

Risques liés à l'évolution du marché

Compte tenu des efforts réalisés ces dernières années par ECA en terme de Recherche et Développement, le Groupe affiche de nombreuses innovations sur les produits actuellement en phase de commercialisation. Les efforts de Recherche et Développement d'ECA s'attachent évidemment à adapter ces solutions et produits au mieux des attentes de ses clients et prospects.

Il est important de noter que les différents savoir-faire d'ECA placent le Groupe avec de nombreuses avancées technologiques qui le protègent face à ses concurrents. Ainsi, la Société pratique une politique de dépôt et d'entretien de ses brevets auprès de l'INPI très dynamique.

La dualité des technologies et savoir-faire utilisés par ECA sur ses produits permet au Groupe de rester à la pointe des évolutions technologiques susceptibles d'avoir un impact important sur l'évolution de ses marchés.

Le fait qu'ECA soit une société de taille moyenne constitue un réel avantage pour s'adapter en termes de structure et d'organisation pour faire face à l'évolution rapide des marchés sur lesquels elle intervient. Certains gisements de productivité, au niveau des approvisionnements et du coût des études, devraient également être exploités au cours des prochains exercices.

Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clefs

ECA dispose d'un système d'intéressement de ses collaborateurs afin de les impliquer à la bonne marche du Groupe. Il convient de signaler que ce sont avant tout les secteurs sur lesquels ECA intervient qui motivent et dynamisent l'ensemble de son personnel.

Dépendance à l'égard de l'actionnaire principal, le Groupe Gorgé

Le Groupe GORGE et les différentes entités du pôle ECA ne disposent pas de relation commerciale commune et aucune dépendance significative n'est à signaler entre Groupe GORGE et ECA.

Visibilité du carnet de commandes

Niveau du carnet de commande d'ECA à fin décembre de chaque exercice

millions d'euros	2012	2011
Carnet de commandes *	110	107

* : commandes non facturées au 31 décembre, étant entendu que ces niveaux de carnet de commandes peuvent courir sur plusieurs exercices en terme de chiffre d'affaires effectif

Il est important de noter qu'ECA intervient généralement sur des contrats de longue durée qui lui donnent une bonne visibilité sur son niveau d'activité à venir. Ainsi, dans le domaine de la Défense, ECA intervient sur des projets de plusieurs années. Par exemple, la livraison d'équipements de déminage accompagne dans la durée les livraisons de plusieurs navires aux marines nationales, livraisons qui interviennent généralement sur 3 à 5 ans. Seules les activités liées à la robotique industrielle disposent de cycles de vente plus courts, entre 6 et 12 mois.

Risques liés à l'assurance

Outre les polices à caractère obligatoire, la Société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

Assurances et couverture des risques

Le Groupe ECA dispose d'un système d'assurances à large couverture.

Ainsi ECA SA a contracté avec les assureurs GENERALI, REUNION AERIENNE, COVEA, CHUBB pour couvrir ses risques et ceux de ses filiales françaises.

Les principaux risques couverts sont :

- La responsabilité civile liée aux activités terrestres, navales et aériennes. Les montants garantis dans les catégories R.C. Exploitation et Biens Confiés s'élèvent à 6 000 000 € tandis qu'ils atteignent 76 000 000 € dans la catégorie R.C. Après Livraison Aéronautique.
- La couverture Multirisques Industriels assure notamment les marchandises transportées – 12 000 000€, les bâtiments – 52 000 000 €, les pertes d'exploitation – 44 000 000 €. Elle garantit les immeubles, le matériel, les moyens, les meubles, les aménagements, les marchandises ainsi que les pertes d'usage, les pertes de loyers, les pertes financières, les frais de reconstruction et les pertes indirectes.

- Les activités d'essais des robots et matériels terrestres et navals font l'objet de nombreuses assurances ponctuelles extrêmement pointues rendues possibles par des partenariats sur le long terme avec nos assureurs.

Le total de l'exposition permanente de nos assureurs est supérieur à 180.000.000€ et le montant global des primes se situe autour de 426 K€ pour l'ensemble du Groupe au titre de l'exercice 2012

4.5 Risque de liquidité

Les risques financiers de la société sont développés dans l'annexe des comptes consolidés en pages 60 présent Rapport Annuel.

4.6 Risques de marché

Les risques de marchés (change, actions) de la société sont développés dans l'annexe des comptes consolidés en page 62 du présent Rapport Annuel.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Dénomination sociale

ECA (article 2 des statuts)

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulon sous le n° 562 011 528.

5.1.3. Date de constitution et durée de vie

ECA a été constituée le 4 juin 1946. Sa durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de la date de constitution, soit jusqu'au 3 juin 2045, sauf en cas de prolongation ou de dissolution anticipée décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable

Siège social : 262, rue des Frères Lumière
 ZI de Toulon Est
 83 130 La Garde

La Société a été constituée sous la forme de Société à Responsabilité Limitée aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 4 juin 1946, enregistré à la Recette des Impôts de Paris le 6 juin 1946 sous le n°330.

Elle a été transformée en Société Anonyme par décision de la collectivité des associés réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 23 décembre 1994.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 15 mai 2002, elle a été transformée en Société par Actions Simplifiée régie par les dispositions légales applicables.

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date à La Garde du 25 mai 2004, elle a été transformée en Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie notamment par les dispositions du Code de Commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.5. Historique

1936	Création de la Société ECA
1970	Création du premier robot sous-marin anti mines PAP 104 (DGA)
1979	Conception et réalisation du premier robot sous marin libre pour l'IFREMER
1980	Création de la société CSIP (UK)
1983	Succès à l'exportation du PAP MK5 auprès de la marine britannique
1992	Acquisition d'ECA par Finuchem
1995	Finuchem cède 51 % d'ECA à l'allemand STN Atlas
1996	Contrat de licence du PAP MK5 pour la marine Japonaise
1998	Livraison de PAP Plus pour la marine Turque
1999	Finuchem reprend le contrôle d'ECA à STN Atlas fin décembre Livraison de la première machine spéciale A340
2000	Rachat par Finuchem du solde détenu par STN fin décembre Prise de participation au capital d'Hytec et de l'activité Systèmes & Information de Matra Développement d'OLISTER
2001	Première commande pour l'Airbus A 380
2002	OLISTER vendu à la Malaisie Développement du robot K-STER
2003	Programme A380 Développement et commercialisation d'un véhicule autonome grande profondeur ALISTAR 3 000. Commande MINIROC de développement de robots de combat urbain.
2004	Introduction d'ECA sur le second marché d'Euronext. Développement du robot d'intervention H1000 dans le cadre d'un contrat pour la marine nationale. Ce robot, dédié à l'observation et aux petites interventions jusqu'à 1000m de profondeur, sera commercialisé dans différents pays. Montée au capital d'HYTEC - 92 % du capital contrôlé par ECA via le holding COFINADIC dont ECA a racheté le solde du capital au fondateur d'HYTEC
2005	Commande ERCT de drones de surface, Commandes PEA REA et VAMA d'AUV (Autonomous Underwater Vehicles) de défense, Commande BFR de démantèlement nucléaire pour Framatome Accord de partenariat AUV THALES – ECA.
2006	Acquisition de ECA FAROS, branche terrestre de CYBERNETIX (Saclay), ELECTRONATEC, CNAI Aéronautique et ECA Sintars, Accord de partenariat ECA CYBERNETIX, Création d'ECA SINDEL, Croissance du chiffre d'affaires de 90%
2007	Développement et commercialisation du simulateur mixte A320 /B737, Développement des solutions autonomes : drones de surface et robots sous-marins. Acquisition du fonds de commerce ECA Sindel, Intégration de SSI Inc., Prise de participation dans 1Robotics
2008	Commande majeure de robots K-Ster, Commande importante de la DGA dans la lutte contre le Terrorisme en Afghanistan, Cession de notre participation dans Bertin Technologies, Commande importante de simulateurs pour l'armée Américaine, Commandes significatives dans le domaine du nucléaire Fusion Absorption avec la société ECA Hytec
2009	Finuchem devient Groupe GORGE 2 Commandes majeures de robots K-Ster Commandes Majeures sur l'A350 XWB chez Airbus (Préal, Keelbeam) Notification du PEA Espadon relatif au Système de Lutte Anti-Mines du Futur Accord de coopération avec Flight Simulator Inc Acquisition de Triton Imaging Inc
2010	Création de ECA America Latina Ltda, filiale implantée au Brésil Création de ESFE, filiale implantée à Singapour Accord pour la fourniture de l'ensemble des systèmes d'essais au sol A350 XWB avec EADS Test et Services Commande de simulateur de scooters pour l'Eduction Nationale Signature du contrat de Maintien en Conditions Opérationnelles des équipements de la CEPHISMER Signature d'un contrat de simulation navale au Brésil
2011	Commande Majeure de simulateur aéronautique pour la Russie Contrat de fourniture d'un ROV 2000 pour la marine française Contrat de fourniture d'AUV Alister 100 pour la marine française Contrat de fourniture d'AUV Alister 200 pour les gardes cotes japonais Apport partiel des activités opérationnelles d'ECA SA à ECA Robotics Décision de cession des titres d'ECA CSIP
2012	Commande Majeure de développement et de fourniture d'équipements sous-marins Contrat de fourniture de Robot Terrestre Cobra MK2 à la DGA Condamnation dans les cadre du procès contre BAE à 6.2 M€ d'indemnité provisionnelle Emission d'une OCEANE de 13.5 M€, souscrit à 99% par Groupe Gorgé ECA CSIP mise en liquidation

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés

En dehors de la recherche et développement, les investissements en cours ont trait au renouvellement des actifs pour l'essentiel. Les investissements sont majoritairement auto financés.

en K€	2012	2011
Frais de développement *	1 464	3 084
Autres immo. Incorporelles	819	800
Immobilisations corporelles	579	2 097
Immobilisations financières	11	39
TOTAL GROUPE ECA	2 874	6 019

* : uniquement la R&D immobilisée

5.2.2. Principaux investissements en cours

ECA a finalisé le déploiement d'un ERP pour le Groupe (AX Dynamics) au second semestre 2012 ; il sera étendu dans les filiales par la suite.

Comme indiqué par ailleurs, le Groupe poursuit ses investissements en matière de recherche et développement.

5.2.3. Principaux investissements pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.

Néant

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Principales activités

Créée en 1936, ECA est un acteur incontournable du monde de la robotique et est le leader de la robotique sous-marine de déminage. Reprise en 1992 par le Groupe Gorgé (ex-Finuchem), ECA dispose d'un savoir-faire et de compétences reconnus dans le monde entier. Ainsi, plus de 20 marines nationales utilisent aujourd'hui les robots sous-marins conçus par ECA.

La société intervient sur deux métiers principaux :

- **Robotique / Défense.** Avec un parc installé de plus de 500 robots, la robotique sous-marine est l'activité historique d'ECA. De forts investissements de R&D depuis plusieurs années permettent à ECA de demeurer leader mondial du déminage sous marin avec la gamme de robots la plus innovante. Cette dernière génère une importante activité récurrente de maintenance et de soutien logistique. ECA est le leader français de la robotique terrestre. Le groupe possède la gamme complète de robots et kits de télé opération pour la défense et la sécurité civile. Le groupe est fournisseur d'équipements et de solutions automatisées pour les domaines naval et terrestre ainsi que des simulateurs d'entraînement et de mission.
- **Aéronautique / Civil.** ECA propose à ses clients aéronautiques une gamme complète de solutions : équipements embarqués, simulateurs d'entraînement, moyens d'essais, bancs et outillages de maintenance, machines d'assemblage avion. Cette activité est commercialement équilibrée entre les constructeurs (Airbus, Eurocopter,...) et les compagnies aériennes.

6.2. Principaux marchés

	2012	%	2011	%
Défense - Robotique	49 596	50%	56 266	44%
Civil - Aéronautique	49 428	50%	72 811	56%
Total	99 024	100 %	129 077	100 %

Ce point est développé dans le paragraphe 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2012 », note 6 du présent document.

6.3. Evénements exceptionnels qui auraient pu influencer les activités ou les marchés de la société

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe ECA est impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles (litiges sociaux, clients, fournisseurs ...).

Ces litiges ont été provisionnés conformément aux principes comptables généralement applicables en France.

L'année 2012 a été marquée par la litige BAE, perdu en première instance au cours du 1er semestre. ECA A été condamné à verser une indemnité provisionnelle de 6M€. Ce litige est détaillé en page 41 du présent rapport annuel.

A la connaissance de la direction de la société, il n'existe autre événement exceptionnel en 2012 qui aurait pu influencer les activités ou les marchés de la société au cours du dernier exercice ou à la date de dépôt du présent document de référence.

6.4. Dépendance de la société vis-à-vis des brevets, licences ou autres

Des brevets significatifs sont déposés chaque année pour protéger l'avance technologique et commerciale d'ECA. La société ECA gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus en fonction des perspectives d'application de ces innovations. Ainsi, le Groupe protège son savoir-faire, la durée de validité des brevets étant de 20 ans.

Répartition des brevets en fonction du marché d'utilisation

	Robotique de Défense	Robotique Civile
En nombre	8	5
En % du total	61%	39 %

Marques déposées

Le Groupe ECA dispose de plusieurs marques déposées au cours de son historique qui continuent à être exploitées. Ainsi, la Société et ses différents produits sont protégés pour la France, ou encore l'Europe Communautaire.

Marques déposées par la Société ECA en cours de validité - au 04/04/2013

Marques	Pays	Dépôt	Expiration
Marques ECA	Europe	15-dec-04	15/12/14
ECA AERO	France	22-janv-01	22/01/21
ALISTER	France et Europe	19-oct-00	28/03/21
OLISTER	France et Europe	19-oct-00	28/03/21
ALISTAR	France et Europe	16-nov-01	06/05/22
K-ster	France et Europe	30-oct-02	24/04/13
C-star	France et Europe	30-oct-02	24/04/13
OASYS	France et Europe	04-juin-04	05/11/14
ROMULUS	France Grande-Bretagne	01-oct-04	01/08/16
COASTER	France et Europe Singapour - Canada	05-oct-04	19/04/14
ART-STER	France	1-oct-06	17/10/16
INSPECTOR	France – Europe USA – Russie- Chine - Singapour	8 mars 07	6/09/17
CAMELEON	France & Europe USA	6/03/08	06/03/18
SIMBA 45	France, Algérie, Espagne, Afrique du Sud Taiwan, Indonésie	31/07/08	2018
ECA Hytec	France	23/02/09	2019
EODIS	Europe	23/11/10	2020
ELECTRO-NAVALE	France	2001	2021
ALECTIS	France	2007	2017

6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle

Néant

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme juridique

ECA au sein de Groupe Gorgé

Il est rappelé que l'entité Groupe GORGE est cotée, sur le compartiment C d'Eurolist.

Née en 1936, l'entreprise ECA fait partie du groupe GORGE depuis 1992.

Le GROUPE GORGÉ est un groupe industriel indépendant spécialisé dans 3 domaines de compétence : les Systèmes Intelligents dédiés à la Sûreté, la Protection en Milieux Nucléaires, les Projets et Services Industriels. La vocation du Groupe est d'assurer une protection et une sécurité totales à ses clients, délivrer un service industriel irréprochable.

Systèmes Intelligents de Sûreté

Ce pôle est constitué de la société ECA SA et de ses filiales.

Sa vocation est d'élaborer des systèmes intelligents de sûreté à forte valeur ajoutée technologique destinés à agir en milieux hostiles et contraints pour des applications civiles et de Défense.

Les systèmes intelligents de sûreté conçus par les Ingénieurs du pôle permettent d'agir en milieux inaccessibles ou dangereux pour l'Homme, de contrôler et sécuriser des zones en milieux hostiles ou contraints et d'entraîner l'homme face à des situations à risque.

Le pôle fournit :

- de la robotique en milieux hostiles & contraints : Sous-marins d'inspection, Mine killers, Bras manipulateurs & Systèmes remorqués, Systèmes d'Imagerie & Bathymétrie, Robots terrestres, Inspecteurs de canalisation & de forage ;
- des Systèmes de contrôle et de commande : Mobilité & Pilotage de sous-marins, Systèmes de mesures et d'essais (acoustiques & magnétiques), Convertisseurs d'Énergie & moteurs spéciaux sous-marins, Machines de démantèlement & de manipulation des matières radioactives (Nucléaire) ;
- des Simulateurs navals, terrestres, aéronautiques : Simulateurs navals de combat tactique, Simulateurs de passerelles (bâtiment de surface & sous-marins), Simulateurs de conduite des véhicules terrestres, Simulateurs aéronautiques de pilotage & de maintenance.

La recherche et développement et l'innovation sont des facteurs clés de succès. La clientèle du pôle est très diversifiée mais les technologies et savoir-faire utilisés sont très similaires d'une application à l'autre.

Projets et Services Industriels

La vocation de ce pôle est de réaliser les Projets Industriels des acteurs de l'industrie et du tertiaire et en assurer la maintenance : création d'outils de production & espaces d'exploitation clés en mains - projets et services en robotique industrielle, serrurerie, chaudronnerie, automatisme, électricité et protection incendie.

Ces prestations sont réalisées avec différentes équipes de spécialistes et dans le respect d'une politique Qualité Sécurité Environnement (QSE) exigeante.

Les prestations en matière d'ingénierie et services industriels :

- installation et maintenance industrielle ;
- robotique Industrielle ;
- électricité, automatisme, contrôle commande ;
- serrurerie, charpente métallique.

Les prestations en matière de systèmes et services de protection Incendie :

- conception, installation et maintenance de :
- systèmes fixes de protection automatique par sprinklers,
- robinets d'Incendie Armé (RIA),
- systèmes fixes pour risques spéciaux (mousse, gaz, brouillard d'eau),
- conception et fourniture de portes et murs anti-incendie et explosion.

Le pôle intervient dans une très grande variété de secteurs : aéronautique, défense, naval, agroalimentaire, automobile, eau/environnement, électronique, énergie, industrie pétrolière, pétrochimie, centrales nucléaires, centres commerciaux et établissements recevant du public, chimie, papier, pharmacie/cosmétique/santé, transport/logistique...

Protection en Milieux Nucléaires

La vocation de ce pôle est de développer des solutions de protection par cloisonnement en bâtiments exploitant des matières radioactives (dont centrales nucléaires, EPR), et de radioprotection des hommes évoluant en milieux ionisants.

Ces activités nécessitent le développement de produits et solutions de haute performance alliés au savoir-faire exigeant d'équipes évoluant dans un cadre réglementaire extrêmement strict.

En matière de solutions de cloisonnement haute sécurité, le pôle réalise des portes neutroniques, biologiques, anti-souffle, iso-phoniques, antieffraction, coupe-feu, avec DAS (Dispositif Actionné de Sécurité), étanches air-eau.

Des systèmes de cloisonnement anti-incendie (vitré feu) complètent l'offre du Groupe en matière de sécurité incendie.

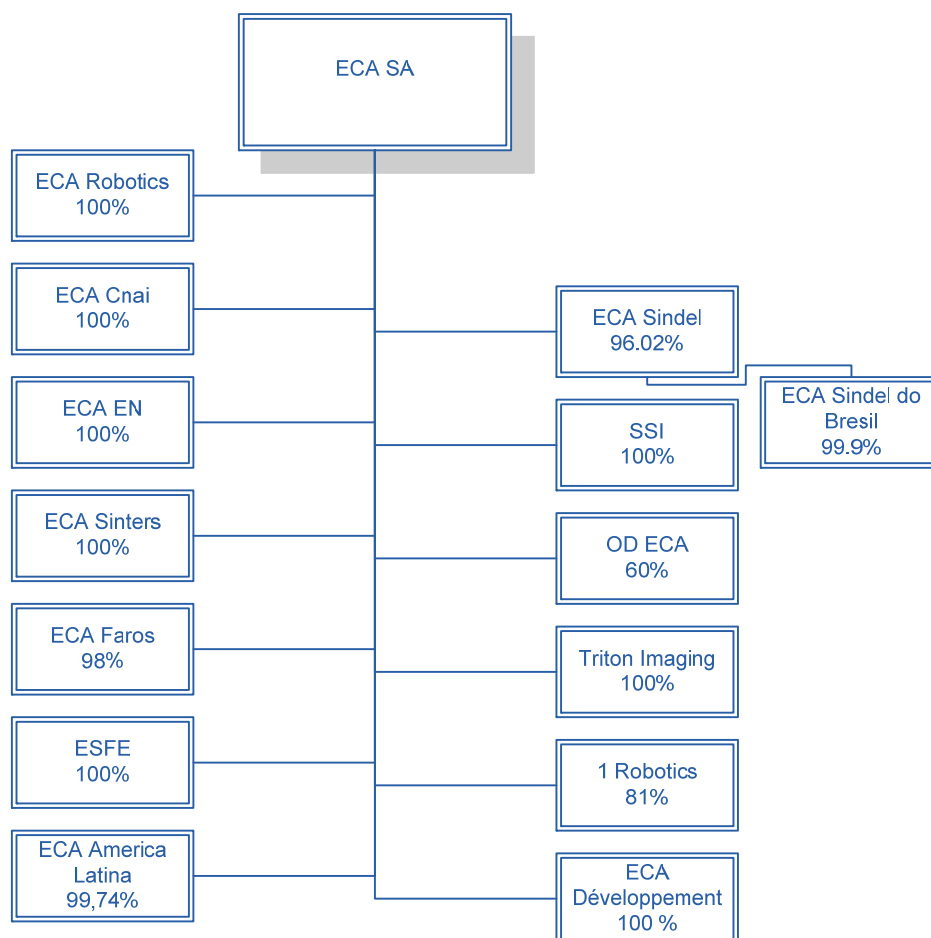
En matière de radioprotection, le pôle réalise des parois de protection mobiles pour les opérations de maintenance en centrales nucléaires (matelas de plomb), conçoit et élabore des machines spéciales sécurisant les manipulations à risque, commercialise des produits de sécurisation et protection des interventions des professionnels en milieux ionisants.

Les ingénieurs du pôle réalisent aussi des missions d'ingénierie et de conseil spécialisé dans les études et recherches pour la sûreté des installations nucléaires, mais aussi des sites pétrochimiques et industries de l'innovation énergétique.

Le pôle intervient dans la filière énergie nucléaire (Centrales nucléaires EDF, usine de retraitement la Hague, sites de recherche du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), chantiers de centrales 3e Génération EPR), dans la filière radioprotection médicale et industrielle (médecine, recherche, industries chimique et pharmaceutique).

En ce qui concerne l'exercice 2012, les activités d'ECA ont représenté 47.46% du chiffre d'affaires du Groupe GORGE contre 56.4% en 2011 et 35% du résultat opérationnel courant contre 49.6% en 2011.

Organigramme simplifié du Groupe ECA au 31/12/2012



Cette information est détaillée au paragraphe 3.1 des états financiers consolidés.

Profils des principaux dirigeants du Groupe ECA

- **Raphaël GORGE** : Président
Ingénieur, Raphaël Gorgé est entré dans le Groupe Gorgé en 2004 après un parcours professionnel de 10 ans dans le monde de la Finance et de la technologie. Il a tout d'abord initié et mis en œuvre le désengagement du Groupe Gorgé du secteur automobile (70% du CA en 2004), puis orienté son développement vers de nouveaux domaines d'activité en particulier liés à la sécurité des bâtiments et des personnes. Raphaël Gorgé est Président du Groupe Gorgé depuis 2011.
- **Guénaël GUILLERME** : Directeur Général
Diplômé de l'ICG et de l'Ensieta, Mr Guillerme est entré chez ECA en 1997. Après avoir dirigé l'établissement de Toulon, il est devenu directeur général du groupe en 1999, puis président-directeur général en 2006. En 2008, il avait souhaité quitter ECA pour mener à bien un projet entrepreneurial. Il a notamment présidé la section varoise du réseau Entreprendre PACA.
- **Jean Jacques MARTELLI** : Directeur Général Délégué
Entré chez ECA en 2007, docteur et ingénieur INSA Lyon, exécutive MBA INSEAD, Monsieur Martelli exerçait auparavant la direction générale de SEMAT.
- **Jean-Jacques PERIOU** : Directeur du Marketing et des Ventes
Entré chez ECA en 2005, ingénieur diplômé de l'INP Grenoble, Monsieur PERIOU occupait avant son arrivée un poste de Directeur commercial Asie au sein du groupe THALES.
- **Jean Louis SAMBARINO** : Directeur Industriel
Entré chez ECA en 2001, ingénieur de l'Armement, Monsieur SAMBARINO occupait avant son arrivée un poste de Responsable Soutien Logistique au sein de DCN.
- **Alexandre MIAUX** : Directeur Administratif & Financier
Entré chez ECA en 2006 en tant que Adjoint au Directeur Administratif & Financier. Monsieur MIAUX est diplômé de l'Institut d'Expertise Comptable de Lille (IEC) et occupait des postes d'Auditeur, notamment chez PriceWaterhouseCoopers, puis Responsable Administratif et Financier chez MESATRONIC.

7.2. Liste des filiales importantes

Le périmètre du groupe est détaillé dans l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1 du présent document (rubrique 3 « Informations relatives au périmètre de consolidation »).

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles

Liste des implantations opérationnelles du groupe ECA

Site	Adresse	Activité	Locataire / Propriétaire	Loyer annuel
Toulon	262, Rue des Frères Lumière ZI Toulon Est – BP 242 83078 TOULON Cedex	Site ECA	ECA SA	n/a
Toulon	262, Rue des Frères Lumière ZI Toulon Est – BP 242 83078 TOULON Cedex	Site ECA Robotics	ECA Robotics/ECA SA	650 K€
Brest	200, Rue Pierre Rivoaon site du Vernis 29200 BREST	Site ECA Robotics	ECA Robotics / BMA	26 K€
Salome	Route de Marquillies 59496 SALOME	Site ECA Robotics	ECA Robotics / SERGIC	7 K€
Saclay	Domaine Technologique de Saclay 4 rue René Razel 91892 Orsay Cedex	Site ECA Robotics	ECA Robotics / SR3 MDB	99 K€
Montpellier	501, rue de la Croix de Lavit 34197 Montpellier cedex 5	Site ECA Robotics	ECA Robotics / Hyco SARL	110 K€
Toulouse	Parc technologique de Basso Cambo 5 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1	Site ECA Sintars	ECA Sintars/ SCI 2M	453 K€
Toulon	Les Pleiades 417 Route de la Farlède 83130 La Garde	Site ECA CNAI	ECA CNAI / SCI DELTA	42 K€
Saint Brévin	301 avenue des Frères Lumière 44250 Saint Brevin Les Pins	Site ECA CNAI	ECA CNAI / SCI Leonora	272 K€
Toulouse	Parc technologique de Basso Cambo 3 rue Paul Mesplé BP10611 31106 Toulouse Cedex 1	Site ECA CNAI	ECA CNAI / sci Albine	95 K€
Saint Alban	Rue des Battants 31140 Saint Alban	Site ECA CNAI	ECA CNAI / Molinier	63 K€
Carpinteria	5464 Carpinteria Ave Ste. C Carpinteria, CA 93013	Site TRITON Imaging Inc	TRITON/Carpi, LLC	41 K\$
Capitola	2121 41st Ave Ste. 211 Capitola, CA 95010	Site TRITON Imaging Inc	TRITON/Mehne	47 K\$
Saint Herblain	334, Bd Marcel Paul Z.I.L. CP 0604 44800 Saint Herblain	Site ECA EN	ECA EN /SCI Ferca	3537 K€
Lannion	Espace de Broglie 5 rue de Broglie 22300 Lannion	Site ECA Faros	ECA Faros / ALT Cosmos	7 K€
Istanbul	Free Zone, Nüzhet Kodalak St.No :5/1 81464 Tuzla – Istanbul/Turkey	Site OD ECA	OD ECA/ KARACA DIS TICARET	17 K€
Genova	Via Bucarri 29 16153 Genova	Site ECA Sindel	ECA Sindel	136 K€
Singapour	1 Fullerton Road - One Fullerton #02-01 - Singapore 049213	Site ESFE	ESFE / REGUS	60 KSGD
Tulsa	11130 E 56th St. Tulsa, OK 74146 Etats-Unis	Site SSI Inc	SSI Inc/ Allen Fox	116 K\$

8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation d'immobilisations corporelles

Le Groupe ne dispose pas d'équipements industriels susceptibles de générer des nuisances environnementales significatives.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. Situation financière

La situation financière de la société et du Groupe est décrite dans le rapport de gestion inséré en Annexe 1 du présent document, paragraphe « situation d'endettement de la société au regard du volume et de la complexité des affaires ».

9.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de la société et du Groupe est décrite dans le rapport de gestion inséré en Annexe 1 du présent document, paragraphe « les résultats du Groupe au cours de l'exercice » et paragraphe « présentation des comptes annuels de la société mère ».

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 35 et suivantes du présent document.

10.2. Source et montant des flux de trésorerie

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 35 et suivantes du présent document.

10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

Le Groupe est faiblement endetté. Les dettes financières sont décrites dans le paragraphe 4.1 « Emprunts et dettes financières » de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 35 et suivantes du présent document et au paragraphe « Degré d'expositions aux risques », sous partie « risque de liquidité » du rapport de gestion figurant en annexe 1 du présent document.

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Les principaux covenants relatifs aux dettes financières sont décrits dans le paragraphe 5 « Gestion du risque financier » de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » en page 38 et au sein du paragraphe « Degré d'expositions aux risques », sous partie « risque de liquidité » du rapport de gestion figurant en annexe 1 du présent document.

10.5. Sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

Aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le contenu technologique des activités d'ECA impose de s'appuyer sur des équipes de Recherche & Développement importantes et structurées. Pour disposer aujourd'hui d'une gamme de robots sous-marins renouvelée, ECA a soutenu un important effort de Recherche et Développement au cours de ces dernières années (OLISTER, K-STER, les AUV ALISTAR et ALISTER, les USV, MEP).

En 2012, la Recherche & Développement a représenté plus de 6 M€ de dépenses.

Des équipes de Recherche et Développement de haut niveau :

Les équipes sont jeunes et fortement polyvalentes.

Ces équipes pluridisciplinaires sont réparties sur les différents sites du Groupe.

L'organisation du groupe de recherche par projets permet de réaliser un développement de robot en 1 an (contre 3 ans en 1997).

Préalablement à tout développement, une recherche Marketing est menée afin d'aboutir à une spécification du développement issue des besoins des clients.

Le contrôle de gestion efficace permet de maîtriser les dépenses Recherche et Développement.

Financement de la R&D :

Une recherche systématique de financements externes des développements (DGA, OSEO, Europe, Région,...) combinée à l'utilisation du Crédit Impôt Recherche permet d'optimiser le coût de la Recherche et du Développement de nouveaux produits.

Ainsi sur une dépense totale de R&D de 6 M€ en 2012, 2.2 M€ ont été financés sur fonds propres.

Politique de brevets :

Des brevets significatifs sont déposés chaque année pour protéger l'avance technologique et commerciale d'ECA. La société ECA gère et maintient son avance technologique par rapport à ses concurrents, les brevets étant exploités, entretenus et étendus en fonction des perspectives d'application de ces innovations. Ainsi, le Groupe protège son savoir-faire, la durée de validité des brevets étant de 20 ans.

Des perspectives de développement de la Recherche et Développement :

Pour les prochaines années, les développements principaux concernent les AUV (Autonomous Underwater Vehicle), les drones de surface (USV) et la simulation.

Ces développements portent sur l'autonomie et l'endurance des robots (intelligence artificielle, réduction de la consommation énergétique, pile à combustible et techniques d'hybridation), la fusion des données des capteurs et la réalisation de missions, la communication entre simulateurs, la convergence des logiciels de télé-opération et de simulation.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances récentes

Le groupe publie son chiffre d'affaires du 1er trimestre après le 30 avril 2013.

Le 1er trimestre est traditionnellement relativement faible par rapport au chiffre d'affaires annuel. Il n'y a pas au cours de ce trimestre de rupture de tendance notable par rapport à fin 2012.

12.2. Tendances pour 2013 et stratégie future

Le carnet de commandes début 2013 s'élève à 110 M€ (reste à facturer).

Les perspectives 2013 d'ECA dans le domaine des drones mais aussi pour la simulation et les équipements seront surtout portées par les marchés Export. En effet, plusieurs appels d'offres significatifs sont en cours notamment en Asie.

La nouvelle direction générale poursuit les actions de redressement engagées en 2012 qui visent à restaurer les niveaux de rentabilité historiques du groupe.

Le Chiffre d'Affaires global devrait rester stable en 2013.

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimation de bénéfices.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Membre des organes d'administration et de direction générale

Le Conseil d'Administration de ECA SA est composé au 31 décembre 2012 de cinq membres à savoir M. Raphaël Gorgé (président du Conseil d'Administration), M. Jean Louis Sambarino, M. Jean Pierre Gorgé, M. Loïc Le Berre et Mme Catherine Benon épouse Gorgé.

La liste des autres mandats et les fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration sont décrites dans le paragraphe « liste de mandats » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

A la connaissance de la société, aucun membre du conseil d'administration ni aucun mandataire social (dirigeant) n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de membre du conseil d'administration ou de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2. Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

A la connaissance de la société ECA, les administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux n'ont accepté aucune restriction concernant la cession de leur participation, quand ils en ont une.

15. RÉMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations versées aux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Se reporter au paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

15.2. Pensions, retraites ou autres avantages

Se reporter au paragraphe « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Echéance et durée des mandats des organes d'administration et de direction

Se reporter au paragraphe « Liste des mandats au 31/12/2012 » et « Situation des mandats des administrateurs » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

16.2. Contrats de service entre les mandataires sociaux et la société ou ses filiales

Les mandataires sociaux n'ont conclu aucun contrat de service avec la société ou ses filiales.

16.3. Comité de l'audit et comité de rémunération

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité d'audit. En effet, il s'appuie sur le comité d'audit de Groupe Gorgé SA, actionnaire de référence du groupe ECA.

Le Groupe ECA ne dispose pas de comité de rémunération.

16.4. Conformité aux règles de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration a, lors de sa réunion du 28 novembre 2008, décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF publié en octobre 2003 et complété en janvier 2007 sur la question de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. L'application des recommandations de ce

rapport est détaillé dans le rapport sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne figurant ci après au paragraphe 16.5.

16.5 Rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne

« Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 225-37, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur général ;
- de la référence par la Société à un Code de gouvernement d'entreprise et de son application par la Société ;
- des modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ;
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration en date du 4 avril 2013.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le Directeur Général. Ils utilisent les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Ces documents sont communiqués préalablement à toutes les réunions du Conseil d'Administration aux administrateurs et aux directeurs.

Les administrateurs et les directeurs sont régulièrement convoqués et se réunissent dans les conditions déterminées par la loi et les statuts. Ils exercent à ce titre toutes les attributions qui leur sont conférées.

1.1.Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 6 membres (5 hommes, 1 femme). La liste, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

- Monsieur Raphaël GORGE, Administrateur, Président – (depuis le 13/11/2012)
- Monsieur Jean-Pierre GORGE, Administrateur
- Monsieur Loïc Le BERRE, Administrateur
- Monsieur Jean Louis SAMBARINO, Administrateur, Vice président Opération d'ECA ; Président de ECA FAROS
- Madame Catherine BENON épouse GORGE, Administrateur

Les autres fonctions des administrateurs sont détaillées dans le rapport de gestion en Annexe 1 du présent document.

1.2.Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 8 fois.

Le Conseil d'Administration a traité, au cours de ces huit réunions, des sujets courants de la vie la société, notamment :

- Arrêtés des comptes annuels et intermédiaires, préparation et convocation des Assemblées,
- Point sur la marche de l'entreprise et de ses filiales,
- Divers cautionnement et garanties consenties au profit des filiales,
- Autorisation de création ou liquidation de filiales,
- Informations relatives aux litiges,

- Évolution de la gouvernance (présidence et direction générale),
- Autorisation d'émission des OCEANES.

1.3.Convocation des Administrateurs

Conformément à l'article 18 des statuts, les convocations au Conseil d'Administration sont faites par tous moyens et doivent intervenir au moins 8 jours à l'avance, sauf en cas d'urgence ou si tous les membres du Conseil d'Administration renoncent à ce délai.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2012, les administrateurs ont été convoqués par courrier, lettres remises en mains propres ou par mail.

Conformément à l'article L.225-238 du code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4.Information des Administrateurs

Les travaux et réunions du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le directeur général. Ceux-ci utilisent les services comptables et financiers de la Société qui établissent l'ensemble des documents comptables et financiers requis.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués.

1.5.Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent en tout lieu mentionné dans la convocation.

Un membre du Conseil d'Administration peut donner une procuration à un autre membre aux fins de le représenter. Un membre du Conseil d'Administration peut détenir plusieurs pouvoirs.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président Directeur Général. En l'absence du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration désigne la personne appelée à présider la réunion.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si au moins la majorité des membres ayant droit de vote participent effectivement à la réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des Administrateurs ayant droit de vote. En cas de partage le Président dispose d'un droit de vote prépondérant.

1.6.Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration d'ECA ne dispose pas d'aucun comité spécialisé. Cependant, Groupe Gorgé, actionnaire majoritaire d'ECA SA dispose lui depuis 2010 d'un comité d'audit.

Dans le cadre du processus d'élaboration des comptes semestriels et annuels, la direction a participé à la réunion de synthèse avec les

Commissaires aux comptes de la Société. La direction a initié la mise en place d'une cartographie des risques au sein du Groupe dans le cadre de

sa mission des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

1.7.Procès-verbaux des réunions

Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs. Ils sont signés par le Président et un Administrateur et consignés dans un registre spécial conservé au siège social.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

2.1.Définition du contrôle interne et objectifs du rapport

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,

- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »

(Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission)

L'AFEP et le MEDEF précisent, s'agissant des procédures de contrôle interne qu'elles « ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société ».

Les codes de l'AFEP et du MEDEF sont disponibles sur le site www.medef.fr – rubrique Gouvernement d'entreprise.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne en vigueur au sein de la société.

2.2.Organisation générale du contrôle interne

Le système de contrôle interne est l'ensemble des lignes directrices, mécanismes de contrôle et structure administrative mis en place par la direction, en vue d'assurer la conduite ordonnée et efficace des affaires de l'entreprise. La direction sensibilise les cadres managers à l'importance d'une saine gestion des affaires et des biens de l'entreprise.

Le Président, assisté du Directeur général et du directeur général délégué, a défini et mis en place le système de contrôle interne de la Société en vue d'assurer :

- le maintien et l'intégrité des actifs ;
- la fiabilité des flux d'informations.

Ce système de contrôle interne recouvre principalement :

- le pilotage de l'activité du Groupe au travers de la mise en place d'une procédure de reporting d'activité, de résultat et de trésorerie dont la périodicité d'établissement et d'analyse est mensuelle ;
- l'organisation des arrêtés comptables au travers de la mise en place d'une procédure biannuelle de clôture des comptes et de production de comptes consolidés ;
- l'établissement trimestriel du chiffre d'affaires consolidé au travers d'une procédure de reporting spécifique et l'accomplissement des parutions.

Des contrôles visuels et des inventaires physiques sont effectués de manière inopinée. Durant l'exercice 2012, des audits internes ont eu lieu au sein de filiales du Groupe.

ECA SA est un holding dont les actifs sont les participations dans ses filiales.

La maison mère n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, achats...) ;
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...) ;
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité...).

2.2.1. Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est sous la responsabilité du Président et du Directeur Général.

Notre société est placée dans un environnement de contrôle externe particulier du fait de nos marchés publics français et de notre activité aéronautique :

- Le calcul de nos éléments de coût de revient (taux horaires, frais d'approvisionnement et frais hors production) ainsi que les coûts de revient de nos activités liées aux marchés publics français sont contrôlés par la Direction Générale pour l'Armement (DGA) ;

- La surveillance de nos produits dans le domaine militaire est assurée par la DGA ; les exportations sont soumises selon les cas à licence d'exportation, contrôle de la destination finale, Autorisation d'Exportation de Matériels de Guerre (AEMG).
- La société est habilitée à traiter des marchés classifiés de Défense,
- La société dans le domaine de l'aviation civile, détient des agréments dont certains sont soumis à une surveillance de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Dans le cadre d'une démarche volontariste, la société est certifiée ISO 9001 et son système de Management de la Qualité est audité chaque année par un organisme extérieur.

2.2.2. Les éléments clefs des procédures de contrôle interne mises en place par la société

- L'attribution des responsabilités à des personnes différentes pour éviter les influences et les fonctions incompatibles
- Les délégations de signature

2.2.3. Le contrôle juridique et opérationnel exercé par ECA sur ses filiales

- Sur le plan fonctionnel :

La notion de contrôle est matérialisée par la présence de directeurs d'ECA aux postes d'administrateurs dans les conseils d'administration des filiales.

- Sur le plan opérationnel :

Le pilotage des filiales s'appuie sur un business plan à 3 ans et un budget annuel.

Les performances commerciales et financières des filiales sont revues tous les mois lors des Comités de Direction.

Les dirigeants des filiales rendent compte de la marche de leurs affaires tous les trimestres lors des COMEX Groupe,

Des audits internes inopinés sont réalisés dans les filiales à l'initiative du Président, du Directeur Général ou du Directeur Financier.

3. CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

a) Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Outre les vérifications usuelles, le contrôle de l'information comptable et financière porte principalement sur les points spécifiques suivants :

- le rapprochement de l'information comptable avec les objectifs budgétaires et l'analyse des écarts,
- la validation par les responsables opérationnels des états financiers par projet,
- l'examen de la formation du résultat issue de la comptabilité analytique par affaire avec la comptabilité générale,
- le recensement des risques (au titre des projets, des contentieux, ...) et leurs appréciations afin d'en assurer leurs traductions comptables,
- le contrôle des états de rapprochement de la comptabilité générale (avec la comptabilité auxiliaire, les extraits bancaires,...),
- la validation des antériorités de balances auxiliaires par les responsables opérationnels.

b) Procédures d'élaboration des comptes consolidés

Les opérations de consolidation (périmètre, conversion et cumul des comptes élimination des opérations réciproques, variations de périmètre, partage des capitaux propres, éliminations des titres,..) sont effectuées par la Direction Administrative et Financière à partir des liasses de consolidation produites par les filiales et validées par leurs commissaires aux comptes. Le processus de consolidation est effectué à l'aide d'un logiciel spécialisé (Reflex).

c) Évaluation du contrôle interne

En septembre 2012, ECA Robotics, filiale d'ECA, a migré vers un nouvel ERP, Microsoft Dynamixs AX. Cette migration a été conduite conjointement avec l'équipe projet d'ECA Robotics et l'intégrateur Prodware. Globalement la migration s'est bien passée et aucune perte d'information n'a été à déplorer.

Comme tout outil informatique, il y a eu des réserves d'émises sur des fonctionnalités non encore totalement opérationnelles.

En Décembre 2012, le collège des Commissaires aux comptes a réalisé un audit des processus informatiques. Le niveau global de contrôle et de fiabilité du système est encore à renforcer. Les procédures de contrôle interne en matière d'achats et de trésorerie nécessitent des actions correctrices. Des plans d'actions ont été définis en ce sens et des points d'améliorations ont été remontés à la Direction, mais aucune anomalie majeure n'a été démontrée

Avant d'envisager de déployer cet outil dans d'autres filiales, il faudra que le niveau global de contrôle et de fiabilité soit renforcé.

4. REFERENCE PAR LA SOCIETE A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SON APPLICATION PAR LA SOCIETE

Lors de sa réunion du 28 novembre 2008, le Conseil d'Administration a examiné les recommandations AFEP/MEDEF de janvier 2007 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et a décidé que le code AFEP-MEDEF sera celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du présent rapport à compter de l'exercice en cours.

Essentiellement pour des raisons de taille du Groupe ou du Conseil d'Administration, le Conseil a ainsi écarté l'application des recommandations suivantes du Code AFEP/MEDEF :

- Recommandation sur le respect des délais raccourcis de publication des comptes préconisés par le Code AFEP/MEDEF ;
- Recommandations sur la mise en place de comités ;
- Recommandation sur l'évaluation du Conseil d'Administration ;
- Recommandation de prévoir une rémunération des administrateurs comprenant une part variable en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil.

5. PLAN D'ACTION 2013

- Actualisation d'une cartographie des risques,
- Suivi des plans d'actions suite aux audits antérieurs,
- Finalisation et fiabilisation de l'outil ERP chez ECA Robotics.
- Poursuite des audits internes dans les filiales et mise en place des actions correctrices en vue d'assurer la maîtrise des risques identifiés à l'occasion de la mise en place du nouvel ERP.

6. INFORMATIONS VISEES A L'ARTICLE L225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Ces informations sont mentionnées dans le Rapport de Gestion du présent Document de référence.

7. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du Président, la collectivité des actionnaires peut nommer un ou plusieurs autres dirigeants, personnes physiques ou morales auxquelles peut être conféré le titre de Directeur Général et qui pourront engager la Société. Les dirigeants sont révocables à tout moment par la collectivité des actionnaires sur proposition du Président, en cas de démission ou de révocation de celui-ci, ils conservent leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

En accord avec le Président, la collectivité des actionnaires détermine l'étendue et la durée des pouvoirs des dirigeants.

Il n'y a pas de limitation spécifique aux pouvoirs du Directeur Général.

Le Président

16.6 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le Rapport du Président du conseil d'administration

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société ECA SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place pour apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Versailles et à Courbevoie, le 18 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**BDO - ABPR ILE DE
FRANCE**

PHILIPPE BENECH

MAZARS

DANIEL ESCUDEIRO

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés et répartition

Au 31 décembre 2012, l'effectif total du Groupe s'élève à 587 collaborateurs qui se répartissent comme suit :

	2012	2011
Ingénieurs et cadres	307	304
Techniciens	143	146
Administratifs	83	86
Ouvriers	54	63
Total	587	599

17.2. Participations et stocks options des mandataires

Voir le paragraphe « rémunération des mandataires sociaux » et les tableaux suivants du rapport de gestion figurant en annexe 1 du présent document.

17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, d'attribution gratuites d'actions ou d'attribution de bons de souscription d'actions existant au sein du Groupe sont décrits dans la rubrique 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2012 » du présent document.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

Groupe Gorgé est l'actionnaire majoritaire de ECA SA (53,48% du capital) comme indiqué au paragraphe 21.1.1 du présent document. Un tableau de répartition du capital et des droits de vote est inclus au paragraphe « capital de la société » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Les actions de Groupe Gorgé inscrite au nominatif depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

18.3. Actionnariat de contrôle

Groupe Gorgé SA est l'actionnaire majoritaire de ECA SA.

18.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Néant

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Les opérations avec les apparentés sont décrites dans la rubrique 7.7 « transactions avec les parties liées » de l'annexes aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2012 » du présent document.

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

Le lecteur est invité à se reporter :

- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2011 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 avril 2012 (numéro de dépôt D12.0407)
- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2010 : rapport de gestion, comptes consolidés et annuels et rapports des Commissaires aux Comptes y afférents, figurent dans le Document de Référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2011 (numéro de dépôt D11.0391)

20.2. Informations financières pro forma

Sans objet.

20.3. Etats financiers

20.3.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2012

BILAN CONSOLIDE

En K€	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Ecart d'acquisition	4.8	10 173	10 173
Immobilisations incorporelles nettes	4.6/4.7	21 943	24 863
Immobilisations corporelles nettes	4.6/4.7	9 405	10 057
Autres immobilisations financières	4.6/4.7	462	514
Autres actifs non courants		2	18
Impôts différés actif	4.11	29	655
Total actifs non courants		42 014	46 280
Stocks et en cours	4.9/4.10	17 137	14 624
Créances d'exploitation	4.9/4.10	9 885	8 801
Clients et comptes rattachés (1)	4.9/4.10	59 491	67 104
Impôt sur le résultat	4.9/4.10	3 368	903
Trésorerie	4.9/4.10	17 866	13 494
Total actifs courants		107 748	104 926
Actifs destinés à être cédés			
Total actif		149 761	151 206
(1) dont Factures à émettre	4.9	29 993	34 064

En K€	Notes	31/12/2012	31/12/2011*
Capital (1)		3 320	3 208
Primes		22 872	20 643
Réserves consolidées et résultat (2)		19 291	27 478
Capitaux propres – part du Groupe		45 483	51 328
Total intérêts minoritaires		217	232
Total capitaux propres		45 700	51 560
Emprunts et dettes financières (3)	4.1	15 185	2 968
Engagements envers le personnel	4.2	2 745	1 949
Impôts différés passif	4.11	2 144	5 612
Autres passifs long terme	4.3	528	1 047
Total passifs non courants		20 603	11 576
Provisions pour risques et charges	4.4	9 206	1 792
Emprunts et concours bancaires	4.1	11 742	12 477
Fournisseurs	4.5	19 207	31 199
Autres dettes	4.5	43 057	42 372
Impôt exigible		246	231
Total passifs courants		83 459	88 071
Passifs destinés à être cédés			
Total passif		149 761	151 206
* Colonne 2011 retraitée des éléments détaillés en note 2.2.			
(1) de l'entreprise mère consolidante			
(2) dont résultat de l'exercice		(4 510)	4 145
(3) dont Crédit bail		1 738	1 849

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires		99 024	129 077
Production stockée		905	3 907
Production immobilisée		2 147	3 102
Autres produits de l'activité		3 607	2 879
Achats consommés		(59 285)	(89 893)
Charges de personnel	7.5	(35 518)	(35 247)
Impôts et taxes		(1 455)	(1 482)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	4.12	(5 256)	(4 731)
Autres produits et charges opérationnels		(159)	(174)
Résultat Opérationnel Courant		4 009	7 439
Éléments non courants du résultat opérationnel	4.13	(9 916)	(806)
Résultat Opérationnel		(5 907)	6 633
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(350)	(400)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		50	127
Coût de l'endettement financier net (a)		(300)	(272)
Autres produits financiers (b)		134	438
Autres charges financières (c)		(253)	(367)
Charges et produits financiers(*) (d=a+b+c)	4.14	(419)	(201)
Impôt sur le résultat	4.15	1 815	(2 255)
Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence		2	(19)
Résultat net avant cession d'activité		(4 510)	4 158
Résultat des activités abandonnées		0	0
Résultat net		(4 510)	4 158
Part des minoritaires		18	13
Part du Groupe		(4 528)	4 145
RN par action des activités poursuivies	4.16	(0,72)	0,66
RN par action dilué des activités poursuivies	4.16	(0,72)	0,66
RN par action des activités abandonnées			
RN par action dilué des activités abandonnées			
RN par action de l'ensemble consolidé	4.16	(0,72)	0,66
RN par action dilué de l'ensemble consolidé	4.16	(0,72)	0,66

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

En K€	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net		(4 510)	4 158
Ecart de conversion		46	44
Instruments financiers et dérivés		-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente			
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	4.2	(615)	(116)
Impôts différés sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	4.11	189	39
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(380)	(33)
Résultat Global		(4 890)	4 125
..dont part du groupe		(4 908)	4 112
..dont part des intérêts minoritaires		18	13

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En K€	Capital	Réserves liées au Capital	Réserves consolidées	Résultat Consolidé*	Total	Part Groupe	Minoritaires
Clôture 31 décembre 2010	3 205	20 411	20 533	7 566	51 714	51 485	229
Correction			(568)		(568)	(568)	
Clôture 31 décembre 2010 corrigée	3 205	20 411	19 965	7 566	51 146	50 917	229
Opérat° sur le Capital	3	80			83	83	
Stocks options IFRS2		153			153	153	
Autocontrôle			2		2	2	
Affectation résultat n-1			7 566	(7 566)	0		
Dividendes			(3 945)		(3 945)	(3 935)	(10)
Résultat net de la période (a)				4 158	4 158	4 145	13
Résultat Enregistré directement en CP (b) :	0	0	(33)		(33)	(33)	0
Résultat global de la période (a+b)					4 125	4 112	13
Variation %intérêts - périmètre - autres					0		
Reclassement - autres			(3)		(3)	(3)	
Clôture 31 décembre 2011	3 208	20 643	23 552	4 158	51 560	51 328	232
Opérat° sur le Capital	13	355	(368)		0	0	
Stocks options IFRS2		38			38	38	
Composante obligataire			444		444	444	
Autocontrôle			(215)		(215)	(215)	
Affectation résultat n-1			4 158	(4 158)	0	0	
Dividendes (1)	99	1 836	(3 173)		(1 238)	(1 204)	(33)
Résultat net de la période (a)				(4 510)	(4 510)	(4 528)	18
Résultat Enregistré directement en CP (b) :	0	0	(380)		(380)	(380)	0
Résultat global de la période (a+b)					(4 890)	(4 908)	18
Variation %intérêts - périmètre - autres					0		
Reclassement - autres					0		
Clôture 31 décembre 2012	3 320	22 873	24 018	(4 510)	45 700	45 483	217

(1) dont 1936 k€ converties en actions

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

En K€	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net consolidé (avant Répart. Groupe/Minos)		(4 510)	4 158
+/- Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence		(2)	19
+/- Dotations Nettes Amts et Depr	4.12	6 122	4 094
+/- Dotations Nettes Provisions (Courant / Non Courant)	4.2/4.4	7 601	783
+/- Charges et produits calculés liés aux stocks- opt & assimilés	4.2	38	153
+/- Autres Charges et Produits calculés	Cf. ci- après	(59)	(22)
- /+ Plus et Moins values de cessions		(346)	(24)
CAF (avant neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impôts)		8 845	9 160
+/- Charge/Produits d'Impôts Différés	4.15	(2 842)	(489)
CAF (après neutralisation Cout Endttmt Fin Net et Impôts)		6 003	8 671
+/- Variation BFR lié à l'activité	Cf. ci- après	(9 104)	(7 844)
= Flux Net de Trésorerie Généré par l'Activité		(3 101)	827
- Décaissements / Acq Immos Corp et Incorp	4.7	(3 042)	(5 702)
+ Encaissements / Cess. Immos Corp et Incorp		99	263
- Décaissements / Acq Immos Fin	4.7	16	(39)
+ Encaissements / Cess. Immos Fin		66	118
+ Variation comptes courants débiteurs			
+/- Tréso nette Acq/Cess filiales (1)		(388)	(18)
+ Subventions investissements			
= Flux Net de Trésorerie / Opérations d'Investissmts	CP	(3 250)	(5 377)
+ Sommes reçues lors d'augm de cap. (Société M)	CP		83
- Dividendes versés aux actionnaires Societe M	CP	(1 204)	(3 935)
- Dividendes versés aux minoritaires	CP	(33)	(10)
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4.1	13 958	5 855
- Remboursement d'emprunts	4.1	(2 574)	(1850)
= Flux Net de Trésorerie lié aux Op de Financmt		10 146	143
+/- Incidences variations cours des devises		(15)	(2)
+/- Acquisition actions propres		(174)	17
= Variation de la Trésorerie Nette	4.10	3 605	(4 391)

(1) En 2012, déconsolidation de la trésorerie d'ECA CSIP à la date de sortie de périmètre

VARIATION DU BFR :

Nature	Solde Ouv.	Activités Abandonnées	Var. périmètre	+/- Var BFR Expl	Autre mvt	Ecart de conversion	Solde 2012
Stocks Nets	14 624		(325)	2 863		(24)	17 137
Clients Nets	67 105		529	(8 119)		(23)	59 491
Autres créances Expl N	8 801		(37)	1 124		(3)	9 885
CIR et autres créances d'IS	903			2 465			3 368
Actifs Courants	91 433	0	167	(1 667)	0	(51)	89 881
Dettes Fournisseurs	30 920	0	(25)	(11 621)	(165)	(1)	19 108
Autres Dettes	42 372		(550)	1 309	(57)	(16)	43 057
Impôt exigible	230			16			246
Passifs Courants hors prov.	73 523	0	(575)	(10 297)	(223)	(17)	62 411
[Actifs]- [Passifs]	17 910	0	742	8 629	223	(34)	27 470
Variation actif/passif non courant	(1 029)		28	474			(527)
Variation du BFR d'exploitation				9 104			

Autres produits et charges calculées :

	2012	2011
Dot/Rep financières		
Autres	(59)	(22)
Autres charges calculées	(59)	(22)

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2. PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif
- 2.2 Référentiel comptable
- 2.3 Principes de consolidation
- 2.4 Méthodes et règles d'évaluation

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- 3.1 Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation
- 3.2 Entreprises sorties du périmètre de consolidation et non exclues

4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- 4.1 Emprunts et dettes financières
- 4.2 Engagements envers le personnel
- 4.3 Autres passifs long terme
- 4.4 Provisions pour risques et charges
- 4.5 Variation du passif courant
- 4.6 Synthèse des immobilisations
- 4.7 Flux d'immobilisations et d'amortissements
- 4.8 Ecart d'acquisition
- 4.9 Actifs courants
- 4.10 Variation des actifs courants
- 4.11 Ventilation des impôts différés
- 4.12 Dotations nettes aux amortissements et provisions
- 4.13 Eléments non courants du résultat opérationnel
- 4.14 Analyse des charges et produits financiers
- 4.15 Ventilation de l'impôt sur les résultats
- 4.16 Résultat par action

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

7. AUTRES NOTES

- 7.1 Engagements hors bilan
- 7.2 Actionnariat
- 7.3 Achat par l'émetteur de ses propres actions
- 7.4 Effectif
- 7.5 Rémunération des mandataires sociaux
- 7.6 Transactions avec les parties liées
- 7.7 Effort de recherche et développement
- 7.8 Faits exceptionnels et litiges
- 7.9 Evénements postérieurs

Les comptes consolidés d'ECA GROUP ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 4 avril 2013, l'annexe faisant partie intégrante des comptes consolidés.

L'exercice couvre une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre.

Le compte de résultat est présenté par nature, le tableau des flux de trésorerie est établi selon le modèle prévu par la recommandation 2009-R03 du CNC du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international.

Le bilan est établi sous la forme courant/non courant, sachant qu'un actif est courant lorsqu'il répond à l'un des critères suivants :

- sa réalisation, sa vente ou sa consommation entre dans le cadre du cycle d'exploitation ;
- il est détenu essentiellement à des fins de transaction ou pour une durée courte (12 mois) ;
- l'actif est de la trésorerie ou un équivalent de trésorerie.

Les autres actifs sont des actifs non courants.

Un passif est courant s'il est attendu qu'il soit réglé dans le cadre du cycle d'exploitation ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la clôture.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont en milliers d'euros.

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Litige BAE

Par un jugement en date du 29 juin 2012, le Tribunal de Grande Instance de Paris a débouté ECA de sa requête en nullité d'un brevet de BAé et a en conséquence jugée ECA contrefaisante des revendications de ce brevet (voir communiqué de presse du 3 juillet 2012). ECA a interjeté l'appel de cette décision. Après avoir versé 2 M€, ECA a par ailleurs obtenu auprès du Juge de l'Exécution l'étalement sur 24 mois à partir de décembre 2012 du paiement du solde de l'indemnité provisionnelle.

ECA a provisionné dans ses comptes une somme de 6,2 M€ correspondant à l'indemnité provisionnelle et les frais accessoires décidée par le Tribunal, classée en « produits et charges non récurrents » au compte de résultat. ECA conteste l'évaluation de cette indemnité.

1.2. Liquidation CSIP

Les comptes de la filiale ECA CSIP, société de droit anglaise, ont fait l'objet d'une correction d'erreur relative à une double facturation émise envers un client. La correction s'élève à 568 k€. Par ailleurs, l'activité de cette société est en déclin depuis plusieurs années, en raison de la fin de vie du produit dont elle assurait la maintenance, principalement auprès de la Marine Anglaise.

Dans ce contexte, la société a été placée sous administration judiciaire en novembre 2012 à la demande du groupe ECA. Elle sera liquidée définitivement fin février 2012.

Les comptes figurant à titre de comparatif pour 2011 ont fait l'objet de modifications par rapport à ceux antérieurement publiés. Les modifications effectuées concernent une correction d'erreur relative à la société ECA CSIP et des reclassements de présentation au compte de résultat. Une réconciliation est détaillée en note 2.1.

1.3. Litige Minerva

Un litige oppose les sociétés ECA EN et ECA à la société MINERVA (anciennement ENT) ancien actionnaire d'ECA EN.

Ce litige est issu de l'activation d'une garantie de passif en 2008. Minerva, qui avait indemnisé ECA à hauteur de 1.5 M€ conteste 3 ans après le fondement même de cette indemnisation. Un protocole d'accord avait été signé par les parties à l'époque.

Les sociétés ECA SA et ECA EN estiment les demandes de la société MINERVA totalement infondées et n'ont constitué aucune provision à ce titre. Un jugement favorable à ECA a été rendu en première instance par le tribunal de commerce de Nantes le 1er Octobre 2012. La partie adverse a interjeté appel de cette décision.

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif

Une correction d'erreur des comptes antérieurement publiée a été effectuée concernant la société ECA CSIP (Grande-Bretagne). A la suite d'une réclamation tardive d'un client, une double facturation commise il y a plusieurs années a été identifiée pour un montant de 474 k£. Les comptes ont été corrigés à la date d'ouverture de la période comparative, soit le 1er janvier 2011, pour un montant de 568k€.

En k€	2011 publié	Correction d'erreur	2011 corrigé
Capitaux propres (part du groupe)	51 896	(568)	51 328
Intérêts minoritaires	232	0	232
Total capitaux propres	52 128	(568)	51 560
Fournisseurs	30 631	568	31 199
Total passifs courants	30 631	568	31 199

Par ailleurs, le groupe utilise la notion de résultat opérationnel courant afin d'améliorer la comparabilité des comptes et la mesure de la performance opérationnelle. Des reclassements ont été effectués sur le compte de résultat 2011 afin d'adopter pour le même type de charges un classement identique à celui retenu pour l'exercice 2012. Ces reclassements sont sans influence sur le résultat opérationnel.

en K€	2011 publié	Reclassement de présentation	2011 corrigé
Chiffre d'affaires	129 077		129 077
Production stockée	3 907		3 907
Production immobilisée	3 102		3 102
Autres produits de l'activité	2 879		2 879
Achats consommés	(89 893)		(89 893)
Charges de personnel	(35 247)		(35 247)
Impôts et taxes	(1 482)		(1 482)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(5 389)	658	(4 731)
Ecart d'acquisition	0		0
Autres produits et charges opérationnels	(174)		(174)
Résultat Opérationnel Courant	6 781	658	7 439
Eléments non courants du résultat opérationnel	(148)	(658)	(806)
Résultat Opérationnel	6 633	0	6 633
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(400)		(400)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents	127		127
Coût de l'endettement financier net (a)	(272)	0	(272)
Autres produits financiers (b)	438		438
Autres charges financières (c)	(367)		(367)
Charges et produits financiers(*) (d=a+b+c)	(201)	0	(201)
Impôt sur le résultat	(2 255)		(2 255)
Q/p de résultat des sociétés mise en équivalence	(19)		(19)
Résultat net avant cession d'activité	4 158	0	4 158
Résultat des activités abandonnées	0		0
Résultat net	4 158		4 158
Part des minoritaires	13		13
Part du Groupe	4 145		4 145

2.2. Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1er janvier 2012 :

- IFRS 7 – *Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers*.

Cet amendement a un double objectif :

- comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et les passifs qui leur sont associés ;
- évaluer la nature de l'implication continue de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés ainsi que les risques qui leur sont associés.

Ces principes appliqués par ECA au 31 décembre 2012 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012 dans le référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'adopté par l'Union européenne serait sans incidence significative.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations, qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2012 :

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de ces normes ou interprétations sur ses comptes consolidés.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011. Les états financiers 2010, inclus dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 28 avril 2011 sous le N° D.11-0391, sont incorporés par référence.

2.3. Principes de consolidation

Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 3.1. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe peuvent ne pas être consolidées.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice peuvent être calculés en fonction des cours moyens mensuels proratisés sur le chiffre d'affaires.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises qui ne sont pas sous contrôle commun sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3R - Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. La différence existant entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis. Les achats complémentaires d'intérêts minoritaires intervenant après la date de prise de contrôle ne donnent pas lieu à réévaluation des actifs et passifs identifiables. L'écart généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré en contrepartie des capitaux propres.

2.4. Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 4.2).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprise ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif ;
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement ou en fonction du nombre de produits livrés rapporté à une estimation du nombre de produits à livrer au titre du programme avec, dans ce cas, un démarrage du plan d'amortissement au moment de la première vente.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis. Si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Le résultat de cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du goodwill de l'entité cédée. Les fonds de commerce sont traités comme les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 10 à 35 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises ».

Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne

peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la Société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court ou moyen terme.

Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

Dépréciation des actifs non courants

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont :

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont : ECA EN, ECA CNAI, les fonds de commerce Systèmes et Information d'une part et Télérobotique d'autre part de ECA, la relation clients équipements embarqués et GSE, l'UGT regroupant les cash-flows propres aux simulateurs ECA FAROS, ECA SINDEL et SSI, celle regroupant les cash-flows propres au produit K-Ster, les logiciels d'imagerie de TRITON IMAGING.

Toutefois, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeur propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés.

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers ;
- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous activité ;
- lorsque sur la base des évaluations de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

Modalités de prise en compte des affaires en cours à la clôture de l'exercice

Dans la mesure où les sociétés sont capables d'apprécier le résultat global avec une sécurité suffisante, la méthode retenue est la prise en compte au fur et à mesure de l'avancement. Cette méthode permet de traduire correctement le niveau d'activité et de résultat de l'entreprise.

Le taux d'avancement retenu résulte du rapport entre le coût de production à la clôture de l'exercice et le coût global de l'affaire. Les évaluations de chiffre d'affaires à l'avancement sont établies dans le respect du principe de prudence. Les contrats long terme comportant des adaptations d'une technologie existante aux besoins du client et la livraison de lots successifs sont évalués au fur et à mesure de la livraison des lots au prorata des coûts. Pour les fournitures de rechanges et de matériels de série, les marges sont dégagées à la livraison, approvisionnements et coûts internes de production sont comptabilisés en travaux en cours. Pour les sociétés construisant des équipements spéciaux, le chiffre d'affaires et le résultat probable ne sont pas pris en compte avant que ne soit atteint le premier stade d'acceptation du degré d'avancement par le client.

Lorsqu'une perte à terminaison est prévisible, une provision est constituée.

Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

Écarts de conversion

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Actions propres

Les actions d'auto contrôle détenues par ECA SA sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets d'effets d'impôt.

Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le Groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région

principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de locations dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques et charges sur affaires ; ces provisions sont constituées :
- des provisions
 - statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois,
 - pour pertes à terminaison sur affaires en cours,
 - pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

Passifs et instruments financiers et dérivés

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes contractés auprès d'établissements de crédit ainsi que d'emprunts obligataires. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers composés tels que les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilable à une vente d'options d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au prorata du produit de l'émission.

Le Groupe utilise, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD et en GBP. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS39. Il s'agit de macro couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

Le Groupe utilise des contrats de « swaps » pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêts..

Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est

comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IAS 39 : les instruments sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les instruments financiers du Groupe sont affectés à la couverture de transactions futures (Cash FlowHedge).

Ainsi, le traitement de la variation de juste valeur est le suivant :

- la part efficace de la variation de juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture ;
- la part inefficace de la variation de juste valeur est constatée en résultat financier.

La juste valeur des contrats de swaps est évaluée selon les techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables, en application d'IFRS 7.

Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme recouvrent les subventions d'investissement et les avances conditionnées de l'Etat et des Réseaux Technologiques accordées principalement au titre de programmes de recherche et développement.

S'agissant des avances conditionnées, l'augmentation de leur montant au bilan résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution de leur montant au bilan résulte de leur remboursement ou de l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et dettes financières ». Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Autres passifs à long terme » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %) ; ce solde est comptabilisé au compte de résultat dès lors que la société a l'assurance de l'échec du programme.

L'actualisation de ces dettes avec différé de paiement important et sans intérêt serait pratiquée si elle était significative.

Paiements en actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)

ECA a mis en place un plan d'option de souscription ou d'achat d'actions et a procédé à l'émission de bons de souscription au profit de certains salariés. Les prix d'option d'achat ou de souscription sont fixés au jour du Conseil d'administration qui consent les options. Ils ne peuvent être inférieurs à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés des 20 séances de Bourse précédant cette date. Le prix des options d'achat ne peut être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société. La juste valeur des options et des bons est calculée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

ECA a également mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions. Au terme de ces plans, la période d'acquisition est de deux ans au minimum et l'obligation de conservation des actions éventuellement acquises est également de deux ans au minimum. L'attribution définitive est toujours subordonnée à des conditions de présence et de performance. Les périodes d'acquisition se terminent en mars 2012. La juste valeur des actions gratuites est calculée à l'aide du modèle d'évaluation du CNC, corrigé des observations de l'IFRIC.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Plan Epargne Entreprise

En fin d'année 2009, ECA a mis en œuvre un plan d'achat d'actions ECA pour ses salariés avec décote par rapport au prix moyen de marché et abondement. La juste valeur de ce plan d'actionnariat est évaluée conformément à la recommandation du CNC (Conseil National de la Comptabilité) du 21 décembre 2004, en prenant en considération la restriction de 5 ans pour l'employé.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisé en charges de personnel en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2009, le fait générateur ayant lieu en décembre.

Impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

Définition de l'impôt sur le résultat

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, le crédit d'impôt recherche n'étant ni un élément du résultat fiscal, ni calculé sur la base du résultat fiscal et n'étant pas un élément de liquidation de l'impôt ni limité au montant de l'impôt liquidé, il est classé en résultat opérationnel. Les crédits d'impôt recherche des filiales sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée dans les comptes d'impôt sur le résultat, cette taxe étant assise sur la valeur ajoutée. L'analyse du Groupe se base notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. L'IRAP (taxe italienne également assise sur la valeur ajoutée) est traitée de la même façon.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3.

Eléments non courants du résultat opérationnel

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants incluent notamment le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnisations au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que des dépenses diverses.

Les autres éléments non courants du résultat opérationnel concernent les coûts d'acquisition de sociétés, l'amortissement des incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant. Une note annexe réconcilie le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée prorata temporis du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée prorata-temporis du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concernée.

Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les écarts actuariels sont désormais intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turn-over et de mortalité et du taux d'actualisation (les paramètres sont détaillés en note 4.2).

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe sont également comprises dans le périmètre de consolidation de la Société Groupe GORGE (RCS Paris B 348 541 186).

3.1. Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation

Sociétés	Méthode	Secteurs d'activité	% contrôle 2012	% contrôle 2011	% intérêt 2012	% intérêt 2011
Société consolidante ECA	Intégration globale	Défense	Top	Top	Top	Top
Filiales françaises						
ECA ROBOTICS	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
ECA CNAI	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ECA FAROS	Intégration globale	Civil	98%	98%	98%	98%
ECA EN (ex EN Technologie)	Intégration globale	Défense	100%	100%	100%	100%
ECA SINTERS	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ECA DEVELOPPEMENT	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
Filiales étrangères						
ECA CSIP (Angleterre)	Intégration globale	Défense	-	100%	-	100%
ECA SINDEL (Italie)	Intégration globale	Défense	96%	96%	96%	96%
ECA SINDEL BRASIL (Brésil)(1)	Intégration globale	Défense	99.80%	-	95.83%	-
OD ECA (Turquie)	Intégration globale	Défense	60%	60%	60%	60%
TRITON IMAGING (USA)	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
SSI (USA)	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ESFE (Singapour)	Intégration globale	Civil	100%	100%	100%	100%
ECA AMERICA LATINA	Intégration globale	Civil	99.74%	99.74%	99.74%	99.74%
1ROBOTICS (USA)	Mise en équivalence	Défense	29.89%	29.89%	81%	81%

(1) société créée lors du second semestre 2012

3.2. Entreprises sorties du périmètre de consolidation et non exclues

ECA CSIP, en cours de liquidation, est sorti du périmètre au 1er juillet 2012

L'impact de la déconsolidation est une perte de 3 K€. Ce montant inclut les provisions pour créances comptabilisées dans le social d'ECA SA et ses filiales pour 350 k€.

4. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Emprunts et dettes financières

en K€	Ouverture	Var. périmètre	Augmen- tation	Diminution	Reclas- sement	Autre Mvt	Clôture
Emprunts auprès d'établissement de crédit	11848		531	(2 163)			10 216
Emprunts obligataires convertibles			12 668				12 668
Retraitement des Crédits Baux	1849			(111)			1738
Autres dettes financières	883		75	(286)			672
Concours bancaires	865		1633	(865)			1633
Emprunts et dettes financières	15 445	0	14 907	(3 425)	0	0	26 927

ECA SA a émis en décembre 2012 une OCEANE (obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) souscrite à hauteur de 99% par Groupe Gorgé. Cette océane, d'un montant global de 13,5 Millions d'euros, génère un coupon de 2,5% et est à maturité 1er Janvier 2018.

La comptabilisation aux normes IFRS fait ressortir une dette initiale de 12 668 k€, en retraitant les frais d'émission pour 163 K€, et une part en capitaux propres pour 671 k€.

Les échéances des emprunts sont indiquées ci-après :

en K€	31/12/2012	31/12/2011
- Moins d'un an	11 742	12 477
- Un à deux ans	305	367
- Deux à trois ans	539	561
- Trois à quatre ans	195	281
- Quatre à cinq ans	157	283
- Plus de cinq ans	13 989	1476
Total	26 927	15 445

Le groupe a décidé de ne pas renouveler le Pool Bancaire arrivant à échéance au 31 Janvier 2013.

Dans les négociations bilatérales qui se sont engagées, le groupe ECA a obtenu de nouvelles lignes de dailly et de découverts pour plus de 16 M€ auprès de plusieurs banques. Dans ce cadre, et faisant suite à l'émission de l'OCEANE, le groupe a remboursé par anticipation ses lignes CT et MT issues du pool pour un montant de 9,5 Millions d'euros le 31 Janvier 2013.

4.2. Engagements envers le personnel

Retraites et prestations assimilées

	2012	2011
Engagements inscrits au bilan :		
- prestations de retraite	2564	1770
- autres : congés suppl.	43	35
- sociétés étrangères	139	145
Montant imputé au compte de résultat :		
- prestations de retraite	179	170
- autres : congés suppl.	8	3
- sociétés étrangères	(6)	31

	Ouverture	Variation de périmètre	Autre Mouvement	Dotations	Utilisations	Reprises	Impact Sories	Clôture
Provision pour retraites et congés France	1804			113	74		615	2 606
Provision pour retraites et congés Etranger	145					(6)		139
Total	1 949	0	0	113	74	(6)	615	2 745

Présentation de la Méthode du Sorie, dans le cadre du calcul des Indemnité de départ à la retraite des sociétés françaises.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire),

Calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,

- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 1,98% (taux des OAT 10 ans à fin décembre 2012),
- taux de charge 50%,
- turn over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 à 45 ans, 2% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 2,3%,
- table de mortalité 2003-2005.

HYPOTHESES	31.12.12
Début de période	31décembre 2011
Fin de période	31décembre 2012
Taux d'actualisation	1,98%
Taux d'augmentation des salaires	2,30%
Taux de rendement attendu des actifs de couverture	
Espérance de Durée Résiduelle Moyenne d'Activité (EDRMA) 2012	9,51
VARIATION DE L'OBLIGATION	31.12.12
Valeur actualisée de l'obligation à l'ouverture	2 251
Coût des services rendus de la période	137
Intérêt sur actualisation	76
Profit/Perte lié à une liquidation ou réduction de régime	615
Prestations payées	(74)
Valeur actualisée de l'obligation à la clôture	3 006
VARIATION DE LA VALEUR DES ACTIFS	31.12.12
COUVERTURE FINANCIERE	31.12.12
Couverture financière	(3 006)
Coût des services passés non comptabilisés	261
Provision comptabilisée	(2 745)
COUT DE LA PERIODE	31.12.12
Coût des services rendus de la période	137
Intérêt sur actualisation	76
Amortissement des pertes et gains actuariels	41
Coût de la période	255

Paielements en actions (stock-options et bons de souscription d'actions)

	BSA 20€	Options 10,92€
Nombre de bénéficiaires	5	17
Action support	FR0010099515	FR0010099515
Nombre d'actions auquel donnent droit les options ou les bons	150 000	120 000
Levée d'options		
Options annulées		61 500
Solde des actions auquel donnent droit les options ou les bons	150 000	58 500
Date de mise en place	Avril 2006	Décembre 2009
Début de la période d'exercice	Avril 2010	Avril 2012
Fin de la période d'exercice	Avril 2012	Mars 2015
Prix de souscription	20 €	10,92€
Valeur des options (calcul par la formule de Black-Scholes)	172 999 €	165 848

Paielements en actions : plan de distribution d'actions gratuites :

	AGA 2009
Type de plan	Actions gratuites
Nombre de bénéficiaires	17
Action support	FR0010099515
Nombre d'actions potentielles	30 000
Attribution des actions gratuites	25 000
Options annulées	5 000
Solde des actions potentielles	0
Date de mise en place	Décembre 2009
Début de la période d'exercice	Décembre 2009
Fin de la période d'exercice	Mars 2012
Valeur des options (calcul par la formule de Black-Scholes)	357 648

4.3. Autres passifs long terme

Les autres passifs long terme correspondent à des avances conditionnées.

4.4. Provisions pour risques et charges

	Ouverture	Activités Abandonnées	Mouvement Périmètre	Dotations	Utilisations	Reprises	Clôture
Provisions pour litiges (1)	0			6 220			6 220
Provision pour garanties données	505			87	(98)		493
Provision pour perte à fin d'affaires	215			478	(106)		586
Provisions pour pénalités de retard	551			806	(24)	(300)	1032
Provision pour Impôt	0						0
Provision autres risques & charges	522			687	(334)		875
Total Provision pour risques & charges	1 792	0	0	8 277	(563)	(300)	9 207

(1) correspond au litige ECA / BAE

4.5. Variation du passif courant

La variation du passif courant est détaillée dans la variation du BFR.

4.6. Synthèse des immobilisations

	Valeurs brutes	31/12/2012 Amort.	Valeurs nettes	31/12/2011 net
Frais de recherche et développement	31 789	(13 038)	18 751	21 802
Autres immobilisations incorporelles	7 238	(4 046)	3 192	3 061
Total immobilisations incorporelles	39 028	(17 085)	21 943	24 863
Terrains	533		533	533
Constructions	9 887	(3 784)	6 103	6 348
Installations tech., mat. et outillages ind.	5 846	(4 127)	1 720	1 764
Autres immobilisations corporelles	4 426	(3 479)	947	1 252
Immobilisations corporelles en cours	102		102	161
Total immobilisations corporelles	20 795	(11 390)	9 405	10 057
Titres de participation	2 608	(2 592)	16	17
Titres mis en équivalence	10	0	10	9
Actifs financiers	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	435	0	435	489
Total autres immobilisations financières	3 054	(2 592)	462	514

Le poste immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

	Valeur nette au 31/12/12	Valeur nette au 31/12/11
Programme AUV	7 920	8 420
Programme Mine Killer (1)	2 448	2 676
Simulation de pilotage	2 602	3 424
Simulation navale (2)	2 122	1 933
Equipements navals	860	2 107
Equipe ment Imagerie (3)	1 726	2 013
Autres frais de développement	1 074	1 229
sous total frais de développement	18 751	21 802
Relations clientèle ECA Sinters (4)	1 000	1 167
Autres	2 192	1 894
Total immobilisations incorporelles	21 943	24 863

(1) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 833 K€

(2) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 875 K€

(3) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 1 400 K€

(4) dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions : 1 000 K€

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts et achats de licences du prochain ERP du Groupe pour 1 748 K€ (coûts directs), comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours.

4.7. Flux d'immobilisations et d'amortissements

	Incorp. Acquises /regroupement d'entreprises	Frais de Développement	Autres incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisation s financières	Total
Valeur nette au 31/12/2011	10 173	21 802	3 061	10 057	514	45 607
Acquisitions / capitalisations		1 464	819	579	11	2 874
Cessions, VNC		(76)	(26)	(26)	(65)	(193)
Dotations aux amortissements ⁽¹⁾		(4 439)	(521)	(1 162)		(6 122)
Autre mouvement		6	(6)			(0)
Reclassement			(162)			(162)
Périmètre, change et autres		(5)	26	(44)	2	(21)
Valeur nette au 31/12/2012	10 173	18 751	3 192	9 405	462	41 983

⁽¹⁾ dont 1 689 K€ de provisions pour dépréciations des frais de développement

4.8. Ecart d'acquisition

	2012			2011
	Brut	Amort.	Net	Net
Ouverture	11 390	(12 18)	10 173	10 173
Entrée de périmètre			0	0
Sortie de périmètre			0	0
Affectation écart d'acquisition			0	0
Total Ecarts d'acquisition	11 390	(12 18)	10 173	10 173

La valeur recouvrable des UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC), calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque, 2,62 %), une prime de risque de marché et un beta calculé en fonction du cours de l'action de la société et de l'évolution du CAC 40. Les flux après impôts sont projetés de manière prudente sur la période de prévision de l'activité concernée (cinq ans) et peuvent intégrer une valeur terminale avec une hypothèse de croissance (0 à 2% maximum, en fonction des UGT). Les taux d'actualisation utilisés en 2012 sont de 7,2 % à 8,2 % en fonction des UGT. Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses (taux d'actualisation de +/- 1 pt et flux de trésorerie prévisionnels de +/- 20 %).

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'une UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Le détail des écarts d'acquisition par filiale et fonds de commerce est le suivant :

	Valeur nette au 31/12/2012
Branche Aéro	528
Branche Hytec	304
MSI	503
Télérobotique	449
ECA EN	6 563
SSI	498
TRITON IMAGING	1 328
	10 173

4.9. Actifs courants

	Valeurs brutes	31/12/2012 Dépréciation	Valeurs nettes	31/12/2011 Net
Matières premières	10 649	(3 581)	7 068	5 706
En- cours	6 100	(7)	6 094	5 234
Produits finis	5 247	(1 272)	3 976	3 685
Stocks et en- cours	21 997	(4 860)	17 137	14 624
Avances et acomptes versés	3 033		3 033	3 973
Créances sociales	123		123	327
Créances fiscales	3 038		3 038	2 976
Débiteurs divers	3 233	(186)	3 046	953
Comptes courants débiteurs	45		45	18
Charges constatées d'avance	600		600	554
Créances d'exploitation	10 071	(186)	9 885	8 801
Impôt sur le résultat	3 368		3 368	903
Clients et comptes rattachés (1)	60 113	(622)	59 491	67 104
Disponibilités	8 417		8 417	8 864
Autres équivalents de trésorerie (2)	9 450		9 450	4 630
Trésorerie et équivalents	17 866	0	17 866	13 494
Total Général	113 416	(5 669)	107 748	104 927

(1) Dont Facture à établir

(2) SICAV et comptes à terme

29 993 34 064

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 8 219 K€ (1) au 31 décembre 2012.

	0 - 3 0 j o u r s	3 0 - 6 0 j o u r s	> 6 0 j o u r s	T o t a l
Retards par rapport à l'échéan	4 793	1935	1491	8 219

(1) Le groupe n'a pas connaissance de difficultés nécessitant une éventuelle provision. A fin février 2012, sur l'ensemble de ces créances, le Groupe a reçu 2 839 K€ de règlements.

4.10. Variation des actifs courants

La variation des actifs courant est détaillée dans la variation du BFR

La variation de la Trésorerie Nette s'établit comme suit :

	Clôture	Ouverture
Disponibilités	8 417	8 864
Autres équivalents de trésorerie nets	9 450	4 630
- Concours bancaires	(1633)	(865)
Total	16 233	12 628
Variation de la Trésorerie Nette	3 605	

4.11. Ventilation des impôts différés

	31/12/2011	Charges / Produits de l'exercice	Sorie	Instruments financiers et dérivés	Variation change périmètre et autre	31/12/2012
Différences temporelles						
- Retraites & prestations assimilées	(601)	(62)	(205)			(868)
- Frais de développement	6 150	(570)				5 581
- Subvention	(299)	204				(95)
- Crédit bail	134	14				148
- Fonds de commerce	0	0				0
- Emprunt obligataire		162		226		388
- Autres	(7)	232				225
Sous Total	5 377	(21)	(205)	226	0	5 377
Déficits reportables	(4)	(2 460)				(2 464)
Différences temporaires	(569)	(360)				(929)
CVAE	152	(22)	0		0	129
Sous Total	(421)	(2 842)	0	0	0	(3 263)
Total (1)	4 956	(2 860)	(205)	226	0	2 115

(1) Impôt différés Passif (2 144)

Impôt différés Actif 29

(2 115)

4.12. Dotations nettes aux amortissements et provisions

	2012	2011*
Reprise sur amortissements		
- immobilisations incorporelles	41	
- immobilisations corporelles		
Total reprises sur Amortissements	41	0
Reprises sur provisions		
- stocks et encours	542	517
- actifs circulants	54	51
- risques et charges	863	470
Total reprises sur provisions	1 459	1 038
Total Reprises aux amortissements et provisions	1 500	1 038
Dotations aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	2 567	2 349
- immobilisations corporelles	1 071	997
- immobilisations leasing	91	91
* sous total dotations aux amortissements	3 729	3 436
Dotations aux provisions		
- stocks et encours	1 180	1 006
- actifs circulants	(2)	
- risques et charges	1 847	1 327
* sous total dotations aux provisions	3 026	2 333
Total dotations aux amortissements et provisions	6 755	5 769
Total dotations nettes aux amortissements et provisions	5 256	4 731

4.13. Eléments non courants du résultat opérationnel

	2012	2011
Coûts de restructuration	922	148
Dotations amortissements des incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions	658	658
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs ⁽¹⁾	2 064	
Dotation prov. pour litiges (contentieux ECA / Baé)	6 200	
Autres	72	0
Total	9 916	806

(1) Ces provisions concement en 2012 essentiellement des frais de développement

4.14. Analyse des charges et produits financiers

	2012	2011
Intérêts et charges financiers	(350)	(400)
Produits et charges nets sur cession de VMP	11	34
Produits des autres valeurs mobilières	40	93
Coût de l'endettement financier net	(300)	(272)
Différences de change	(139)	35
Autres	19	37
Résultat financier	(419)	(201)

4.15. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Décomposition de l'impôt :

	2012	2011
Impôts exigibles	383	1956
CVAE	645	788
Impôts différés	(2 842)	(489)
Total	(1 815)	2 255

Analyse de l'impôt :

2012

Résultat net des activités poursuivies	(4 510)
Quote- part dans les résultats des entreprises mise en équivalence	2
Résultat net avant mise en équivalence	(4 512)
Charge d'impôt	(1815)
Résultat avant impôt	(6 327)
Taux d'impôt	33,33%
Impôt théorique	(2 109)
Ecart sur différences permanentes	(93)
CVAE	438
Imputation de déficits antérieurs non activés	
Déficit de l'exercice activé	56
Déficit de l'exercice non activé	513
Crédit d'impôt (1)	(620)
Retraitements non taxés	(58)
Ecart d'imposition France /étranger	41
IS taux réduit	40
Autres	(22)
Charge d'impôt effectivement constatée	(1 815)

(1) Effet impôt du reclassement du crédit d'impôt recherche dans le résultat avant impôt.

4.16. Résultat par action

Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont constituées des options de souscription d'actions et actions gratuites au profit de certains salariés.

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31/12/2012	31/12/2011
Numérateur (en k€)			
résultat net part du groupe	(a)	(4 528)	4 145
Dénominateur (en titres)			
nombre total de titres	(b)	6 639 130	6 415 198
nombre de titres en autocontrôle	(c)	193 575	160 559
nombre de titres hors autocontrôle	(d) = (b - c)	6 445 555	6 254 639
nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	6 270 529	6 253 815
actions ordinaires potentielles dilutives :			
effet dilutif des options de souscription d'actions	(e)	25 446	44 274
nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f) = (d' + e)	6 295 975	6 298 089
Ratio			
résultat par action de base : bénéfice / (perte) *	(g) = (a*1000)/(d')	(0,72)	0,66
résultat par action dilué : bénéfice / (perte) *	(h) = (a*1000)/(f)	(0,72)	0,66

5. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Risque de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée pour les sociétés françaises du groupe. Du fait du développement de l'activité de nos filiales étrangères, le risque de change se porte principalement sur le Dollar Américain et la Livre Sterling.

en K€	GBP	USD	Autres
Actifs	935	3 406	488
Passifs	171	579	195
Position nette avant gestion	764	2 827	293
Positions hors bilan			
Position nette après gestion	764	2 827	293

Risque de taux d'intérêt

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers	9 550	0	0	9 550
Actifs financiers	0	0	0	0
Position nette avant gestion	9 550	0	0	9 550
Couverture de taux, avances	0	0	0	0
Position nette après gestion	9 550	0	0	9 550

Risque de liquidité

Compte tenu de sa situation bilancielle actuelle, le Groupe est peu exposé au risque de liquidité.

Fin 2012, le groupe a décidé de ne pas renouveler le Pool Bancaire arrivant à échéance au 31 Janvier 2013.

Dans les négociations bilatérales qui se sont engagées, le groupe ECA a obtenu en janvier 2013 de nouvelles lignes de dailly et de découverts pour plus de 16 M€ auprès de plusieurs banques.

Parallèlement, le groupe ECA a émis une OCEANE pour un montant total de 13,5 millions d'euros, à maturité 1^{er} janvier 2018. Cette océane a été souscrite à plus de 99% par Groupe Gorgé.

Dans ce cadre, et faisant suite à l'émission de l'OCEANE, le groupe a remboursé par anticipation ses lignes CT et MT issues du pool pour un montant de 9,5 Millions d'euros le 31 Janvier 2013.

Le Groupe n'a pas de concentration importante de risque de crédit. Les modalités de remboursement des principaux prêts sont indiquées ci-après :

Caractéristiques des emprunts	Taux	Montant Initial	Solde restant dû	Echéance	Existence de couverture
Pool Bancaire – Crédit A	EURIBOR 3 mois + 1.2%	7 000 000 €	4 550 000 €	Remboursé au 31 janvier 2013	non
Pool Bancaire – Crédit B	EURIBOR 3 mois + 1.2%	5 000 000 €	5 000 000 €	Remboursé au 31 Janvier 2013	non
Crédit Bail Immobilier	1.62%	2 250 000 €	1 738 490 €	redevance annuelle jusqu'en 2022	Non
Emprunt obligataire OCEANE	2,5%	13 500 000 €	13 500 000 €	Echéance 1 ^{er} janvier 2018	Non

Les avances remboursables relatives au financement des travaux de recherche et de développement (inscrites au coût historique) ne portent pas intérêts et sont remboursables sur cinq annuités.

Pour se prémunir contre les risques de défauts de paiement ou d'annulation de commandes en cours, le Groupe réalise régulièrement des études sur la capacité de ses clients à faire face à leurs obligations. Le cas échéant, le Groupe peut demander la mise en place de garanties bancaires ou de recourir à des assureurs de crédit. En outre, le Groupe s'efforce de limiter son exposition à ces risques en souscrivant des polices d'assurance auprès des agences de crédit export (comme la Coface en France).

Covenants financiers

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier consolidé, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (26 927 K€), nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (17 866K€) est positif et s'établit à 9 061 K€ (7 681 K€ en retraitant la valorisation des actions propres détenue au 31 décembre 2012).

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier, au cas par cas, les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers ad hoc pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié.

À titre indicatif, le taux d'endettement consolidé est le suivant :

en K€	2 012	2 011
Capitaux propres	45 700	52 128
Trésorerie (a)	17 866	13 494
Endettement (b)	26 927	15 445
Trésorerie (dette) nette (b) - (a)	(9 061)	(1951)
Taux d'endettement (trésorerie nette / Capitaux propres)	19,83%	3,74%

Trésorerie (dette) nette	(9 061)	(1951)
Titres en auto contrôle	1380	2 200
Trésorerie (dette) nette retraitée	(7 681)	249

Risques de Marché

Le Groupe ne détient aucun titre admis sur une marché financier autre que ses propres actions.

Au 31 décembre 2012, ECA détient 193.575 actions en auto contrôle. Ces actions ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ou dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, l'attribution d'options d'achats d'actions aux salariés, annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, la remise de titre en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, la régularisation du cours de bourse de l'action.

La valeur comptable des titres auto détenus s'élève à 2.069 K€, la valeur de marché au 31 décembre 2012 est de 1.380 K€.

Compte tenu d'une valeur de cours de l'action ECA au 31 décembre 2012 de 7,13€ contre un cours moyen d'achat des titres auto détenus de 10,69€, une évolution de 10% du cours de l'action ECA pourrait avoir un impact défavorable sur les capitaux propres de 138 K€.

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en SICAV monétaires ou en dépôts à terme.

Instruments financiers

Les opérations en devises sont analysées en amont de l'engagement financier et font l'objet d'une couverture de change si nécessaire. Sur l'exercice 2012, aucune couverture de change n'a été utilisée. Par ailleurs le Groupe n'a plus recours au couverture de taux.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activité

Chiffre d'affaires 2012

	France	%	Export	%	Total	%
Défense - Robotique	26 309	43,4%	23 288	60,7%	49 596	50,1%
Civil - Aéronautique	34 352	56,6%	15 076	39,3%	49 428	49,9%
Total	60 660	100%	38 364	100%	99 024	100%
	61,3%		38,7%			

Chiffre d'affaires 2011

	France	%	Export	%	Total	%
Défense - Robotique	39 175	39,7%	17 091	56,1%	56 266	43,6%
Civil - Aéronautique	59 437	60,3%	13 374	43,9%	72 811	56,4%
Total	98 612	100%	30 465	100%	129 077	100%
	76,4%		23,6%			

Résultat opérationnel Courant

	2012	%	2011	%
Défense - Robotique	(25)	- 1%	1 774	26%
Civil - Aéronautique	4 034	101%	5 007	74%
Total	4 009	100%	6 781	100%

Actifs immobilisés au 31 décembre 2012

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Immobilisations incorporelles nettes	16 174	5 769	21 943
Ecart d'acquisition	7 903	2 270	10 173
Immobilisations corporelles nettes	8 099	1 306	9 405
Immobilisations financières nettes	243	209	452
Total	32 419	9 553	41 973

Actifs immobilisés au 31 décembre 2011

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Immobilisations incorporelles nettes	17 606	7 257	24 863
Ecart d'acquisition	7 903	2 270	10 173
Immobilisations corporelles nettes	8 604	1 453	10 057
Immobilisations financières nettes	306	208	514
Total	34 419	11 188	45 607

Actifs courants au 31 décembre 2012

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Stocks et en-cours	12 285	4 852	17 137
Créances clients	43 525	15 966	59 491
Total	55 810	20 818	76 628

Actifs courants au 31 décembre 2011

	Défense / Robotique	Civil / Aéronautique	Total
Stocks et en-cours	10 078	4 547	14 624
Créances clients	45 104	22 000	67 104
Total	55 181	26 547	81 729

Compte tenu des fournisseurs communs aux deux activités, la notion de passif sectoriel n'est pas significative.

Deuxième niveau d'information sectorielle - zones géographiques

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2012

	France	%	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	26 309	43%	6 512	53%	4 769	58%	11 878	72%	63	12%	65	7%	49 596	50%
Civil - Aéronautique	34 352	57%	5 750	47%	3 398	42%	4 597	28%	464	88%	867	93%	49 428	50%
Total	60 660	100%	12 262	100%	8 167	100%	16 475	100%	528	100%	932	100%	99 024	100%
	61,3%		12,4%		8,2%		16,6%		0,5%		0,9%		100%	

Chiffre d'affaires par zones géographiques au 31 décembre 2011

	France	%	Europe	%	Amérique	%	Asie	%	Moyen-orient	%	Afrique	%	Total	
Défense - Robotique	39 175	40%	5 688	47%	2 648	44%	7 877	84%	785	54%	93	6%	56 266	44%
Civil - Aéronautique	59 437	60%	6 372	53%	3 410	56%	1 477	16%	671	46%	1 444	94%	72 811	56%
Total	98 612	100%	12 061	100%	6 057	100%	9 354	100%	1 456	100%	1 537	100%	129 077	100%
	76,4%		9,3%		4,7%		7,2%		1,1%		1,2%		100%	

7. AUTRES NOTES

7.1. Engagements hors bilan

Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2012	2011
Cautions et garantie de marché	3 245	4 795
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	0	0
Avals, cautions et garanties donnés	8 839	5 972
Autres	2 265	130
Total	14 349	10 897

Par ailleurs, l'engagement du droit individuel à la formation dans le groupe se monte à 49.535 heures.

L'engagement locatif se monte à 2.821 K€ au niveau du groupe. Par ailleurs l'engagement de crédit bail immobilier se monte à 1.738 K€. Sa valeur résiduelle se monte à 625 K€.

Nantissements d'actions de l'émetteur

À la connaissance de la Société, les nantissements d'actions ECA en cours à la date de clôture sont les suivants. Ces nantissements ont été accordés en faveur d'un établissement financier titulaire d'une créance sur GROUPE GORGE.

Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties
10/2011	10/2013	1.300.000

Engagements complexes

Néant

Engagements reçus

	2012	2011
Cautions et garantie de marché	6 296	2 136
Avals, cautions et garanties Reçus	3 319	3 515
Autres	159	107
Total	9 774	5 758

Nantissements, garanties et sûretés

Néant

7.2. Actionnariat

Evolution du capital :

	Nombre cumulé d'action	Montant du capital en
Capital au 31/12/2011	6 415 198	3 207 599
Capital au 31/12/2012	6 639 130	3 319 565

Le capital social d'ECA au 31 décembre 2012 s'élève à 3.320 K€ et est composé de 6.639.130 actions de valeur nominale de 0,50 €.

Au cours de l'exercice 2012, deux augmentations de capital sont intervenues. L'une de 25.000 titres, suite à l'attribution des actions gratuites au management du groupe ; l'autre de 198.932 titres suite au versement du dividende en actions.

7.3. Achat par l'émetteur de ses propres actions

Au 31 décembre 2012, ECA détient 193 575 actions propres valorisées au coût d'achat de 2 069 K€ au bilan, soit 10,69 € par action en moyenne.

La société envisage de faire usage de cette autorisation à l'effet, par ordre de priorité :

- (i) de régulariser le cours de l'action par intervention systématique en contre tendance sur le marché ;
- (ii) d'intervenir sur le marché des actions de la société, par des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché ;
- (iii) d'attribuer des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- (iv) de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en déduction du poste « Capitaux propres ».

7.4. Effectif fin de période

	2012	2011
Ingénieurs et cadres	307	304
Techniciens	143	146
Administratifs	83	86
Ouvriers	54	63
Total	587	599

7.5. Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires ont perçu une rémunération versée par la société et ses filiales à hauteur de 141 K€.

Certains dirigeants mandataires sociaux n'ont pas perçu de rémunération directe de la part d'ECA et ses filiales au titre de l'exercice 2012, mais ont été rémunérés par la société GROUPE GORGÉ. Ils sont ainsi liés au Groupe ECA par une convention de prestations de services. GROUPE GORGÉ leur a ainsi versé une rémunération brute globale de 398 k€, dont une partie correspond à la réalisation de prestations pour ECA et une autre à une indemnité de départ.

Les mandataires n'ont perçu aucuns jetons de présence.

7.6. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par la Société Groupe GORGE qui détient 53,48% du capital de la Société directement. Le reliquat, soit 46,52% du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

Compte de résultat 2012	Groupe GORGE (1)
Chiffre d'Affaires	-
Autres produits	-
Achats	465
Management fees	575
Autres Charges	-
Produits financiers	-
Charges financières	61
+/- val cessions	-

Bilan 2012 - Actif	Groupe GORGE (1)
Immo corporelles & Incorporelles	-
Titres de participation	-
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières (Prêts)	-
Clients	-
Débiteurs divers	-
C/C Débiteur	10
Intérêts des C/C	-
Charges constatées d'avance	-
Autres créances	-

Bilan 2012 - Passif	Groupe GORGE (1)
Dettes Financières à LT et intérêts courus	13 313
Fournisseurs	502

(1) Groupe Gorgé SA et filiales (au prorata temporis pour les mouvements de périmètre)

7.7. Effort de recherche et de développement

	2012	2011
Projets ayant bénéficié d'une aide	1732	1418
Recherche s/ contrats d'études amont	872	3 572
Autofinancement - nouveaux produits	2 153	1511
Développements sur contrats clients	1439	4 468
Dépôts et entretien des brevets	111	86
Veille Technologique	141	152
Total	6 448	11 207
dont production immobilisée (frais de développement)	1464	3 084

7.8. Faits exceptionnels et litiges

La société et ses filiales sont engagées dans diverses procédures concernant des litiges. Après examen de chaque cas et après avis des conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

a. Litige ECA / BAE

Par un jugement de première instance (TGI de Paris) en date du 29 juin 2012, le Groupe ECA a été débouté de son action en nullité d'un brevet dans le cadre d'un litige qui l'oppose à British Aerospace depuis 2004. Cette action avait été faite en réponse à une assignation en contrefaçon de la part de British Aerospace.

Ce litige concerne un Mine Killer K-Ster fabriqué et commercialisé par ECA.

Par ce jugement ECA a été condamnée en contrefaçon de ce brevet, à l'interdiction de commercialisation d'un type de K-Ster et au versement à British Aerospace d'une indemnité provisionnelle de 6 M€ qui ne faisait pas l'objet de provisions dans les comptes d'ECA au 31 décembre 2011.

ECA a interjeté appel du jugement sur le fond, auprès de la Cour d'Appel de Paris.

La société avait demandé en référé auprès du 1er Président de la Cour d'Appel de Paris, la suspension de la partie financière de ce jugement (versement de 6,2 M€ à titre d'indemnité provisionnelle et frais accessoires).

Le délibéré du référé relatif à la suspension de la partie financière a été rendu le 7 novembre 2012 et a confirmé l'exigibilité du montant de 6,2 M€ (étant rappelé que ECA a déjà versé 2 M€ d'indemnité provisionnelle en juillet 2012).

L'intégralité de la somme (6,2 M€) avait été provisionnée dans les comptes semestriels.

ECA a saisi le juge de l'exécution (JEX) du Tribunal de Grande Instance de Toulon pour obtenir un étalement du versement de la somme restant due (4,2 M€) sur un délai de 2 ans. Le délibéré du Juge de l'Exécution a été rendu le 4 décembre 2012. Il se prononce en faveur d'un étalement du versement de la somme restant due par ECA à British Aerospace (4,2 M€) en 24 mensualités égales (2 ans).

L'indemnité définitive devra être fixée dans le cadre de la conclusion du jugement de première instance (l'indemnité initiale de 6,2 M€ est provisionnelle). ECA est convaincue que le montant définitif ne sera pas supérieur au montant provisionnel.

En outre, dans le cadre de la procédure d'appel, ECA a déposé ses conclusions au mois d'octobre 2012.

Le Groupe considère par ailleurs que le montant de l'indemnité pour réparation du préjudice est excessif au regard de la réalité des marges effectivement réalisées sur le produit incriminé et du fait que British Aerospace n'a jamais exploité ce brevet.

Sauf négociation avec la partie adverse, non entamée à ce jour, la société n'anticipe pas de conclusion de ces différentes procédures avant 24 mois.

b. Litige ECA / Minerva

Un litige oppose actuellement les sociétés ECA EN et ECA à la société MINERVA (anciennement ENT) ancien actionnaire d'ECA EN. Les conséquences de ce litige ne sont pas connues à la date d'arrêté des comptes du 30 juin 2012. Parallèlement à ce litige, la société MINERVA a bloqué le paiement de créances non directement liées. La société ECA EN estime les demandes de la société MINERVA totalement infondées et n'a constitué aucune provision ni au titre du litige proprement, ni à celui des créances non directement liées.

7.9. Evénements postérieurs

Le bailleur de la société ECA EN à Saint Herblain a été condamné en 2010 à faire dépolluer les locaux loués par ECA EN, sous peine d'astreinte. Les travaux de dépollution n'ayant pas été réalisés dans les délais, le juge de l'exécution a ordonné le 11 mars 2013 la liquidation d'une partie de l'astreinte à hauteur de 3 M€ et a fixé une nouvelle astreinte en cas d'inexécution des travaux de dépollution restant à effectuer. Le succès des actions engagées par ECA EN afin de recouvrer cette somme est aléatoire dans la mesure où le bailleur semble connaître des difficultés.

La SCI Ferca a fait appel de cette condamnation et envisagerait en parallèle de demander en référé le report de 24 mois du règlement de la créance de liquidation de l'astreinte.

Il n'existe pas d'autres événements postérieurs nécessitant une information dans la présente annexe.

20.3.2. Comptes annuels de ECA SA au 31 décembre 2012

BILAN ACTIF

K€	Notes	MONTANTS BRUTS	AMORT. & PROVISIONS	MONTANTS NETS 2012	MONTANTS NETS 2011
Capital souscrit non appelé					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, ...	2.1/3.1				
Fonds commerciaux	2.1/3.1				
Autres immobilisations incorporelles	2.1/3.1	2 100		2 100	1 455
Immobilisations incorporelles		2 100		2 100	1 455
Terrains	2.2/3.1	128		128	128
Constructions	2.2/3.1	6 738	(3 132)	3 605	3 785
Installations techniques	2.2/3.1	43	(42)	1	1
Autres immobilisations corporelles	2.2/3.1	25	(4)	21	23
Immobilisations en cours	2.2/3.1	69		69	69
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles		7 002	(3 178)	3 824	4 005
Titres de participation	2.3/3.1	42 661	(3 464)	39 196	39 419
Créances ratt. part.					
Autres titres immobilisés					
Prêts	2.3/3.1	77		77	130
Immobilisations financières		42 737	(3 464)	39 273	39 549
ACTIF IMMOBILISE		51 839	(6 642)	45 197	45 009
Stocks Matières Premières	2.5				
Stocks d'encours	2.5				
Stocks de pdts interm.& finis	2.5				
Stocks de marchandises					
Stocks					
Avances et acomptes versés	2.6/3.2	118		118	119
Clients et comptes rattachés	2.6/3.2				
Autres créances	2.6/3.2	12 415	(363)	12 051	10 683
Créances d'exploitation		12 533	(363)	12 169	10 801
Valeurs mobilières	2.8/3.3				
VMP / Actions propres	2.8/3.3	10 032	(693)	9 340	1 894
Disponibilités		254		254	292
Trésorerie		10 287	(693)	9 594	2 186
ACTIF CIRCULANT		22 820	(1 056)	21 763	12 987
Charges constatées d'avance	3.2				5
Ecart de conversion actif		6		6	3
Comptes de régularisation		6		6	8
TOTAL ACTIF		74 665	(7 699)	66 966	58 005

BILAN PASSIF

K€	Notes	2012	2011
Capital	3.4	3 320	3 208
Primes	3.4	21 622	19 431
Réserve légale	3.4	320	320
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves	3.4	2 279	2 279
Report à nouveau	3.4	8 389	12 028
Provisions réglementées		310	209
Subventions		0	0
Capital et réserves		36 240	37 475
Résultat de l'exercice		93	(131)
Acompte sur dividendes		0	0
CAPITAUX PROPRES		36 333	37 343
Autres Fonds Propres	3.5	0	0
Provision pour risques	3.6	3	3
Provision pour charges	3.6	0	0
Total Provisions		3	3
Emprunts auprès établ. de crédit	3.7	9 550	10 700
Emprunt obligataire convertible	3.7	13 500	
Dettes financières diverses	3.7	0	0
Concours bancaires courants	3.7	0	4
Total ICNE	3.7	6	29
Total dettes financières		23 056	10 733
Fournisseurs	3.7	860	1 278
Avances et acomptes reçus / com.	3.7	0	0
Dettes sociales	3.7	241	207
Dettes fiscales	3.7	349	224
Autres dettes	3.7	5 970	8 059
Total dettes d'exploitation		7 420	9 769
Produits constatés d'avance	3.7	0	0
Ecart de conversion passif		154	157
TOTAL PASSIF		66 966	58 005

COMPTE DE RESULTAT

K€	Notes	2012	2011
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	3.8	3 561	3 667
Production stockée	3.9	0	0
Production immobilisée	3.9	782	407
Subventions d'exploitation	2.11	0	0
Reprises amort. et prov. d'exploitation	3.6	0	0
Autres produits d'exploitation		0	0
Transfert de charges d'exploitation	3.1	3	0
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		4 346	4 074
Achats matières 1ères & autres appro.		0	0
Variation stocks matières 1ères & aut. appro.	3.9	0	0
Achats de sous-traitance		782	407
Achats non stockés, Matériel et fournitures		49	48
Autres services extérieurs		607	356
Autres achats et charges externes		1 633	1 655
Impôts, taxes et versements assimilés		52	61
Rémunération du personnel		593	250
Charges sociales		243	391
Dotations amort. et prov. d'exploit.		597	182
Autres charges d'exploitation		0	0
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		4 556	3 351
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION		(209)	723
Dividendes reçus	3.12	3 609	2 652
Revenus des autres créances et VMP	3.12	0	27
Gains de change	3.12	3	0
Produits nets sur cession de VMP	3.12	10	19
Autres produits financiers	3.12	125	117
Reprises sur prov. et amort. financiers	3.12	3	23
Transfert de charges financières		0	0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		3 750	2 838

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

K€	Notes	2012	2011
Dotation aux prov. & amort. Financiers	3.12	919	3 018
Intérêts et charges financiers	3.12	242	322
Pertes de change	3.12	1	7
Charges nettes sur cession de VMP	3.12	70	39
TOTAL CHARGES FINANCIERES		1 232	3 385
RESULTAT FINANCIER		2 518	(547)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		2 309	176
Produits de cession d'immo. corporelles	3.13	0	0
TOTAL PROD. CESSION ELTS D'ACTIF		0	0
Produits exceptionnels sur opérat° de gestion	3.13	0	0
Produits exceptionnels sur exerc. antérieurs	3.13	0	0
Autres produits exceptionnels	3.13	0	1
Reprise provisions réglementées	3.13	0	0
Reprise prov. pour risques & charges except.	3.13	0	0
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		0	1
VNC des immo. corporelles cédées	3.13	0	0
TOTAL VNC DES ELTS D'ACTIF CEDES		0	0
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	3.13	0	61
Charges sur exercices antérieurs	3.13	0	0
Autres charges exceptionnelles	3.13	0	0
Dotation provisions règlementées	3.13	102	102
Dotation prov. pour risques & charges except.	3.13	0	0
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		102	162
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(102)	(162)
RESULTAT AVANT IMPÔTS		2 207	14
Participation		0	0
Impôt sur les bénéfices	4.9	2 114	146
RESULTAT NET		93	(131)

ANNEXES AUX DONNEES COMPTABLES SOCIALES DE LA SOCIETE ECA

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes couvrent une période de 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre 2012

Les états financiers (bilan et compte de résultat) présentés ci avant sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de la période arrêtée au 31/12/2012 s'élève à 66.966 K€
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice net de 93 K€

- 1- Présentation de l'activité et faits marquants de l'exercice
 - 1.1. Emission d'une obligation
 - 1.2. ERP
- 2- Règles et méthodes comptables
 - 2.1. Immobilisations incorporelles
 - 2.2. Immobilisations corporelles
 - 2.3. Immobilisations financières
 - 2.4. Créances et dettes
 - 2.5. Valeurs mobilières de placement
- 3- Notes sur le bilan et le compte de résultat
 - 3.1. Variations des postes de l'actif immobilisé
 - 3.2. Créances
 - 3.3. Valeurs mobilières de placement
 - 3.4. Capitaux propres
 - 3.5. Autres fonds propres
 - 3.6. Provisions inscrites au bilan
 - 3.7. Dettes
 - 3.8. Chiffre d'affaires
 - 3.9. Variation des stocks
 - 3.10. Eléments concernant les entreprises liées et les participations
 - 3.11. Eléments concernant le résultat financier
 - 3.12. Eléments concernant le résultat exceptionnel
 - 3.13. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction
- 4- Autres notes
 - 4.1. Rémunération des membres du conseil d'administration
 - 4.2. Identité des sociétés consolidantes
 - 4.3. Renseignements concernant les filiales et participations
 - 4.4. Engagements hors bilan
 - 4.5. Facteurs de risques
 - 4.6. Assurances
 - 4.7. Effectifs
 - 4.8. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt
 - 4.9. Détail du compte Impôt sur les Sociétés
 - 4.10. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 4.11. Evénements postérieurs à la clôture

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Emission d'une océane

En décembre 2012, ECA a émis une OCEANE pour un montant total de 13,5 millions d'euros, à maturité 1^{er} janvier 2018.

Cette océane a été souscrite à plus de 99% par Groupe Gorgé.

Dans ce cadre, et faisant suite à l'émission de l'OCEANE, ECA a remboursé par anticipation ses lignes CT et MT issues du pool pour un montant de 9,5 Millions d'euros le 31 Janvier 2013.

1.2. ERP

Au cours du 2^{ème} semestre, ECA a finalisé le déploiement du nouvel ERP, Dynamix AX, au sein d'ECA Robotics.

Les coûts de développement ont été supportés par ECA SA, dans la mesure où cet outil est amené à être déployé dans les autres filiales du groupe.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 Novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de Réglementation Comptable (CRC) 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations du Conseil National de la comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

a - Logiciels informatiques

Les logiciels informatiques spécifiques acquis par l'entreprise sont portés en «Autres immobilisations incorporelles» et sont amortis sur une durée qui ne peut excéder trois ans. Dans le cas où le prix du software ne peut être isolé du hardware, la valeur des logiciels est incluse dans le matériel informatique comptabilisé dans le poste «matériel de bureau et informatique» et amortie sur une durée équivalente aux matériels.

b- Fonds de commerce

Les fonds de commerce résultent de diverses acquisitions ; ils ont été intégralement transférés à Eca Robotics.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production le cas échéant. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : 35 ans
- Installations : 20 ans
- Agencements et aménagements des constructions : 5 à 20 ans
- Matériel de transport : 5 ans
- Matériels et outillages : 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 5 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente) et de la valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée :

- pour les titres consolidés, sur la base de l'actualisation des perspectives de rentabilité,
- pour les titres non consolidés, sur la base de la quote-part de capitaux propres détenus, des perspectives de rentabilité et de la valeur de marché (cours de bourse pour les titres cotés).

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les dettes et créances en devises sont converties au bilan sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts résultant de cette actualisation sont portés en écarts de conversion au bilan. Une provision pour perte de change est constituée à hauteur de la totalité des pertes latentes le cas échéant sauf si les gains latents peuvent être imputés au titre de la conversion d'une même devise pour des opérations à termes voisins.

2.5. Valeurs mobilières de placement et actions propres

Les actions propres figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constatée. Pour les actions ECA, la valeur d'inventaire est égale au dernier cours connu à la clôture.

La provision éventuelle à constater dans le cadre d'actions propres acquises dans le cadre d'un plan d'attribution aux salariés est calculée à partir du coût d'entrée des actions à la date de leur affectation, du nombre probable d'options qui seront exercées, de la décote accordée (stock options) et / ou du nombre d'actions qui seront remises aux bénéficiaires (actions gratuites) apprécié (à la clôture) en fonction de la probabilité des conditions de présence et de performance prévues au plan

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Variation des postes de l'actif immobilisé

a - Valeurs brutes immobilisées

K€	Ouverture	Augment.	Diminut.	Clôture
Concessions, brevets, ...				
Fonds commerciaux				
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations en cours (*)	1 455	807	162	2 100
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 455	807	162	2 100
Terrains	128			128
Constructions	6 685	52		6 738
Installations techniques	43			43
Autres immobilisations corporelles	25			25
Immobilisations en cours (*)	69			69
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 949	52		7 002

(*) Les immobilisations incorporelles en cours concernent la mise en place du nouvel ERP.

K€	Ouverture	Acquisitions	Diminut.	Clôture
Titres de participation	42 645			42 645
Prêts	130		53	77
Autres immobilisations financières	16			16
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	42 791		53	42 737

b - Amortissements

K€	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Concessions, brevets, ...				
Fonds commerciaux	(0)			(0)
Autres immobilisations incorporelles	0			0
AMORT. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			0
Constructions	2 901	231		3 132
Installations techniques	42	0		42
Autres immobilisations corporelles	1	2		4
AMORT. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 944	234		3 178

c - Provisions pour dépréciations des immobilisations financières

K€	Ouverture	Dotations	Reprises	Clôture
Titres de participation (*)	3 242	223		3 464
TOTAL PROVISIONS IMMO. FINANCIERES	3 242	223		3 464

(*) Provision pour dépréciation des titres ECA America Latina

3.2. Créances

K€	- 1 an	+ 1 an	Total	Produits à recevoir
Fournisseurs avoirs à recevoir				
Clients et comptes rattachés *				
Créances sociales	0		0	
Créances fiscales	2 601		2 601	
TVA	414		414	
Comptes courants débiteurs	7 971		7 971	385
Débiteurs divers	1 421		1 421	
Avances sur notes de frais	8		8	
Ecart de conversion actif	0		0	
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	12 415		12 415	385

3.3. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement est composé de la manière suivante :

K€	2012	2011
Certificats de dépôt	7 963	0
SICAV monétaires	0	0
Titres cotés en bourse	0	0
Titres en auto-contrôle	2 069	1 894
Total valeur comptable	10 032	1 894
Total valeur d'inventaire	9 340	2 200

Soit une plus / moins value nette latente de	(693)	306
Dont plus values latentes	(693)	306
Dont moins values latentes	0	0

3.4. Capitaux propres

Au 31 décembre 2012, le capital social est composé de 6 639 130 actions de valeur nominale 0,50 €.

Les mouvements affectant la situation nette sont les suivants :

K€	A nouveau Balance	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Augm. capital	Distrib de Dividendes	Autres Mvts	Solde balance
Capital	3 208			13	99		3 320
Primes	19 431			355	1 836		21 622
Réserves légales	320						320
Autres réserves	2 279						2 279
Report à nouveau	12 028		(131)	(368)	(3 140)		8 389
Résultat N-1	(131)		131				
Résultat de l'exercice		93					93
Acompte sur dividendes	(0)						(0)
Amortissements dérogatoires	209					102	310
TOTAL	37 343	93			(1 204)	102	36 333

L'Assemblée Générale mixte du 7/06/2012 de la société ECA a décidé de proposer le paiement des dividendes aux actionnaires pour 3.220 K€, soit en numéraire soit en actions. La différence entre la distribution prévue (3.220 K€) et le versement effectué (3.140 K€) résulte de la part revenant aux actions propres de la société.

Au 31 décembre 2012, ECA détient 193 575 actions propres valorisées au coût d'achat de 2.069 K€ au bilan. Ces rachats ont été autorisés dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce par l'Assemblée Générale du 17 juin 2010.

L'augmentation de capital par prélèvement sur le report à nouveau est liée aux attributions d'actions gratuites à certains dirigeants du groupe.

3.5. Autres fonds propres

Néant

3.6. Provisions inscrites au bilan

Cette rubrique s'analyse comme suit :

K€	A nouveau	Dotations	Reprises	Solde
Autres provisions réglementées	209	102		310
TOTAL PROV. REGLEMENTEES	209			310
- pour pertes à fin d'affaires	0			0
- pour amendes et pénalités				
- pour pertes de change	3	4	3	3
- pour garanties données aux clients				
* sous total provisions pour risques	3			3
- pour impôts				
- pour autres charges				
* sous total provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS RISQUES & CHARGES	3			3
Titres de participation (Cf. §3.1-c)	3 242	223		3 464
TOTAL IMMO. FINANCIERES	3 242			3 464
Prov. / stocks de matières 1ères				
Prov. / stocks d'encours				
Prov. / stocks de produits finis				
TOTAL PROVISIONS / STOCKS				
Prov. dépréciation clients		50		50
Prov. dépréciation débiteurs divers		313		313
Prov. dépréciation VMP		693		693
TOTAL AUTRES PROVISIONS		1 056		1 056

3.7. Dettes

L'état des dettes par échéance au 31/12/2012 est détaillé comme suit :

K€	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Charges à payer
Emprunts auprès des établ. de crédit et dettes financières diverses	9 550			9 550	
Emprunt obligataire convertible			13 500	13 500	
Banques	0			0	0
Dépôts reçus					
Dettes financières diverses	6			6	
Fournisseurs	723			723	
Fournisseurs factures non parvenues	138			138	138
Avances et acomptes reçus /cdes					
Personnel et comptes rattachés	116			116	40
Dettes sociales	241			241	23
Autres impôts et taxes	349			349	12

La dette financière de 9.550 K€ a été remboursée au Pool Bancaire au 31/01/2013.

Les autres charges à payer, incluses dans les postes du bilan au 31/12/2012, s'élèvent à 4.997 K€ et se ventilent comme suit :

K€	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total	Charges à payer
Comptes courants créditeurs	5 533			5 533	4 864
Dettes diverses	304			304	
Charges à payer	133			133	133
Produits constatés d'avance					

Les 4.864 K€ de charges à payer sont liés à l'intégration fiscale du groupe.

K€	2012	2011
Annonces, insertions		5
Honoraires	118	72
Divers	15	0
	133	77

3.8. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire de l'exercice se monte à 3.561 K€ et ne concerne que des facturations intragroupe.

3.9. Variation des stocks

Néant

3.10. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

en K€ Postes	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes versés		
Titres de participation	39 180	16
Créances ratt. part.		
Prêts		
Avances et acomptes reçus		
Clients et comptes rattachés		
Autres créances	9 070	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	425	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	5 533	
Produits de participation	3 609	
Autres produits financiers	124	
Charges financières	101	

3.11. Eléments concernant le résultat financier

En K€		
Produits financiers	2012	2011
Dividendes reçus	3 609	2 652
Revenus des autres créances et VMP		
Gains de change	3	
Produits nets sur cession de VMP	10	19
Autres produits financiers	125	144
Reprises sur prov. et amort. financiers	3	23
Transfert de charges financières		
	3 750	2 838

Les dividendes reçus en 2012 proviennent des filiales du Groupe ECA, ECA Fatos pour 1.440 K€, ECA Cnai pour 510 K€, ECA EN pour 80 K€, ECA Robotics pour 1.480 K€ et ECA Sindel pour 99 K€

Le poste « autres produits financiers » de l'exercice 2012 est principalement constitué d'intérêts de compte courant avec les filiales.

en K€		
Charges financières	2012	2011
Dotation aux prov. & amort. Financiers	919	3 018
Intérêts et charges financiers	242	322
Pertes de change	1	7
Charges nettes sur cession de VMP	70	39
	1 232	3 385

Le poste intérêts et charges financiers est constitué d'intérêts de compte courant avec les filiales et les intérêts sur les prêts (Emprunt Obligataire et Calyon).

3.12. Eléments concernant le résultat exceptionnel

en K€		
Charges exceptionnelles	2012	2011
Pénalités sur marchés		
VNC sur cession d'immobilisations		
Cession titres		
Pénalités diverses	0	61
Dotation risques et charges exceptionnels	102	102
Divers		
TOTAL	102	162

en K€		
Produits exceptionnels	2012	2011
Clause de retour meilleure fortune		
Produits de cession immobilisation		1
Pénalités sur achats		
Reprise sur Provision pour risques		
Divers		
TOTAL	0	1

3.13. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration et de direction

- Organe d'administration (jetons de présence) : Néant
- Organe de direction (hors rémunération versée au titre d'un contrat de travail) : Néant

4. AUTRES NOTES

4.1 Rémunération des membres du conseil d'administration

Les rémunérations des membres du conseil d'administration sont communiquées dans le rapport de gestion.

4.2 Identité des sociétés consolidantes

La société-mère est le groupe GORGE, 19 rue du 4 septembre, 75002 Paris.

Depuis le 30 décembre 1998, la société ECA est intégrée globalement dans le groupe GORGE

4.3 Renseignements concernant les filiales et les participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£ 213 092	100,00%	2 591 633	0	27 923		£ 537 636	-£ 213 092	
ECA ROBOTICS	17 556 021	494 067	100,00%	17 554 118	17 554 118	161 870		36 723 936	(4 156 077)	
ECA CNAI	1 138 940	159 538	100,00%	2 313 087	2 313 087	485 760		21 734 664	331 296	
OD ECA	84 054	32 141	60,00%	51 942	51 942	0		5 750	(2 376)	
ECA FAROS	1 000 000	2 199 257	98,00%	980 000	980 000	355 689	2 666 350	10 521 565	980 921	
ECA SINDEL	500 000	100 000	96,02%	96 020	96 020	4 013 208	1600 000	4 913 800	274 847	
ECA EN	130 000	4 253 434	100,00%	10 869 242	10 469 242	1428 968	400 000	10 371 394	(100 108)	
ECA SINTERS	4 000 000	(579 734)	100,00%	4 000 000	4 000 000	155 834		15 100 101	918 369	
ROBOTICS	\$ 500 000	-\$ 486 097	81,00%	307 504	57 504	0		\$ 3 073	\$ 3 073	
SSI	\$ 15 000	\$ 1703 014	100,00%	862 457	862 457	500 476		\$ 3 048 311	-\$ 942 454	
TRITON IMAGING	\$ 201 442	\$ 340 719	100,00%	2 822 361	2 822 361	164 853		\$ 11 515 10	-\$ 109 078	
ECA AMERICA LATINA	R\$ 380 000	-R\$ 693 259	99,74%	165 277	165 277	313 491		-	-R\$ 627 538	
ECA DEVELOPPEMENT	2 000	1672,00	100,00%	2 000	2 000	3 556		-	(935)	
ECA SINGAPOUR	\$ 50 000	-\$ 39 341	100,00%	28 982	28 982	359 504		\$ 18 898	-\$ 358 881	

Chiffres en € à l'exception des éléments propres à CSIP Ltd (en GBP), 1Robotics, SSI et Triton (en USD), ECA America Latina (en BRL) et ESFE (en SGD).

4.4 Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

en K€	2012	2011	Bénéficiaire	Motif de l'engagement
Catégorie d'engagements				
Garanties	801		Clients	
Garanties	5 550	4 666	Filiales	
Autres	201		Banque	Nantissement d'actifs

A la clôture de l'exercice, le volume d'heures acquis au titre du DIF est de 480 heures.

- Les indemnités de départ à la retraite concernant celles limitativement définies dans le cadre de la Convention Collective de la Métallurgie pour le personnel cadre et non cadre. L'entreprise a choisi de ne pas provisionner ces engagements ni de les confier à un organisme tiers. Le montant s'élève à 54K€ au 31/12/2012.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il a été modifié le mode de départ et qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur ses modalités d'application :

Mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire), calcul de l'indemnité selon la convention collective de la Métallurgie,

- âge de départ supposé 65 ans,
- taux d'actualisation 1,98% (taux des OAT 10 ans à fin décembre),
- taux de charge 50%,
- turn over : 10% jusqu'à 34 ans, 7% de 35 à 45 ans, 2% de 46 à 55 ans, 0% au-delà,
- taux de revalorisation des bases de calcul 2,3%,
- table de mortalité 2003-2005.

- Opérations de couverture de change.

Il n'y a aucune opération de couverture de change en cours au 31/12/2012.

b) Engagements reçus

en K€ Catégorie d'engagements	2012	2011	Sociétés
Avals Garanties Sûretés réelles reçues	801		Banques

4.5. Facteurs de risques

La société ECA en raison du caractère pluriel de ses activités et de la diversité de sa cible clientèle (Institutionnels, grands donneurs d'ordre industriels nationaux et étrangers), n'est pas surexposée à un risque industriel ou commercial particulier.

Son exposition au risque de taux est limitée car son endettement est limité.

Si une grande partie de l'activité d'ECA est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée. Le risque de change est un risque sterling et plus dollar US. Cependant les opérations exposées font l'objet de couvertures par des flux commerciaux inverses.

Les risques liés à la propriété industrielle sont limités par nature en raison de la complexité des systèmes produits par ECA. La société pratique une politique de dépôt et d'entretien de brevets auprès de l'INPI.

La société ECA a été assignée par BAE dans le cadre d'une affaire de contrefaçon supposée de brevet concernant un produit qu'elle commercialise. C'est la filiale ECA Robotics, qui est concernée par cette procédure.

Un litige oppose actuellement les sociétés ECA EN et ECA à la société Minerva (ex ENT) ancien actionnaire d'ECA EN. Les conséquences de ce litige ne sont pas connues à la date d'arrêté des comptes du 31 décembre 2012. Parallèlement à ce litige, la société Minerva a bloqué le paiement de créances non directement liées. La société ECA EN estime les demandes de la société Minerva totalement infondées et n'a constitué aucune provision ni au titre du litige proprement, ni à celui des créances non directement liées. ECA a gagné en première instance au second semestre 2012, mais la Minerva a interjeté appel.

La société n'intervient pas dans des domaines susceptibles d'avoir un impact en termes de risque environnemental.

4.6. Assurances

Outre les polices à caractère obligatoire, la société ECA est également assurée au titre des dommages aux biens, de la responsabilité civile, des marchandises transportées, des essais de ses systèmes robotisés, de son parc informatique ainsi que des pertes d'exploitation.

4.7. Effectifs

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2012	2011
Effectif moyen employé	4	4
Effectif employé		
- salariés	4	4
- mis à disposition		
Cadres et professions supérieures	4	4

4.8. Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale différée au 31/12/2012 s'analyse sur les bases suivantes :

(Seuls les accroissements ou allègements significatifs sont mentionnés dans ce tableau)

en K€	Au 01/01/12	Variation	Au 31/12/12
<u>1) Décalages certains ou éventuels</u>			
participation des salariés	0	0	0
provision pour pertes à fin d'affaires	0	0	0
provision pour garantie générale	0	0	0
Total (allègements de la dette future)	0	0	0
<u>2) Eléments à imputer</u>			
Déficit reportable	0	7 376	7 376
moins-values à long terme	0	0	0
Total (allègements de la dette future)	0	7 376	7 376

4.9. Détail du compte Impôt sur les sociétés

La société ECA a pris l'option d'opter pour le régime de groupe institué par l'article 223 A du Code Général des Impôts à compter du 1^{er} janvier 2007.

Les filiales appartenant au périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : ECA Robotics, ECA EN, ECA Sintors, ECA CNAI, et ECA Faros.

La convention d'intégration fiscale fixe les modalités suivantes :

- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mères) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- les économies réalisées par le groupe grâce aux déficits (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont conservées chez la société mère, et constatées en produits ou en charges.

en K€	Résultat	Base	IS correspondant	Résultat net
Résultat net comptable avant impôt	2 309	(967)	(322)	1 987
Résultat exceptionnel	(102)	0	0	(102)
Impôt taux réduit 15%	0	0	0	0
CIR (ECA SA)	0	0	0	0
Autres crédits ECA SA	0	0	0	0
Participation	0			0
Regularisations 2009	0	0	(36)	0
Effets de l'intégration fiscale *			(1 756)	(1 756)
	2 207	(967)	(2 114)	93

*Les effets de l'intégration fiscale portent principalement sur la contribution social additionnelle à l'impôt société pour -26 K€.

4.10. Honoraires des commissaires aux Comptes

Honoraires en charges	Montant	
	2012	2011
Total	121	115

4.11. Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Rapports des Commissaires aux comptes

20.4.1.1 Comptes consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes suivants de l'annexe des comptes consolidés :

- l'incidence, dans les comptes au 31 décembre 2012, de la condamnation en première instance d'une filiale du Groupe dans le cadre d'un litige de propriété intellectuelle, exposée dans la note 1.1 « Litige BAE » ;
- la modification des capitaux propres d'ouverture pour un montant 568 K€ suite à une correction d'erreur, exposée dans les notes 1.2 « Liquidation CSIP » et 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif » ;
- le changement de présentation intervenu au cours de l'exercice, exposé dans la note 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif », consistant à reclasser au sein du résultat opérationnel une charge nette de 658 K€ sur la ligne « Eléments non courants du résultat opérationnel ».

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les observations formulées dans la première partie de notre rapport ont fait l'objet de notes spécifiques de l'annexe des comptes consolidés :
 - o La note 1.1 « Litige BAE » relate les principaux faits relatifs au litige de propriété intellectuelle.
 - o Le paragraphe « Eléments non courants du résultat opérationnel » de la note 2.4 « Méthodes et règles d'évaluation » définit les éléments non courants du résultat.
 - o La note 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif » présente l'impact de la correction d'erreur et des reclassements effectués sur le compte de résultat opérationnel du Groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, des reclassements effectués et leur correcte application et présentation dans les notes annexes.

- La note 2.4 « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe expose les modalités d'inscription à l'actif, d'amortissement et de dépréciation des « immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises » et des « immobilisations incorporelles générées en interne ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4.8 donne une information appropriée.

- La note 2.4 « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe expose, notamment, les modalités de comptabilisation des provisions pour risques et charges, détaillées dans la note 4.4 « Provisions pour risques et charges ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

- Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation de la provision relative au litige de propriété intellectuelle.
- La note 2.4 « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des affaires en cours à la clôture de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté, notamment, à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction afin de déterminer le pourcentage d'avancement et les résultats à terminaison.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Versailles et à Courbevoie, le 18 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**BDO - ABPR ILE DE
FRANCE
MAZARS**

PHILIPPE BENECH

DANIEL ESCUDEIRO

20.4.1.2 Comptes annuels

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ECA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 2.3 « immobilisations financières » de l'annexe expose les modalités d'appréciation de la valeur des titres de participation.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation et notamment le respect des procédures de revue par la Direction des hypothèses retenues pour actualiser les perspectives de rentabilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Versailles et à Courbevoie, le 18 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**BDO - ABPR ILE DE
FRANCE
MAZARS**

PHILIPPE BENECH

DANIEL ESCUDEIRO

20.4.2. Autres vérifications effectuées par les contrôleurs légaux

Les contrôleurs légaux ont établi à l'attention du responsable des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

20.4.3. Informations financières figurant dans le document d'enregistrement non tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur

Néant

20.5. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2012.

20.6. Informations financières intermédiaires et autres

La société publie des informations financières tous les trimestres. A la date du dépôt du présent document, la société n'a pas publié d'informations financières intermédiaires depuis le 31 décembre 2012. Le communiqué relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre 2013 est publié début mai 2013. Ce communiqué est disponible sur le site internet de la société www.ecagroup.com.

Ces informations n'ont pas fait l'objet d'examen ou audit.

20.7. Politique de distribution de dividendes

La société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique ferme en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Tableau de distribution de dividendes au cours des 5 derniers exercices

Exercice concerné	Assemblée Générale	Résultat de l'exercice	Montant des dividendes distribués			Montant par action *		
			Dividendes bruts	Avoirs Fiscaux	Dividendes nets	Dividendes bruts	Avoirs Fiscaux	Dividendes nets
2011	7 juin-12	-131 130 €	3 220 099 €		3 220 099 €	0,50 €		0,50 €
2010	21 juin-11	5 124 660 €	4 037 681 €		4 037 681 €	0,63 €		0,63 €
2009	17 juin-10	5 744 851 €	6 013 479 €		6 013 479 €	0,94 €		0,94 €
2008	16 juin-09	6 287 106 €	3 773 509 €		3 773 509 €	0,60 €		0,60 €
2007	17 juin-08	3 044 020 €	3 245 847 €		3 245 847 €	0,52 €		0,52 €

20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage :

La société ECA est impliquée dans deux litiges.

L'un concerne un procès en contrefaçon avec la société BAE System et l'autre concerne une procédure entre ECA EN et Minerva.

Ces procédures sont détaillées en détail dans l'annexe consolidée en pages 66 et 67

A ce jour, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Aucun changement significatif dans la situation financière du Groupe n'est intervenu depuis le 31 décembre 2012.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital souscrit et capital potentiel

A la date d'enregistrement du présent document, le capital social de la Société s'élève à la somme de 3.319.565 € euros, divisé en 6.639.130 actions de 0,50 euro de valeur nominale intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

ECA SA a mis en place des plans de stocks options, de bons de souscription d'actions et de distribution d'actions gratuites depuis 2005. 1 plan est encore en cours au 31 décembre 2012. Le nombre d'actions potentielles pouvant être créées s'élève à 58.500. Ces plans sont décrits dans la rubrique 4.2 « Engagement envers le personnel » paragraphe « Paiements en actions » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2012 » du présent document.

ECA a émis des OCEANE le 17 décembre 2012 pour un montant d'emprunt obligataire de 13 500 001,2 euros, représentée par 1 607 143 OCEANE de 8,40 euros de valeur nominale, selon les termes et conditions de la note d'opération (visa de l'AMF n°12-603). Les porteurs d'OCEANE pourront à tout moment demander l'attribution d'actions de la Société à raison d'une action de 0,50 euro de valeur nominale pour une obligation (sous réserve des cas d'ajustements susvisés), étant précisé que la société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes ou une combinaison des deux. Le nombre d'actions potentielles pouvant être créées est de 1.607.143.

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux actions qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts de la Société ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2012

	Actions	%	Droits de vote (1)	%
Groupe GORGE	3 550 902	53,48%	6 928 252	69,73%
Delta Lloyd	638 472	9,62%	638 472	6,43%
Auto détention	193 575	2,92%		
Divers nominatifs	118 394	1,78%	206 892	2,08%
Salariés (FCPE)	26 448	0,40%	50 796	0,51%
Public	2 111 339	31,80%	2 111 519	21,25%
Total	6 639 130	100%	9 935 931	100%

(1) un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

Aucun pacte d'actionnaires ou convention n'a été conclu postérieurement à l'Assemblée Générale du 25 mai 2004.

21.1.2. Actions non représentatives du capital

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3. Auto-contrôle

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012, ECA SA détenait au 31 décembre 2012 193.575 actions en propre, soit 2,50% du capital social, valorisées 2.069 K€ au bilan, soit 10,69 € par action en moyenne. Au cours de bourse du 31 décembre 2012 de 7,13€, leur valeur s'élevait à 1.380 K€.

21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Néant

21.1.5. Droit d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit mais non libéré

Néant

21.1.6. Option portant sur le capital d'une filiale

Néant

21.1.7. Tableau d'évolution historique du capital social

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions émises	Augmentation du capital social	Prime d'émission et d'apport	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale de l'action	Capital social
14/06/2007	Augmentation de capital en règlement du dividende	152 448	76 223	1 933 041	6 083 915	6 236 363	0,50 €	3 118 181 €
10/10/2007	Augmentation de capital Levée d'options	5 650	2 825	54 014	6 236 363	6 242 013	0,50 €	3 121 007 €
17/06/2008	Augmentation de capital en règlement du dividende	21 398	10 699	220 613	6 242 013	6 263 411	0,50 €	3 132 892 €
22/09/2008	Augmentation de capital Levée d'options	2 000	1 000	19 120	6 263 411	6 265 411	0,50 €	3 133 892 €
28/11/2008	Augmentation de capital Fusion Hytec	23 771	11 885	235 631	6 265 411	6 289 182	0.50 €	3 144 591 €
16/06/2009	Augmentation de capital en règlement du dividende	81 642	40 821	655 586	6 289 182	6 370 824	0.50 €	3 185 412 €
26/02/2010	Actionnariat salarié	26 494	13 247	273 683	6 370 824	6 397 318	0.50 €	3 198 659 €
09/09/2010	Augmentation de capital Levée d'options	11 700	5 850	111 852	6 397 318	6 409 018	0.50 €	3 204 509 €
25/10/2011	Actionnariat salarié	6 180	3 090	80 093	6 409 018	6 415 198	0.50 €	3 207 599
12/04/2012	Attribution d'actions gratuites	25 000	12 500	355 000	6 415 198	6 440 198	0.50 €	3 220 099
7/09/2012	Augmentation de capital en règlement du dividende	198 932	99 466	1 836 142	6 440 198	6 639 130	0.50 €	3 319 565

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger (article 4 des statuts):

- l'étude, la fabrication, l'achat, la location et la vente de tout matériel à applications civiles et militaires, concernant l'aviation, l'automobile, la navigation, tout moyen de locomotion et ceux entrant plus particulièrement dans le domaine de la mécanique de haute précision, des véhicules et engins sous-marins, du matériel spécialisé de structure électronique et informatique, de l'offshore, de la robotique, du nucléaire ainsi que les travaux d'étude et de recherche, les travaux à façon et les autres prestations qui s'y rapportent ;
- la création, l'acquisition, la location, la gestion et la vente de tous établissements industriels ou commerciaux nécessaires à l'activité sociale ;

- la création de tout bureau d'études, la prise, l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets ou licence de brevets ;
- la participation de la Société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toute opération pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- et généralement, toute opération industrielle, commerciale, financière, civile, mobilière ou immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
- La prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations, l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement.
- L'animation, la gestion et la direction effective de sociétés ou de groupes de sociétés, la réalisation de prestations de service de nature administrative, juridique, comptable et financière au profit de toutes sociétés commerciales, industrielles ou artisanales, la mise en place de développement stratégique au profit des mêmes sociétés.

21.2.2. Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Conseil d'administration (articles 13,14 et 15 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à au moins une.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Direction générale (article 17 des statuts)

Directeur Général

La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux délégués

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante dix ans. Lorsqu'un Directeur Général délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.

Il n'existe pas de privilèges ni de restriction attachés à certaines actions ou catégories d'actions.

Droits de vote double (article 12 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par décision des Assemblées Générales Extraordinaires et le cas échéant après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Convocation et réunions

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion d'un avis dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Accès et représentation aux Assemblées

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirant cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'Assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives ou les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

Le vote par correspondance et l'établissement de procuration s'exercent selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Documentation

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Bureau et feuille de présence

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Quorum et vote en assemblées

Sous réserve des droits de vote double décrits au paragraphe ci-dessous, dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi ou des stipulations statutaires. Dans les assemblées spéciales, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. L'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, elle statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par les dispositions réglementaires en vigueur.

21.2.6. Disposition des statuts qui pourrait avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle.

Néant

21.2.7. Franchissement de seuils

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir jusqu'au seuil légal de 5 %, le pourcentage prévu par les textes, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote et le paiement du dividende est différé jusqu'à régularisation, dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale. (Extrait de l'article 10 des statuts)

21.2.8. Conditions concernant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi

Les statuts de la société ne contiennent pas de conditions régissant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Il n'y a pas de contrat important à signaler en dehors des contrats conclus dans la marche normale des affaires auxquels l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

La Direction du Groupe n'a pas connaissance d'informations provenant de tiers ou de déclaration d'expert ou d'intérêt qui devrait être mentionnées dans le présent document de référence.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société.

Par ailleurs, les communiqués et avis financiers diffusés par le Groupe sont disponibles sur le site Internet : www.ecagroup.com

Pour plus de détail, la liste des informations financières publiées du 1^{er} janvier 2012 au 4 avril 2013 est rappelée en annexe 3.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La rubrique 3.2 « Entreprises comprises dans le périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés recense l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2012. Le tableau des filiales et participation de ECA SA figure en rubrique 4.3 de l'annexe aux comptes individuels de la société.

Les comptes consolidés sont insérés dans le paragraphe 20.3.1 page 37 du présent document, les comptes individuels de ECA SA sont insérés au paragraphe 20.3.2 page 69.

26. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de gestion incluant le rapport sur la gestion du groupe et le rapport sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Annexe 2 : Rapport financier annuel

Annexe 3 : Document d'information annuel

Annexe 4 : Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2013

Annexe 5 : Rapports des commissaires aux comptes présentés à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2013

ANNEXE 1 : RAPPORT DE GESTION

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis d'une part, en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de notre Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012, et d'autre part, en Assemblée Générale Extraordinaire afin de statuer sur les délégations et pouvoirs donnés au Conseil d'Administration dans le cadre d'opérations de capital

Les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement effectuées.

Les documents prévus par la réglementation en vigueur et notamment les rapports des Commissaires aux Comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant, le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés, ont été mis à votre disposition au siège social de la Société dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Lors de l'Assemblée Générale, vous seront également présentés le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, le rapport complémentaire du Conseil d'administration sur l'utilisation des délégations et les rapports des Commissaires aux Comptes.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe (L.225-100, L.233-26 et L.232-1 du Code de commerce).

ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires 2012 s'élève à 99 M€ en recul de 23% par rapport à 2011.

Les activités Défense représentent 50% du chiffre d'affaires contre 43.6% en 2011

Les activités civiles représentent 50% contre 56.4% en 2011.

PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

Bilan Consolidé

en M€	2012	2011
Actifs non courants	42,0	46,3
Actifs courants	107,8	104,9
Actifs destinés à la vente		
TOTAL DE L'ACTIF	149,8	151,2
Capitaux propres (part du groupe)	45,5	51,4
Intérêts minoritaires	0,2	0,2
Passifs non courants	20,6	11,6
Passifs courants	83,5	88,0
Passifs destinés à la vente		
TOTAL DU PASSIF	149,8	151,2

Compte de résultat consolidé

en M€	2012	2011
Chiffre d'affaires	99,0	129,1
Résultat opérationnel courant	4,0	7,4
Résultat opérationnel	-5,9	6,6
Résultat net	-4,5	4,2
Part des minoritaires	0,0	0,0
Résultat net (Part du Groupe)	-4,5	4,1

LES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

Le résultat opérationnel courant est en baisse de -46% à 4 M€. Le résultat opérationnel, après déduction des frais de restructuration et des éléments non récurrents du ROP se monte à une perte de -5.9 M€, contre un profit de 6.6 M€ en 2011

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à -4.5 M€ en 2012 contre +4.2 M€ en 2011.

Les actifs non courants sont de 42.0 M€, en baisse de 4.2 M€, impactés notamment par la dépréciation de certains actifs de Recherche et Développement.

Les actifs courants sont en augmentation à 107.7 M€. Cette légère hausse provient d'une augmentation des stocks à la clôture, d'un crédit d'impôt significatif lié à la perte fiscale et d'une trésorerie en hausse du fait de l'émission de l'océane sur le mois de décembre, le tout compensé en partie par une baisse du poste client.

Les capitaux propres sont en baisse à 45.7 M€ contre 51.6 M€ en 2011.

Les passifs non courants sont en forte hausse de à 20.6 M€ suite à l'émission de l'emprunt obligataire de 13.5 M€ en décembre.

La baisse des passifs courants à 83.4 M€ provient d'une diminution significative du poste fournisseurs.

La Capacité d'Autofinancement est stable à 8,8 M€, le BFR augmente de 9.1 M€.

L'ORGANISATION ET LES CHANGEMENTS DE PERIMETRE

Plusieurs opérations ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé :

- . Création d'ECA Sindel Brasil, filiale d'ECA Sindel, dans le cadre de ses opérations avec l'Amérique du Sud ;
- . Mise sous administration judiciaire avant liquidation de la filiale anglaise ECA CSIP.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 13 novembre 2012 a nommé Mr Raphaël Gorgé en tant que Président du Groupe ECA, et Mr Jean Jacques Martelli en tant que Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration du 11 février 2013 a nommé Mr Guënaël Guillerme en tant que Directeur Général du Groupe ECA.

SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIETE

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières et des concours bancaires (26.9 M€), nette des valeurs mobilières de placement (9.4 M€) et des disponibilités (8.4 M€) est positif et s'établit à 9.0 M€.

En décembre 2012, la société a émis des obligations « OCEANE » pour un montant effectif de 13,5 M€, correspondant à 1 607 143 Obligations au prix unitaire de 8,40 euros.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les axes principaux ont été les suivants :

- . Programme AUV (véhicule sous marin autonome),
- . Programme USV Inspector (drone de surface)
- . Simulateur d'entraînement au pilotage,
- . Poste de pilotage, contrôle commandes et électronique de puissance pour sous marins.

Les dépenses de R&D se sont élevées à 6.5 M€ dont 1 M€ de coûts de développement immobilisés dans les comptes consolidés.

Les crédits d'impôt recherche s'élèvent pour l'ensemble du groupe à 1.8 M€, dont 1.5 M€ passé en produit sur la période.

POLITIQUE SOCIALE

Au 31 décembre 2012, les effectifs s'élevaient à 587 personnes contre 599 à la fin de l'année 2011.

Le montant de la sous-traitance est de 11.8 M€ en 2012 contre 19.4 M€ l'exercice précédent ; le recours à la sous-traitance est lié à la nature des activités du Groupe et son niveau dépend de la particularité des affaires traitées.

Outre le recours à la sous-traitance, le Groupe fait également appel aux ressources de travail temporaire pour faire face aux pics de charge. Enfin, les sociétés du Groupe qui recourent partiellement à la sous-traitance et au travail temporaire s'assurent du respect des législations en vigueur en la matière.

Les accords d'intéressement conclus dans certaines filiales du Groupe, qui s'ajoutent à la participation légale, ont permis à leurs salariés de bénéficier des bons résultats de l'exercice.

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

« La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et écoresponsabilité ». (Source : site Internet du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)

Afin de rendre compte des impacts sociaux et environnementaux de notre activité conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous avons réuni ci-dessous un certain nombre d'informations. Ces informations sont consolidées et portent sur Groupe ECA SA et ses filiales françaises de plus de 50 salariés au 30 juin 2012, ces dernières représentant au moins 80 % des effectifs et du CA du groupe. Pour des questions pratiques et d'organisation au sein du groupe, il nous a semblé pertinent de retenir ce seuil de matérialité et les thèmes traités ci-dessous.

Informations sociales

Effectif total au niveau du groupe (comprenant toutes les filiales du groupe, françaises et étrangères)

31 décembre 2012	31 décembre 2011
587 personnes	599 personnes

Répartition hommes / femmes par catégories socio-professionnelles

En %	Hommes	Femmes	TOTAL
Cadres et professions supérieures	48%	7%	55%
Techniciens et agents de maîtrise	19%	1%	20%
Employés	2%	11%	13%
Ouvriers	7%	3%	10%
Apprentis	2%	0.2%	2%
TOTAL	78%	22%	100%

Répartition par âge

En %	2012
Moins de 30 ans	13%
De 30 ans à 39 ans révolus	28%
De 40 ans à 49 ans révolus	30%
De 50 ans révolus à 59 ans révolus	27%
60 ans et plus	2%

Embauches

	2012
Embauches	40
Dont CDI	25
Dont CDD	12
Dont apprentis	3

Motifs des fins des contrats de travail

	2012
Fins de contrats	41
Dont licenciements économiques	0
Dont licenciement pour autre motif	3
Dont autres (arrivée du terme, retraite, démission, rupture conventionnelle)	38

Rémunérations

<i>En milliers d'euros</i>	2012
Rémunération brute	20 085
Charges sociales	9 512
Charges de retraite : indemnités versées et provision IAS19	308
Participation, intéressement	230
Total	30 135

Organisation du travail et relations sociales

Chaque filiale gère directement et en toute autonomie l'organisation du temps de travail de ses salariés et les relations sociales au sein de l'entreprise en fonction de ses contraintes propres et de la réglementation applicable.

Santé et sécurité

Absentéisme

Taux d'absentéisme ⁽¹⁾	2,65%
-----------------------------------	-------

(1) Rapport entre le nombre de jours d'absence et le nombre de jours théoriques de présence

Accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec arrêt	5
Nombre de journées perdues	238
Nombre de journées indemnisées	238
Nombre d'heures travaillées	838.785
Taux de fréquence *	5.96%
Taux de gravité**	0.2837

* nombre d'accidents du travail pour 1 million d'heures travaillées

** nombre de journées d'arrêt de travail suite à accident du travail pour 1 millier d'heures travaillées

Formation

	2012
Nombre de jours de formation	648
Nombre de personnes formées	214
Dépenses de formation ⁽¹⁾	278 K€

(1) coûts pédagogiques, frais, valorisation des jours de formation

	2012
Nombre de stagiaires	47
Nombre d'apprentis	10

Personnes handicapées

	2012
Nombre de salariés handicapés	13

Informations environnementales

Nos activités, ne nécessitant pratiquement pas de substances dangereuses ou toxiques, ne présentent aucun risque important. Aucun site ECA n'est classé SEVESO.

Les activités menées dans le groupe n'impliquent pas de problématique de gestion des sols.

Consommation de ressources

Du 1/11/2011 au 31/10/2012	Unités de mesure	Coût en €
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	8 387 m3	27 883

Consommation d'électricité	1 971 729 KW/h	190 756
Consommation de gaz	761 725 m3	38 868

Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Nos filiales sont souvent implantées dans des zones d'activité. Elles sont pour certaines présentes depuis plusieurs années dans une même région et contribuent de manière générale par leur activité économique au maintien de l'emploi local et au développement de leur région.

DEGRE D'EXPOSITION AUX RISQUES

Risques juridiques

Le groupe peut être confronté à des contentieux et litiges avec des tiers. Les litiges en cours font l'objet d'évaluation et de provisions dans les comptes ou sont mentionnés en note annexes des comptes consolidés.

Affaire BAE :

Par un jugement en date du 29 juin 2012, le Tribunal de Grande Instance de Paris a débouté ECA de sa requête en nullité d'un brevet de BAé Systems et a en conséquence jugé ECA contrefaisante des revendications de ce brevet (voir communiqué de presse du 3 juillet 2012). ECA a interjeté l'appel de cette décision. Après avoir versé 2 millions d'euros, ECA a obtenu auprès du Juge de l'Exécution l'étalement sur 24 mois à partir de décembre 2012 du paiement du solde de l'indemnité provisionnelle, soit 4,2 millions d'euros.

ECA a provisionné dans ses comptes une somme de 6,2 millions d'euros correspondant à l'indemnité provisionnelle et les frais accessoires décidée par le Tribunal, classée en « éléments non courants du résultat opérationnel » au compte de résultat. ECA conteste l'évaluation de cette indemnité.

Affaire MINERVA :

Un litige oppose les sociétés ECA EN et ECA à la société MINERVA (anciennement ENT) ancien actionnaire d'ECA EN.

Ce litige est issu de l'activation d'une garantie de passif en 2008. Minerva, qui avait indemnisé ECA à hauteur de 1,5 M€ conteste 3 ans après le fondement même de cette indemnisation. Un protocole d'accord avait été signé par les parties à l'époque.

Les sociétés ECA SA et ECA EN estiment les demandes de la société MINERVA totalement infondées et n'ont constitué aucune provision à ce titre. Un jugement favorable à ECA a été rendu en première instance par le tribunal de commerce de Nantes le 1^{er} Octobre 2012. La partie adverse a interjeté appel de cette décision.

Risque de crédit

Les modalités de remboursement des principaux prêts sont indiquées ci-après :

Caractéristiques des emprunts	Taux	Montant Initial	Solde restant dû 31/12/2012	Echéance	Existence de couverture
Pool Bancaire (1) – Crédit A	EURIBOR 3m +12pt	7 000 000 €	1200 000 €	5 annuités de 2010 à 2015	non
			3 350 000 €	4 annuités de 2012 à 2016	non
Pool Bancaire (1) – Crédit B	EURIBOR 3m +12 pt	5 000 000 €	5 000 000 €	crédit revolving	non
Oceane	2,50%	13 500 000 €	13 500 000 €	1er janvier 2018	non
Crédit Bail Immobilier	162%	2 250 000 €	1738 490 €	redevance annuelle jusqu'en 2022	non

(1) Les deux lignes d'emprunt (crédit A et crédit B), ont été remboursées par anticipation le 31 janvier 2013.

Le groupe ECA a décidé de ne pas poursuivre sa relation bancaire au travers d'un pool. ECA a négocié en bilatéral avec ses partenaires bancaires des lignes de crédit court terme pour environ 16 M€ réparti sur les diverses filiales françaises, et 3 M€ de crédit Spot. Ces lignes ne sont soumises à aucun covenant.

Par ailleurs, le 17 décembre 2012, le groupe a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire type OCEANE de 13.5 M€ à échéance du 1^{er} janvier 2018. Les obligations portent intérêt au taux nominal annuel fixe de 2,5% payable annuellement à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année (ou le 1^{er} jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré). Une note d'opération visée par l'AMF sous le numéro 12-603 a été publiée. Groupe Gorgé, actionnaire majoritaire du Groupe ECA, a souscrit à plus de 99 % à cette émission.

Les autres dettes financière du groupe concernent notamment des avances remboursables (Oséo/Coface pour environ 1 M€) et un crédit bail immobilier. Ces dettes ne sont soumises à aucun respect de covenant.

Risque de taux – Covenants financiers

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier consolidé, qui correspond à la somme des emprunts, dettes financières, retraitements de crédits baux et des concours bancaires (26.927 K€), nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (17.867 K€) s'établit à 9.060 K€.

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier, au cas par cas, les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers ad hoc pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié. Au 31 décembre 2012, aucun instrument de ce type n'a été mis en place.

Concernant les covenants, Cf. § précédent.

Risque de liquidité

La convention de crédit qu'ECA avait signé en juillet 2008 avec un pool bancaire a été, à l'initiative d'ECA, remboursée par anticipation le 31 janvier 2013 pour son solde de 9,5 M€.

L'émission d'obligation convertible de décembre 2012 et les lignes de crédit court terme (cessions de créances clients) négociées en bilatéral avec plusieurs partenaires bancaires écartent tout risque de liquidité.

Risques de taux de change

Si près de la moitié de l'activité du groupe est à l'export, la part du chiffre d'affaires réalisée en devises étrangères reste limitée pour les sociétés françaises du groupe. Du fait du développement de l'activité de nos filiales étrangères, le risque de change se porte principalement sur le Dollar Américain.

ECA a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du groupe constitué par ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la direction d'ECA conseillée par ses banques. Du fait du caractère fréquent des flux en devises dans les deux sens, il n'a pas été nécessaire de mettre en place de couverture en 2012. L'endettement financier en devises est marginal, il ne peut être constitué que de concours bancaires courants temporaires des filiales étrangères.

en K€	GBP	USD	Autres
Actifs	935	3 406	488
Passifs	171	579	195
Position nette avant gestion	764	2 827	293
Positions hors bilan			
Position nette après gestion	764	2 827	293

Risques de taux d'intérêt

En K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers	9 550	0	0	9 550
Actifs financiers	0	0	0	0
Position nette avant gestion	9 550	0	0	9 550
Couverture de taux, avances	0	0	0	0
Position nette après gestion	9 550	0	0	9 550

Compte tenu du faible niveau d'endettement du Groupe ECA, l'exposition au risque de taux est limitée.

Sensibilité aux variations des taux d'intérêts

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 9.5 M€ au 31 décembre 2012 ; cette dette a été remboursée le 31 janvier 2013.

Une hausse ou une baisse des taux d'intérêts de 100 points de base (+ ou -1 %) sur l'ensemble des courbes de taux aurait un impact d'environ + ou - 100 K€ sur la charge financière annuelle avant impôt du groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette et sans tenir compte des placements court terme.

Le Groupe ECA n'utilise plus de couverture de taux d'intérêts.

Risques sur actions

Au 31 décembre 2012, le Groupe ne possède aucun titre coté sur un marché réglementé.

Actions en auto-contrôle : Au 31 décembre 2012, ECA détient 193 575 actions propres valorisées au coût d'achat de 2 069 K€ au bilan, soit 10,69 € par action en moyenne.

Risques sur Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	2012	2011
Cautions et garantie de marché	3 245	4 795
Nantissements, hypothèques et sûretés inclus	0	0
Avals, cautions et garanties donnés	8 839	5 972
Autres	2 265	130
Total	14 349	10 897

Les engagements sont donnés dans le cadre de la gestion normale du groupe.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Utilisation au cours des exercices précédents	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 / 12 / 2012	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de VM	07/06/2012 R8	06/08/2014	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	21/06/2011 R11	20/08/2013	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	21/06/2011 R12	20/08/2013	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par offre au public	21/06/2011 R13	20/08/2013	1 000 000 €	Néant	803.571,50 €	196.428,50 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par placement privé	21/06/2011 R14	20/08/2013	1 000 000 €	Néant	Néant	1 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	21/06/2011 R16	28/08/2013	1% du capital	3.090 euros 6.180 actions	Néant	15.708 euros 31.416 actions
Autorisation d'émettre des options de souscription ou d'achat d'action	21/06/2011 R17	20/08/2014	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	21/06/2011 R18	20/08/2014	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

L'abréviation R .. désigne le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée générale.

Complément d'information – Utilisation en décembre 2012 d'une autorisation de l'assemblée générale du 21 juin 2011 : Le Président du conseil d'administration sur délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration a décidé le 17 décembre 2012 de l'émission d'un emprunt obligataire de 13.5 M € représentée par 1 607 143 OCEANE de 8,40 euros.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le bailleur de la société ECA EN à Saint Herblain a été condamné en 2010 à faire dépolluer les locaux loués par ECA EN, sous peine d'astreinte. Les travaux de dépollution n'ayant pas été réalisés dans les délais, le juge de l'exécution a ordonné le 11 mars 2013 la liquidation d'une partie de l'astreinte à hauteur de 3 M€ et a fixé une nouvelle astreinte en cas d'inexécution des travaux de dépollution restant à effectuer. Le succès des actions engagées par ECA EN afin de recouvrer cette somme est aléatoire dans la mesure où le bailleur semble connaître des difficultés.

La SCI Ferca a fait appel de cette condamnation et envisagerait en parallèle de demander en référé le report de 24 mois du règlement de la créance de liquidation de l'astreinte.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2012 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives 2013 d'ECA dans le domaine des drones mais aussi pour la simulation et les équipements seront surtout portées par les marchés Export. En effet, plusieurs appels d'offres significatifs sont en cours notamment en Asie.

La nouvelle direction générale poursuit les actions de redressement engagées en 2012 qui visent à restaurer les niveaux de rentabilité historiques du groupe.

Le chiffre d'affaires devrait rester stable en 2013.

TITRES EN BOURSE

Evolution du cours et des volumes échangés sur le compartiment C de Euronext Paris de Nyse Euronext depuis le 1^{er} janvier 2012 :

M o i s	P l u s h a u t	P l u s b a s	N b r e d e t i t r e s é c h a n g é s	C a p i t a u x e n K €
janv.-12	13,99	13,21	17 343	236,33
févr.-12	14,99	13,80	31532	457,72
mars-12	14,69	13,53	59 103	830,92
avr.-12	14,77	13,31	36 909	509,53
mai-12	13,40	10,90	36 534	445,37
juin-12	10,90	9,60	59 032	606,31
juil.-12	10,61	9,07	64 481	634,61
août-12	9,25	8,85	29 273	265,08
sept.-12	9,15	8,50	46 222	407,43
oct.-12	8,65	7,20	62 102	490,68
nov.-12	7,95	6,17	130 011	890,54
déc.-12	7,65	6,55	95 159	652,54
janv.-13	9,49	7,13	122 365	1050,94
févr.-13	8,45	7,20	73 839	572,99

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes consolidés du Groupe ECA et les comptes annuels de la société mère que nous soumettons à votre approbation. Vos commissaires aux comptes relatent dans leurs rapports l'accomplissement de leur mission.

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ECA

Les états financiers du Groupe ECA ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

Le bilan consolidé est présenté sous la forme courant / non courant. Sont considérés comme courants les actifs et passifs directement liés au cycle d'exploitation (part à moins d'un an).

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature.

La date de clôture de l'ensemble des sociétés consolidées est le 31 décembre.

Les comptes sociaux des différentes sociétés intégrées sont arrêtés conformément aux règles du Plan Comptable Général du pays respectif de chaque filiale. L'harmonisation des comptes est faite dans le cadre de l'émission de comptes consolidés aux normes IFRS.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 99.0 M€ contre 129.1 M€ l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant est en baisse à 4.0 M€ contre 7.4 M€. Le résultat opérationnel, après déduction des coûts de restructurations et des éléments non récurrents se monte à une perte de 5.9 M€ contre un bénéfice de 6.6 M€.

Le résultat net s'établit à une perte de 4.5 M€ contre un bénéfice de 4.2 M€ l'exercice précédent.

Cette perte nette consolidée se répartit comme suit :

- part du groupe : 4.5 M€
- part des minoritaires : 0.0 M€

Par ailleurs, vous trouverez dans l'annexe aux comptes consolidés toutes les informations relatives aux variations du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2012.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE ECA

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Le chiffre d'affaires s'établit pour l'exercice à 3.6 M€ contre 3.7 M€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à une perte de 0.2 M€ contre un bénéfice de 0.7 M€ l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à +2.5 M€.

Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 2.3 M€ contre 0.2 M€ l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduit par un bénéfice de 0.1 M€ contre une perte de -0.1 M€ l'exercice précédent.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes sociaux (Article L.225-100 du Code de commerce).

Par ailleurs, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 10.050 €.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£180 000	£213 092	100,00%	2 591 633	0	27 923		£537 636	-£213 092	
ECA ROBOTICS	17 556 021	494 067	100,00%	17 554 118	17 554 118	161 870		36 723 936	(4 156 077)	
ECA CNAI	1 138 940	1 595 338	100,00%	2 313 087	2 313 087	485 760		21 734 664	331 296	
OD ECA	84 054	32 141	60,00%	51 942	51 942	0		5 750	(2 376)	
ECA FAROS	1 000 000	2 199 257	98,00%	980 000	980 000	355 689	2 666 350	10 521 565	980 921	
ECA SINDEL	500 000	100 000	96,02%	96 020	96 020	4 013 208	1600 000	4 913 800	274 847	
ECA EN	130 000	4 253 434	100,00%	10 869 242	10 469 242	1428 968	400 000	10 371 394	(100 108)	
ECA SINTERS	4 000 000	(579 734)	100,00%	4 000 000	4 000 000	155 834		15 100 101	918 369	
1ROBOTICS	\$ 500 000	-\$ 486 097	81,00%	307 504	57 504	0		\$ 3 073	\$ 3 073	
SSI	\$15 000	\$1703 014	100,00%	862 457	862 457	500 476		\$3 048 311	-\$942 454	
TRITON IMAGING	\$201 442	\$340 719	100,00%	2 822 361	2 822 361	164 853		\$1 151 510	-\$109 078	
ECA AMERICA LATINA	R\$ 380 000	-R\$ 693 259	99,74%	165 277	165 277	313 491		-	-R\$ 627 538	
ECA DEVELOPPEMENT	2 000	- 1672,00	100,00%	2 000	2 000	3 556		-	(935)	
ECA SINGAPOUR	\$50 000	-\$39 341	100,00%	28 982	28 982	359 504		\$18 898	-\$358 881	

Les données pour ECA CSIP sont exprimées en Livre Sterling ;

Les données pour SSI, Triton Imaging et 1Robotics sont exprimées en US Dollars.

Les données pour ESFE sont exprimées en Dollars de Singapour.

Les données pour ECA America Latina sont exprimées en Réal Brésilien.

PRISES DE PARTICIPATION INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Création de ECA Sindel Do Bresil qui est filiale à 99.9% d'ECA Sindel,

AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 93.051 Euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Origine

- bénéfice de l'exercice :..... **93.051 €**
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau..... **8.388.671 €**

Affectation

- **A la réserve légale**..... 4.653 €
à hauteur de 5 % du bénéfice
- **A titre de dividende aux actionnaires**..... **2.522.869,40 €**
Soit 0,38 Euros pour chacune des 6.639.130
actions composant le capital social,
- **Le solde, au compte Report à Nouveau,**
Qui se trouve ainsi porté à **5.954.199,60 €**

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 14 septembre 2013.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende versé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, et fait l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21 % en application des dispositions de l'article 117 quater nouveau du CGI, sauf dispense.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à la date de mise en paiement du dividende à 15,5%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 6.639.130 actions composant le capital social à la date de ce jour, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Paiement du dividende en actions

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, de décider que les actionnaires disposeront d'une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

Cette option portera sur la totalité du dividende mis en distribution.

Les actions créées en paiement du dividende seraient émises à un prix égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminuée du montant net du dividende soit 0,38 euros conformément aux dispositions de l'article L.232-19 du Code de commerce.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée par les actionnaires auprès des intermédiaires financiers habilités du 26 juin 2013 au 14 août 2013 inclus.

A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspondra pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces,
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant immédiatement la différence en numéraire.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2013.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement à l'issue de la période d'option, à compter du 14 septembre 2013.

Des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

Nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater le nombre des actions émises et apporter les modifications nécessaires à l'article des statuts relatif au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, conclure tous accords, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, généralement, faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Afin de nous conformer aux dispositions légales (article 243 bis du Code Général des Impôts), nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice concerné	Date de l'Assemblée Générale	Résultat de l'exercice	Dividendes nets distribués	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction	Montant par action
2011	16 juin 2012	-131.000 €	3.220.099 €	3.220.099		0.50 €
2010	21 juin 2011	5.124.660 €	4.037.681 €	4.037.681 €		0,63 €
2009	17 juin 2010	5.744.851 €	6.013.479 €	6.013.479 €		0,94 €

Les charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 10.050 Euros et l'impôt correspondant.

Informations sur les délais de paiement fournisseurs (article D441-4 du code de commerce)

Au 31/12/2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élève à 860 K€. Sur ce solde, environ 50 % des dettes fournisseurs sont payables à 30 jours. A noter que 30% des dettes fournisseurs étaient échues au 31 décembre 2012, et ont été réglées depuis.

Au 31/12/2011, le solde des dettes s'élevait à 1.277 K€ dont 55% étaient échues. 43% des dettes étaient payables à 30 jours

LE CAPITAL DE LA SOCIETE

Actionnariat de la société (L.233-13 du Code de commerce)

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2012 :

Nom	31/12/2012				31/12/2011			
	Nbr actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote	Nbr actions détenues	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Groupe Gorgé	3 550 902	53,48%	6 928 252	69,73%	3 377 350	52,65%	6 754 700	69,51%
Delta Lloyd	638 472	9,62%	638 472	6,43%	630 874	9,83%	630 874	6,49%
Auto détention	193 575	2,92%	0	0,00%	160 559	2,50%	0	
Divers nominatifs	118 394	1,78%	206 892	2,08%	90 952	1,42%	176 100	1,81%
Salariés (FCPE)	26 448	0,40%	50 796	0,51%	26 448	0,41%	26 448	0,27%
Public	2 111 339	31,80%	2 111 339	21,25%	2 129 015	33,19%	2 129 015	21,91%
	6 639 130	100,00%	9 935 751	100,00%	6 415 198	100,00%	9 717 137	100,00%

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, le tableau susvisé mentionne l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2012, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de

25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Capital social au 31 décembre 2012

Le capital social d'ECA au 31 décembre 2012 s'élève à 3.320 K€ et est composé de 6.639.130 actions de valeur nominale de 0,50 €.

Au cours de l'exercice 2012, deux augmentations de capital sont intervenues : l'une de 25.000 titres, suite à l'attribution des actions gratuites au management du groupe ; l'autre de 198.932 titres suite au versement du dividende en actions.

Capital potentiel au 31 décembre 2012

Les titres donnant accès à des actions de la société sont représentés notamment par :

Les OCEANE émises le 17 décembre 2012 pour un montant d'emprunt obligataire de 13 500 001,2 euros, représentée par 1 607 143 OCEANE de 8,40 euros de valeur nominale, selon les termes et conditions de la note d'opération (visa de l'AMF n°12-603). La durée de l'emprunt est de 5 ans et 8 jours avec une échéance le 1er janvier 2018. Les OCEANE porteront intérêt au taux nominal annuel fixe de 2,5% payable annuellement à terme échu le 1er janvier de chaque année (ou le 1er jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré). Les porteurs d'OCEANE pourront à tout moment demander l'attribution d'actions de la Société à raison d'une action de 0,50 euro de valeur nominale pour une obligation (sous réserve des cas d'ajustements susvisés), étant précisé que la société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes ou une combinaison des deux et que les actions émises ou remises, sur conversion et/ou échange des obligations, porteront jouissance courante et sont ou seront admise aux négociations sur le marché réglementé de Nyse Euronext Paris

Au 31 décembre 2012, la totalité des OCEANE restait en circulation.

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au sein du présent rapport.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- A la connaissance de la société, il n'existe pas d'engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 13 à 16.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, il n'existe pas de délégations en cours à la date de la présente assemblée, autres que celles figurant dans le tableau figurant aux présentes.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

PACTE D'ACTIONNAIRES

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux, tant par la Société que par les Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce ou de la société qui contrôle votre société au sens du même article y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L 228-13 et L 228-93 du Code de commerce.

A perçu au cours de l'exercice écoulé :

- **M. Raphaël GORGE, Président depuis le 13 novembre 2012 (et Directeur Général du 13 novembre 2012 au 11 février 2013)**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Raphaël GORGE a perçu une rémunération de 140.000 Euros brut plus 9.455 Euros d'avantage en nature versées par la société PELICAN VENTURE qui détient 61.51% de la société Groupe Gorgé.
- **M. Jean Pierre GORGE, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre GORGE a perçu une rémunération par PELICAN VENTURE, société contrôlant Groupe Gorgé SA. Cette rémunération lui est versée en raison de son mandat de Président de PELICAN VENTURE. Elle est sans lien avec son mandat d'administrateur de ECA SA.
- **M. Loïc Le BERRE, Administrateur**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
 - . Par ailleurs, Monsieur Loïc le BERRE, en qualité de Directeur Général Adjoint Finance salarié de Groupe Gorgé SA, a perçu un salaire de la société Groupe Gorgé. Cette rémunération est sans lien avec son mandat d'administrateur de ECA SA.
- **M. Jean Louis SAMBARINO, Administrateur**
 - . Rémunération et avantages en nature versés par la Société : M. Sambarino, en qualité de Directeur Industriel, salarié de ECA SA, a perçu un salaire de la part de ECA SA. Cette rémunération est sans lien avec son mandat d'administrateur de ECA SA.
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
- **Mme Catherine BENON épouse GORGE**
 - . Rémunération versée par la Société : Néant
 - . Avantages en nature : Néant
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : Néant
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : Néant
- **Monsieur Jean Jacques MARTELLI : Directeur général délégué (depuis le 13 novembre 2012)**
 - . Rémunération et avantages en nature versés par la Société : au titre de son mandat, Monsieur Jean-Jacques MARTELLI percevra une rémunération de 550€ par mois. Il est par ailleurs salarié de la société en qualité de Secrétaire Général et Directeur des ressources Humaines. Ce salaire est sans lien avec son mandat d'administrateur de ECA SA.
 - . Rémunération versée par des sociétés contrôlées : [Néant]
 - . Avantages en nature reçus de la part de sociétés contrôlées : [Néant]

Les contrats de travail des mandataires sociaux ne comportent aucune clause particulière (régime de retraites complémentaires, clauses de non concurrence, indemnités ou avantages dus en cas de cessation ou changement de fonctions).

OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Néant

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice (L.225-211 al. 2 du Code de commerce)

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (animation du cours), la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

-	Nombre d'actions achetées :	98.130
	Cours moyen des achats :	10.04 €
-	Nombre d'actions vendues :	98.464
	Cours moyen des ventes :	9.79 €
-	Montant total des frais de négociation :	0 €
	Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice :	5.092
	Valeur évaluée au cours d'achat :	34.353 €

Valeur nominale :

7.13 €

Programme de rachats d'actions - article L.225-209 du code de commerce

ECA a procédé au rachat de 33.350 actions au cours de l'exercice, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012.

Au 31 décembre 2012, ECA détient 188.483 actions propres valorisées au coût d'achat de 2.035 K€ au poste Valeur mobilière de placement, soit 10.80 € par action en moyenne.

Après ces opérations, ECA détient au 31 décembre 2012, 193.575 actions propres valorisées au coût d'achat de 2.069 K€.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article 225-40 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article 225-38 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration. Vos Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous signalons que sur délégation de l'Assemblée Générale mixte du 21 juin 2011, le conseil d'administration aux termes de ses réunions du 21 juin 2011 et 25 octobre 2011 a décidé d'augmenter le capital de 3.090 euros par émission de 6.180 actions nouvelles réservées au salariés adhérents du plan d'épargne entreprise du groupe, souscrites intégralement par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement entreprise.

Les dispositions de l'articles L.225-102 du Code de commerce prévoit que le rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale rend compte annuellement de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et établit la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise.

A cet égard, la participation des salariés au capital de la société ECA s'établit à 26 448 actions.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société ECA et des sociétés qui lui sont liées (Groupe ECA) s'établit à 0,40%.

LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (L.225-129 du Code de commerce)

- ***Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (10ème résolution)***

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, précédemment intégrée dans la délégation d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires, expire le 21 août 2013.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir la renouveler et donc conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 1.000.000 d'euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

- ***Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire (article L. 225-129 du Code de commerce)***

Les délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription prennent fin le 21 août 2013. En conséquence, il vous est proposé de les renouveler dans les conditions suivantes.

Ces délégations sur lesquelles il vous est demandé de statuer ont pour objet de donner au conseil d'administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires, et ce à l'effet de financer les besoins de l'entreprise.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social

- ***Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription (11ème résolution)***

Nous vous proposons de fixer le montant nominal maximum d'augmentation de capital susceptible de résulter de l'utilisation de cette délégation à 1.000.000 d'euros. Il est précisé que ce montant ne serait pas commun avec celui des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription et n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 25.000.000 d'euros.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies dans la limite légale,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

- ***Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance , avec suppression du droit préférentiel de souscription***

Les délégations de compétence en cours de validité pour augmenter le capital par offre au public et par placement privé prennent fin le 21 août 2013. La société a décidé de soumettre à nouveau au vote des actionnaires une résolution spécifique à chacune de ces deux opérations conformément aux recommandations de l'AMF.

- ***Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance , avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (12ème résolution)***

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre au public.

Le conseil d'administration aurait la faculté de conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1.000.000 d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 25.000.000 d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique

d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

➤ **Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (13ème résolution)**

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 1.000.000 €, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20% du capital par an. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des actions susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourrait être supérieur à 25.000.000 d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être émises sur la base de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.

La somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le conseil d'administration mettra en œuvre la délégation.

▪ **Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (14ème résolution)**

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations précitées, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

▪ **Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail) (15ème résolution)**

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au conseil d'administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du conseil d'administration de réalisation de cette augmentation.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

▪ **Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique (16ème résolution)**

Le conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée Générale de l'autoriser à utiliser l'ensemble des délégations qu'il est demandé de consentir et qui ont été consentis aux termes de la 8^{ème} résolution de l'Assemblée générale Mixte du 7 juin 2012, des 17^{ème} et 18^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2011, en cas d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les valeurs mobilières émises par la société.

- **Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation d'actions autodétenues (L. 225-209 du Code de commerce) (8^{ème} et 9^{ème} résolution)**

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 7 juin 2012.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 45 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 29.876.085 euros.

L'autorisation donnée au Conseil d'administration en 2011 d'annuler des actions acquises par le Société dans le cadre de l'article L 225-209 du code de commerce (programme de rachat) arrive à expiration en 2013. Il est proposé à l'Assemblée de doter le Conseil d'une nouvelle autorisation lui permettant de procéder à des annulations de titres dans les limites légales. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière. Cette autorisation serait donnée pour 24 mois et priverait d'effet toute autorisation antérieure.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, alinéa 4, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions des différents membres du Conseil d'Administration.

Nom et prénom Date de première nomination Date de cooptation Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Raphaël GORGE AG du 15 juin 2006 (nomination de Groupe Gorgé SA) 13 novembre 2012 2017 Président de ECA (depuis le 13/11/2012) Président Directeur Général de GROUPE GORGÉ SA Directeur Général Délégué de PELICAN VENTURE SAS Président du Conseil de Surveillance de SOPROMECSA Président de NUCLEACTION SAS Gérant de la SCI THOUVENOT Gérant de la SCI AUSSONNE Gérant de la SCI DES CARRIERES Président de STONI SAS Représentant permanent de PELICAN VENTURE SAS au Conseil d'Administration de la société AUPLATA SA.(jusqu'au 12/06/2012) Représentant permanent de la société GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de FINU 4 SAS. Président du Conseil de Surveillance de Promelys Participations SA Directeur Général de Gorgé Europe Investment BV Gérant de la SC Compagnie industrielle du Verdelet
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Jean-Pierre GORGE A.G. du 25 mai 2004 2017 Administrateur Administrateur de GROUPE GORGÉ SA Président de PELICAN VENTURE SAS Vice-Président du Conseil de Surveillance de SOPROMECSA Président du Conseil d'Administration de AUPLATA SA (jusqu'au 18/06/2012) Vice Président du Conseil de Surveillance de Promelys Participations SA Gérant de AF MATHURINS CAMMANDITE SARL Gérant de la société civile G21 Président de FRANCEOLE SAS, FRANCEOLE Dijon et FRANCEOLE Creusot
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Loïc LE BERRE AG du 15 juin 2006 2017 Administrateur Membre du Conseil de Surveillance de SOPROMECSA PARTICIPATIONS SA Administrateur de AUPLATA SA (jusqu'au 18/06/2012) Co-Gérant de VLB Etudes & Conseil (nouvelle désignation de ALOA Consulting) Représentant de Pélican Venture, comme Membre du Conseil de Surveillance de Promelys Participations SA
Nom et prénom Date de première nomination Date d'échéance du mandat Fonction principale exercée dans la société Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Monsieur Jean Louis SAMBARINO AG du 17 juin 2008 2014 Administrateur Représentant permanent de la société ECA Présidente de ECA Faros ; Administrateur des sociétés ECA Robotics, ECA Csp, OD ECA et ECA Sindel
Nom et prénom Date de première nomination	Madame Catherine BENON épouse GORGE AG du 21 juin 2011

Date d'échéance du mandat	2017
Fonction principale exercée dans la société	Administratrice
Fonction principale exercée en dehors de la société et autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Auto entrepreneur dans le domaine du conseil aux entreprises (C/G/Conseil) Administratrice de Groupe Gorgé

Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration dans sa séance du 13 avril 2006 est revenu sur le choix de la modalité d'exercice de la direction générale et a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de direction générale.

Ce choix a dû être revu début 2013 à la suite des changements de mandataires sociaux intervenus durant l'année 2012. Ainsi, depuis le 11 février 2013, les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général sont dissociées.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aucun mandat de commissaires aux comptes ne vient à expiration à l'issue de la présente réunion.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Le Président indique au Conseil qu'il convient de soumettre à l'assemblée générale la ratification de la cooptation effectuée par le Conseil lors de sa réunion du 13 novembre 2012 de Monsieur Raphaël GORGE, né le 6 mai 1971 à BOULOGNE BILLANCOURT (92) pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur à savoir la société GROUPE GORGE, soit pour une période qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

Le Président indique qu'il conviendrait de compléter l'effectif du Conseil et propose la candidature aux fonctions d'administrateur de Monsieur Guenaël GUILLERME, nouveau directeur général de ECA SA.

Votre conseil vous invite à approuver par vote le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'administration

**RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION - ASSEMBLEE GENERALE DU
5 juin 2013**

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-177 à L 225-186 du Code de commerce.

1. Etat des options de souscription et d'achat (225-184 al 1) attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés contrôlées :

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2012	Options non exercées au 31/12/2012
Plan 2009	17/06/2008	08/12/2009	S	1,9% du capital 120.000 actions	31/03/2015	10,92 € par action	0	58.500

2. Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2012 (225-184 al2)

Néant

3. Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2012 (225-184 al2)

Néant

4. Options consenties durant l'année 2012 aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé : (225-184 al 3)

Néant

5. Options exercées durant l'année 2012 par les dix salariés de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé : (225-184 al 3)

Néant

Le Conseil d'administration

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS - ASSEMBLEE GENERALE DU 5 juin 2013

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-197-1 à L225-197-3 du Code de commerce.

- **Etat des actions gratuites (225-197 al 2) attribuées aux mandataires sociaux et salariés de la société et des sociétés contrôlées :**

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions gratuites attribuées	Date d'attribution définitive	Date d'expiration du délai de conservation	Solde des actions gratuites au 31 / 12 / 2012	Valeur des actions (cours d'ouverture au jour de l'attribution)
Plan 2009	17/06/2008	08/12/2009	0,5% du capital 30.000 actions	31/03/2012	31/03/2014	26.750	13,35 €

- **Actions gratuites consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2012 (225-197-4)**

Néant

- **Actions gratuites consenties à des salariés au cours de l'année 2012 (225-197-4)**

Néant

Le Conseil d'administration

RAPPORT COMPLEMENTAIRE VISÉ À L'ARTICLE R. 225-116 DU CODE DE COMMERCE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent rapport complémentaire est établi en application des dispositions des articles L 225-129-5 et R 225-116 du code de commerce sur l'utilisation faite de la délégation de compétence confiée au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation lors de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2011.

I. Délégation de compétence de l'assemblée générale du 21 juin 2011

L'assemblée générale du 21 juin 2011 a consenti au conseil sa compétence pour émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, des valeurs mobilières donnant accès au capital dans les termes suivants :

Treizième résolution (Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public). —

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L. 225-136, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

— d'actions ordinaires ;

— et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

— et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 €.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la quatorzième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 25 000 000 €.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la quatorzième résolution.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.

5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en oeuvre la délégation.

6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

— limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée ;

— répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

8. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au treizième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

9. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

II. Décision du conseil d'administration des 5 et 13 décembre 2012

Le Conseil d'administration des 5 et 13 décembre 2012, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consenti par l'assemblée générale du 21 juin 2011 dans sa treizième résolution à caractère extraordinaire, a décidé le principe d'une émission d'obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public selon les termes et dans les limites suivantes :

- L'emprunt obligataire portera sur un montant nominal maximum de 15 000 000 euros.
- Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur conversion des OCEANE ne pourra être supérieur à 2 000 000, soit un montant maximum d'augmentation de capital en nominal de 1 000 000 euros, représentant environ 30 % du capital actuel.

Le Conseil a fixé comme suit les principales caractéristiques et modalités de l'opération :

- L'émission d'OCEANE sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, étant précisé que les actionnaires bénéficieront d'un délai de priorité pendant lequel ils pourront souscrire des OCEANE à titre irréductible et à titre réductible,
- Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission telle qu'elle sera décidée :
- le montant de l'émission pourra être limité au montant des souscriptions, à condition qu'il atteigne les 3/4 de l'émission décidée,
- le conseil pourra répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Le Conseil a décidé de subdéléguer au Président Directeur Général tous pouvoirs à l'effet de procéder, dans les conditions et limites prévues par le Conseil et au plus le tard le 31 janvier 2013, à l'émission d'OCEANE considérée, et notamment :

- arrêter les caractéristiques définitives des OCEANE et de l'opération, en ce compris :
 - le nombre d'obligations émises, leur valeur nominale, le montant de l'emprunt, les caractéristiques des obligations, leur taux d'intérêt fixe ou variable et les modalités de paiements des intérêts, la durée des obligations et leur amortissement, les cas éventuels d'exigibilité anticipée et de remboursement partielle,
 - le calendrier définitif de l'opération et notamment les dates, délais de souscription et conditions de souscription des OCEANE ainsi que le délai de priorité des actionnaires,
 - le nombre d'actions auxquels les obligations donnent droit sur conversion ou échange, le montant nominal maximum de l'augmentation de capital dans la limite prévue par le présent Conseil, les modalités d'ajustement des OCEANE à l'occasion de certaines opérations et les dates de jouissance des actions remises en échange ou sur conversion des obligations,
 - le choix du ou des établissements chargés de recueillir les souscriptions,
 - les termes définitifs de la note d'opération fixant les caractéristiques définitives des OCEANE, qui fera partie du prospectus qui sera visé par l'AMF.
 - la désignation des représentants titulaire et suppléant de la masse
- D'une manière générale, en conférant les pouvoirs les plus larges au Président Directeur Général, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords ou contrats utiles ou nécessaires pour la réalisation ou la bonne fin de cette émission, et notamment :
 - recevoir et constater le montant des souscriptions, augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% de l'émission initiale en cas de demandes de souscription excédentaires, limiter le montant de l'émission si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission,
 - Arrêter les montants des créances détenues par les éventuels souscripteurs sur la société afin qu'ils puissent libérer leur souscription par compensation de créance,
 - assurer la cotation et la négociabilité des Obligations,
 - constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital résultant de la conversion des OCEANE, procéder aux modifications corrélatives des statuts et assurer la cotation et la négociabilité des actions pouvant résulter de leur conversion,
 - Établir le rapport complémentaire visé à l'article R. 225-116 du Code de commerce qui sera présenté à la prochaine assemblée générale par le conseil d'administration ;
 - Le cas échéant, décider éventuellement de surseoir à l'émission.

III. Décision du Président Directeur Général du 17 décembre 2012

Le Président Directeur Général agissant dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été consenti par le conseil d'administration des 5 et 13 décembre 2012 a décidé le 17 décembre 2012, sous la condition suspensive de l'obtention du visa de l'AMF :

- De procéder à l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et délai de priorité des actionnaires dans les conditions ci-après définies, d'un emprunt obligataire de 13 500 001,2 euros, représentée par 1 607 143 OCEANE de 8,40 euros de valeur nominale, selon les termes et conditions de la note d'opération figurant en annexe 1 qui fait partie intégrante de la présente décision, étant précisé que :
 - o Chaque actionnaire de la Société dont les actions sont enregistrées comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 17 décembre 2012, pourra souscrire :
 - à titre irréductible un nombre maximum d'obligations égal à (i) 1 607 143 multiplié par (ii) le nombre d'actions de la Société qu'il détient et divisé par (iii) 6 639 130 (nombre d'actions composant le capital de la Société), ce nombre étant arrondi à l'entier inférieur.
 - à titre réductible le nombre d'Obligations qu'il désirerait en sus du nombre d'Obligations auquel sa priorité de souscription à titre irréductible lui donne droit.
 - o Dans l'hypothèse où les demandes de souscription à titre réductible des actionnaires dépasseraient le montant de l'émission, les réductions seront réalisées au prorata de leurs droits respectifs dans le capital.
 - o La période de souscription des OCEANE est fixée du 18 décembre 2012 au 20 décembre 2012 inclus.
 - o Les OCEANE porteront intérêt au taux nominal annuel fixe de 2,5% payable annuellement à terme échu le 1^{er} janvier de chaque année (ou le 1^{er} jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré),
 - o La durée de l'emprunt est de 5 ans et 8 jours avec une échéance le 1^{er} janvier 2018,
 - o L'ensemble des caractéristiques des OCEANE, en ce compris les modalités d'amortissement, de remboursement et d'exigibilité, les modalités d'ajustements des bases de conversion ou d'échange ainsi

que les représentants de la masse des porteurs d'OCEANE des OCEANE sont décrites dans la note d'opération susvisée,

- o Les OCEANE seront admises aux négociations sur le marché réglementé de Nyse Euronext Paris,
- o Les porteurs d'OCEANE pourront à tout moment demander l'attribution d'actions de la Société à raison d'une action de 0,50 euro de valeur nominale pour une obligation (sous réserve des cas d'ajustements susvisés), étant précisé que la société pourra à son gré remettre des actions nouvelles ou existantes ou une combinaison des deux et que les actions émises ou remises, sur conversion et/ou échange des obligations, porteront jouissance courante et sont ou seront admise aux négociations sur le marché réglementé de Nyse Euronext Paris.
- En conséquence de fixer le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible de résulter des conversions d'obligations en actions nouvelles à 803 571,5 euros (sous réserve d'éventuels ajustements)
- D'arrêter les termes définitifs de la note d'opération (annexe 1) fixant les conditions définitives de l'émission et les caractéristiques des OCEANE qui font partie intégrante de la présente décision,
- D'arrêter le montant de la créance certaine, liquide et exigible détenue Groupe Gorgé, actionnaire de la société, sur la Société à 5 563 614,60 euros et de décider qu'aucun retrait ne pourra être opéré sur ce montant jusqu'à certification par les commissaires aux comptes de la libération de la souscription par Groupe Gorgé des OCEANE par compensation.
- D'établir le rapport complémentaire visé à l'article R. 225-116 du Code de commerce qui sera présenté à la prochaine assemblée par le conseil d'administration.

Cette décision a dûment été rapportée au Conseil d'administration en vue de l'établissement du présent rapport.

IV. But de l'émission

Cette émission permettra à ECA :

- de répondre aux besoins de financement généraux du groupe liés notamment au litige avec BAé sur un sujet de propriété intellectuelle. Suite à un jugement du TGI de Paris du 29 juin 2012, ECA a été condamnée à verser à BAé une indemnité provisionnelle de 6,2M€. ECA a déjà versé 2M€ en juillet 2012 et doit encore verser 4,2M€.
- de diversifier ses sources de financement, et d'allonger la maturité de la dette. L'émission renforcera la trésorerie du Groupe et pourra permettre de procéder à des remboursements partiels par anticipation des principales lignes de crédit qui sont actuellement à échéance 2015 pour le Crédit A et 2013 pour le Crédit B. Elle permettra également de convertir la dette d'ECA à l'égard de Groupe Gorgé (s'élevant à 5 563 614,60 €) en une dette à moyen terme. Il est en effet précisé que Groupe Gorgé a pris un engagement de souscription d'Obligations dont la libération se fera pour partie par compensation avec sa créance de 5 563 614,60 €. Par la suite, Groupe Gorgé pourra le cas échéant convertir ses Obligations en actions.
- de financer le développement de la Société.

V. Motifs de la suppression du droit préférentiel de souscription

L'émission des OCEANE a été décidée avec suppression du droit préférentiel de souscription afin de pouvoir être proposée largement dans le cadre d'une offre au public.

Il est précisé que les actionnaires de la Société ont expressément décidé la suppression de leur droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières donnant accès au capital dans la treizième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2011.

Il est toutefois prévu un droit de priorité à titre irréductible et réductible des actionnaires enregistrés comptablement à la date du 17 décembre 2012 qui pourra s'exercer de la façon suivante :

- Pendant 3 jours de bourse, du 18 au 20 décembre 2012, chaque actionnaire de la Société dont les actions sont enregistrées comptablement sur son compte-titres à l'issue de la journée comptable du 17

décembre 2012, pourra souscrire à titre irréductible un nombre maximum d'obligations égal à (i) 1 607 143 multiplié par (ii) le nombre d'actions de la Société qu'il détient et divisé par (iii) 6 639 130 (nombre d'actions composant le capital de la Société), ce nombre étant arrondi à l'entier inférieur.

- Parallèlement à leurs demandes de souscription à titre irréductible, les actionnaires pourront souscrire à titre réductible le nombre d'Obligations qu'ils désireraient en sus du nombre d'Obligations auquel leur priorité de souscription à titre irréductible leur donne droit. Dans l'hypothèse où les demandes de souscription à titre réductible des actionnaires dépasseraient le montant de l'émission, les réductions seront réalisées au prorata de leurs droits respectifs dans le capital.

VI. Choix des éléments de calcul du prix d'émission des Obligations :

Le prix d'émission des OCEANE a été fixé en tenant compte de la valeur boursière de l'action et des conditions de marché, étant précisé qu'une obligation pourra être convertie ou échangée contre une action ECA.

L'émission des OCEANE se fera au prix de 8,40 euros, faisant ressortir une prime d'émission de 24,8% par rapport au cours de clôture de l'action de la Société constaté sur la marché réglementé de NYSE Euronext à Paris lors de la séance de bourse du 14 décembre 2012 et de 17,8% par rapport au cours de clôture moyen de l'action de la Société constaté sur la marché réglementé de NYSE Euronext à Paris pendant les 20 séances de bourse du 19 novembre 2012 au 14 décembre 2012.

VII. Incidence de l'émission

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, l'incidence de l'émission et de la conversion en actions nouvelles ou de l'échange en actions existantes de la totalité des Obligations sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2012 - tels qu'ils ressortent des comptes consolidés au 30 juin 2012 - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date après déduction des actions auto-détenues) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des Obligations	6,94	6,87
Après émission et conversion ou échange en actions de 1 607 143 Obligations	7,24	7,18

(1) En cas de l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions existantes soit 58 500 options et en tenant compte des 1 750 actions gratuites résiduelles.

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission et de la conversion en actions nouvelles de la totalité des Obligations sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 30 novembre 2012) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée(1)
Avant émission des Obligations	1%	0,99%
Après émission et conversion en actions de 1 607 143 Obligations	0,80%	0,79%

(1) En cas de l'exercice de la totalité des options de souscription d'actions existantes soit 58 500 options et en tenant compte des 1 750 actions gratuites résiduelles.

VIII. Incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action

L'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle de l'action, telle qu'elle résulte de la moyenne des 20 séances de Bourse, pourrait être calculée de la façon suivante :

Cours de l'action après opération =

$$\frac{[(\text{moyenne des 20 derniers cours de l'action} \times \text{nombre d'actions avant opération}) + (\text{cours de l'opération} \times \text{nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être émises})]}{(\text{nombre d'actions avant opération} + \text{nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être émises})}$$

Le cours de l'opération est de 8,40 euros, et celui de la moyenne des 20 derniers cours de l'action est de 7,13 Euros¹.

Par application de cette méthode de calcul, la valeur théorique du titre ressortirait donc, après opération, à 7,38 euros soit une hausse théorique de 3,5%.

Toutefois, compte tenu des caractéristiques de l'opération qui ne constitue pas une émission directe d'actions, celle-ci ne devrait pas avoir un impact significatif sur le cours de bourse de l'action ECA.

IX. Marche des affaires depuis le début de l'exercice

Nous vous invitons à consulter le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2012 sous le numéro D.12-0407 et l'actualisation du Document de Référence de la Société déposée auprès de l'AMF le 17 décembre 2012 sous le numéro D.12-0407-A01.

L'émission des Obligations a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers le 17 décembre 2012 sous le numéro 12-603.

Le présent rapport, ainsi que le rapport complémentaire des commissaires aux comptes de la société, seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société et seront portés à la connaissance des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Fait à PARIS,

Le 4 avril 2013

¹ Moyenne des 20 derniers cours de clôture précédant la décision du Président Directeur Général du 17 décembre 2012

Tableau financier art. R.225-81 et R.225-102 du Code de Commerce.

Société ECA : Tableau financier

Nature des indications	2012	2011	2010	2009	2008
Capital social	3 319 565	3 207 599	3 204 509	3 185 412	3 144 591
Nombre d'actions émises	6 639 130	6 415 198	6 409 018	6 370 824	6 289 182
Valeur nominale d'une action	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Nombre maximal d'actions à créer	1 665 643	235 250	281 650	462 050	312 050
Chiffre d'affaires hors taxes	3 561 276	3 666 984	47 597 910	43 339 176	34 479 863
Résultats avant impôts, participation, amortissements & provisions	2 822 018	3 292 083	5 817 717	7 191 293	7 680 418
Impôt sur les bénéfices	2 114 000	(145 783)	514 140	(511 689)	(96 410)
Résultats après impôts et participation mais avant amortissements & provisions	1 707 922	3 146 300	5 976 946	6 255 410	7 320 758
Résultats après impôts, participation, amortissements & provisions	93 054	(131 330)	5 124 659	5 744 851	6 287 106
Résultats distribués		3 220 099	4 037 681	6 013 479	3 773 509
Par action résultat après impôt et participation mais avant amortissements & provisions *	0,26	0,49	0,93	1,13	1,22
Par action résultat après impôt, participation, amortissements & provisions *	0,01	-0,02	0,80	0,90	1,00
Dividende net attribué à chaque action		0,50	0,63	0,94	0,6
Effectif moyen des salariés	4	4	232	228	211
Montant de la masse salariale	592 852	250 288	9 771 670	8 471 412	7 317 580
Cotisations sociales et avantages sociaux	242 514	391 394	5 099 517	4 548 499	3 869 442

* calcul prorata temporis pour l'augmentation de capital en 2008

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille au 31 décembre 2012

Sociétés <i>En euros</i>	Valeurs nettes d'inventaire
I – Titres de participation	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres de participation cotés	
b/ Titres de participation non cotés	
ECA CNAI	2 313 087
ECA FAROS	980 000
ECA SINTERS	4 000 000
ECA EN	10 469 242
ECA ROBOTICS	17 554 118
ECA Développement	2 000
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres de participation cotés	
Néant	
b/ Titres de participation non cotés	
SSI	862 457
ECA CSIP	0
OD ECA	51 942
ECA SINDEL	96 020
1ROBOTICS	0
ESFE	28 982
AMERICA LATINA	0
TRITON IMAGING	2 822 360
	39 180 209
II – Autres titres immobilisés	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres cotés	
b/ Titres non cotés	
-Giac	16 010
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
Néant	
	16 010
III – Valeurs mobilières de placement	
a/ SICAV et certificats de dépôts	
b/ actions françaises cotées	
c/ actions propres	2 069 000
	1 380 189
Total général (I + II + III)	40 576 408

Tableau financier art. 24-11 du décret du 29 novembre 1983

Société ECA : Tableau des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu	Valeur titres (en 0)		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
ECA CSIP	£ 180 000	£ 213 092	100,00%	2 591 633	0	27 923		£ 537 636	-£ 213 092	
ECA ROBOTICS	17 556 021	494 067	100,00%	17 554 118	17 554 118	16 1870		36 723 936	(4 156 077)	
ECA CNAI	1 138 940	1 595 338	100,00%	2 313 087	2 313 087	485 760		2 173 4 664	331 296	
OD ECA	84 054	32 141	60,00%	51 942	51 942	0		5 750	(2 376)	
ECA FAROS	1 000 000	2 199 257	98,00%	980 000	980 000	355 689	2 666 350	10 521 565	980 921	
ECA SINDEL	500 000	100 000	96,02%	96 020	96 020	4 013 208	1600 000	4 913 800	274 847	
ECA EN	130 000	4 253 434	100,00%	10 869 242	10 469 242	1428 968	400 000	10 371 394	(100 1081)	
ECA SINTERS	4 000 000	(579 734)	100,00%	4 000 000	4 000 000	155 834		15 100 101	918 369	
1ROBOTICS	\$ 500 000	\$ -486 097	81,00%	307 504	57 504	0		\$ 3 073	\$ 3 073	
SSI	\$15 000	\$1703 014	100,00%	862 457	862 457	500 476		\$3 048 311	-\$942 454	
TRITON IMAGING	\$201442	\$340 719	100,00%	2 822 361	2 822 361	164 853		\$1 151 510	-\$109 078	
ECA AMERICA LATINA	R\$ 380 000	-R\$ 693 259	99,74%	165 277	165 277	313 491		-	-R\$ 627 538	
ECA DEVELOPPEMENT	2 000	- 1672,00	100,00%	2 000	2 000	3 556		-	(935)	
ECA SINGAPOUR	\$50 000	-\$39 341	100,00%	28 982	28 982	359 504		\$18 898	-\$358 881	

Les données pour ECA CSIP sont exprimées en Livre Sterling ;

Les données pour SSI, Triton Imaging et 1Robotics sont exprimées en US Dollars.

Les données pour ESFE sont exprimées en Dollars de Singapour.

Les données pour ECA America Latina sont exprimées en Réal Brésilien.

ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au cours des précédentes années :

	2008	2009	2010	2011	2012
Jean-Pierre GORGÉ					
ECA SA	x	x	x	x	x
Groupe Gorgé (ex FINUCHEM)	x	x	x	x	x
MELCO	x	x			
BERTIN Technologies (1)	x				
PELICAN VENTURE	x	x	x	x	x
SOPROME Participations	x	x	x	x	x
AUPLATA SA	x	x	x	x	X (*)
PROMELYS PARTICIPATION			x	x	x
AF MATHURINS COMMANDITE				x	x
France EOLE SAS					x
FRANCEOLE Dijon					x
FRANCEOLE Creusot					X
Société Civile G21					X
Raphaël GORGÉ					
Groupe Gorgé (ex FINUCHEM)	x	x	x	x	x
SCI THOUVENOT	x	x	x	x	x
PELICAN VENTURE	x	x	x	x	x
LES PATUREAUX (2)	x	x	x		
AUPLATA SA	x	x	x	x	X (**)
CLF	x	x			
ECA SA	x	x	x	x	x
MELCO	x	x			
SOPROME Participations	x	x	x	x	x
RECIF Technologies	x				
SCI Des Carrières	x	x	x	x	x
SCI Aussonne	x	x	x	x	x
NTS SAS	x				
NTC Technologie	x				
STONI SAS	x	x	x	x	x
Buildings & Lives Security Compagny SAS	x				
Finuchem Développement	x				
FINU 2 SAS	x				
NUCLEACTION	x	x	x	x	x
FINU 4 SAS		x	x	x	x
NTC Nucléaction SAS	x	x	x		
CNAITEC	x	x	x	x	
PROMELYS PARTICIPATION			x	x	x
STONI				x	
GORGE EUROPE INVESTMENT BV					x
SC Compagnie Industrielle du Verdelet					x
Loïc LE BERRE					
VLB Etudes & Conseil (ex Aloa Consulting)	x	x	x	x	x
ECA SA	x	x	x	x	x
SOPROME Participations	x	x	x	x	X
AUPLATA SA		x	x	x	X (**)
PROMELYS PARTICIPATION			x	x	X
LES PATUREAUX (3)			x		
Jean Louis SAMBARINO					
ECA SA	x	x	x	x	X
ECA FAROS	x	x	x	x	X
ECA ROBOTICS				x	X
ECA SINDEL				X	X
Catherine BENON épouse GORGE					
ECA SA				x	x
IMMOBILIERE DENON				x	

(1) société ayant fait l'objet d'une cession en janvier 2008

(2) société liquidée le 1er juillet 2010

* jusqu'au 12/06/2012

** jusqu'au 18/06/2012

ANNEXE 2 : RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les documents mentionnés à l'article 222-3 du règlement précité et les paragraphes correspondants du présent document de référence sont précisés ci-après.

- Comptes annuels de ECA SA :
 - o paragraphe 20.3.2 « comptes annuels de ECA SA au 31 décembre 2012 »
- Comptes consolidés de ECA SA :
 - o paragraphe 20.3.1 « comptes consolidés au 31 décembre 2012 »
- Rapport de gestion :
 - o annexe 1
- Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel :
 - o paragraphe 1.2 « attestation du responsable du document de référence »
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels :
 - o paragraphe 20.4.1.2 « rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels »
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :
 - o paragraphe 20.4.1.1 « rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés »

ANNEXE 3 : DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Les communiqués et avis financiers diffusés par le Groupe sont disponibles sur le site Internet : www.ecagroup.com

Date	Type de document	Référence
17/01/12	Signature d'un contrat pour la fourniture de robots COBRA MK2 avec la Direction Générale de l'Armement	www.ecagroup.com
21/02/12	Chiffres d'affaires 2011	www.ecagroup.com
16/04/12	Résultats Annuels 2011	www.ecagroup.com
26/04/12	Publication du Chiffre d'Affaires du premier trimestre 2012	www.ecagroup.com
26/04/12	Mise à disposition du rapport annuel 2011	www.ecagroup.com
02/07/12	Jugement en première instance dans le cadre d'une action relative à la propriété intellectuelle	www.ecagroup.com
04/07/12	ECA renforce son offre en guerre des mines avec un nouveau contrat de la Marine Indienne	www.ecagroup.com
26/07/12	Chiffre d'Affaires du premier semestre 2012	www.ecagroup.com
10/09/12	Résultat du premier semestre 2012	www.ecagroup.com
23/10/12	Publication du Chiffre d'Affaires du troisième trimestre 2012	www.ecagroup.com
07/11/12	Information relative au litige avec British Aerospace	www.ecagroup.com
13/11/12	Raphaël Gorgé est nommé Président Directeur Général d'ECA	www.ecagroup.com
11/12/12	Point sur l'activité – Perspectives pour l'exercice 2012	www.ecagroup.com
17/12/12	Emission par ECA d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance 1er janvier 2018, pour un montant d'environ 13,5 millions d'euros	www.ecagroup.com
21/12/12	Résultat de l'émission d'OCEANE : levée de fonds de 13.5 millions d'euros	www.ecagroup.com
14/01/13	Nouvelle commande de près de 13 Me dans le secteur de la Défense	www.ecagroup.com
29/01/13	Nouvelle commande en robotique terrestre de Défense : 20 robots Cobra MK2 en commande ferme et 60 en option	www.ecagroup.com
12/02/13	Guénaél Guillaume est nommé Directeur Général d'ECA	www.ecagroup.com
20/02/13	Chiffre d'affaires annuel 2012 de 99.4 M€	www.ecagroup.com
12/04/13	Publication des résultats annuels 2012	www.ecagroup.com

ANNEXE 4 : TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 5 JUIN 2013

A CARACTERE ORDINAIRE :

Première résolution – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels de cet exercice arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 93.051 Euros, et prend acte de la présentation du rapport du Président.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés (article 39-4 du Code Général des Impôts), s'élevant à 10.050 €, et le montant de l'impôt sur les sociétés correspondant.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve tels qu'ils sont présentés, les comptes de l'exercice se soldant par un résultat net part du groupe déficitaire de 4.527.875 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution – Conventions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Ces conventions donnent lieu chacune et dans l'ordre où elles figurent dans le rapport spécial à un vote distinct auquel n'ont pas pris part les personnes intéressées au sens de l'article L.225-40 du Code de commerce.

Quatrième résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 93.051 € de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice :	93.051 €
- Auquel s'ajoute le Report à Nouveau	8.388.671 €

Affectation

- A la réserve légale	4.653 €
-----------------------	---------

à hauteur de 5 % du bénéfice

- A titre de dividende aux actionnaires	2.522.869,40 €
---	----------------

Soit 0.38 Euros pour chacune des 6.639.130

actions composant le capital social,

- Le solde, au compte Report à Nouveau,	
---	--

Qui se trouve ainsi porté à	5.954.199,60 €
-----------------------------	----------------

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 14 septembre 2013.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende versé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, et fait l'objet d'un prélèvement à la source

obligatoire non libératoire de 21 % en application des dispositions de l'article 117 quater nouveau du CGI, sauf dispense.

Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à la date de mise en paiement du dividende à 15,5%.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au compte report à nouveau.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 6.639.130 actions composant le capital social à la date de ce jour, le montant global des dividendes serait ajusté en conséquence et le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Dividende global	Montant éligible à la réfaction	Montant non éligible à la réfaction
2009	6.013.478,92 € <i>Soit 0,94 € par action</i>	6.013.478,92 €	-
2010	4.037.681,34 € <i>Soit 0,63 € par action</i>	4.037.681,34 €	-
2011	3.220.099 € <i>Soit 0,50 € par action</i>	3.220.099,00 €	-

Cinquième résolution – Paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts, de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions créées avec jouissance du premier jour de l'exercice en cours.

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution.

Les actions créées en paiement du dividende seront émises à un prix égal à 90% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminuée du montant net du dividende soit 0,38 Euros, conformément aux dispositions de l'article L.232-19 du Code de commerce.

L'option pour le paiement du dividende en actions devra être exercée par les actionnaires auprès des intermédiaires financiers habilités du 26 juin 2013 au 14 août 2013 inclus.

A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire.

L'option concernera le montant total du dividende pour lequel elle est offerte.

Lorsque le montant des dividendes auquel il a droit ne correspondra pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces,
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant immédiatement la différence en numéraire.

Les actions ainsi émises porteront jouissance au 1^{er} janvier 2013.

Pour les actionnaires qui opteront pour un versement en numéraire, les sommes leur revenant seront mises en paiement à l'issue de la période d'option, à compter du 14 septembre 2013.

Des bulletins de souscription seront mis à la disposition des actionnaires.

La présente Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour constater le nombre des actions émises et apporter les modifications nécessaires à l'article des statuts relatif au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, conclure tous accords, prendre toutes dispositions pour assurer la bonne fin de l'opération et, généralement, faire tout ce qui serait utile et nécessaire.

Sixième résolution – Ratification de nomination provisoire d'un administrateur

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur de la société de :

Monsieur Raphaël GORGE

Né le 6 Mai 1971 à BOULOGNE BILLANCOURT 92100

Demeurant 4 rue Commines, 75003 Paris

coopté par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 novembre 2012 en remplacement de la société GROUPE GORGE, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir dans l'année 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

Septième résolution – Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale décide de nommer

Monsieur Guénaël GUILLERME

né le 12/6/1962 à Lorient (56),

demeurant 238 Avenue Joseph de Virelle, 83110 SANARY-SUR-MER

en qualité de nouvel administrateur pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018.

Huitième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise ce dernier, pour une période de **dix-huit mois**, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, soit à ce jour 663.913 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale mixte du 7 juin 2012 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ECA par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les

mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 29.876.085 Euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE :

Neuvième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1°) – Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) – Fixe à **vingt-quatre mois** à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 4 juin 2015, la durée de validité de la présente autorisation,

3°) – Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Dixième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.
- 2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.
- 3) Fixe à **vingt-six mois** la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 1.000.000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

- 5) Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.
- 6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Onzième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

- 1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies,

- d'actions ordinaires,

- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,

- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

- 2) Fixe à **vingt-six mois** la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

- 3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.000.000 euros.

Le plafond ainsi arrêté n'inclut pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital. Il est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 25.000.000 euros.

- 4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission visée au a/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,

- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,

- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

- 5) Constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces valeurs mobilières donneraient accès,

- 6) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

- 7) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Douzième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à **vingt-six mois** la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.000.000 euros.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la treizième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 25.000.000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la treizième résolution.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.
5. Constate et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces valeurs mobilières donneraient accès,
6. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
7. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
8. Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions à condition qu'il atteigne les $\frac{3}{4}$ de l'émission décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
9. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la

réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

10. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment son article L 225-136, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.
2. Fixe à **vingt six mois** la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
3. Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1.000.000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la douzième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 25.000.000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la douzième résolution.
4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.
5. Constate et décide, en tant que de besoin, que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquels ces valeurs mobilières donneraient accès,
6. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
8. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, l'Assemblée Générale décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

Quinzième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail, aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

- 1/ Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2/ Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs à tout droit aux actions ou valeurs mobilières pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation,
- 3/ Fixe à **vingt-six mois** à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4/ Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital.
- 5/ Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- 6/ Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

Seizième résolution – Utilisation des délégations en période d'offre publique

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, dans le cadre de l'article L.233-33 du Code de commerce, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

1. – Autorise le Conseil d'administration, si les titres de la Société viennent à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations qui lui ont été consenties aux termes de la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2012, des 17^{ème} et 18^{ème} résolutions de l'assemblée générale mixte du 21 juin 2011 et des 9^{ème} à 15^{ème} résolutions de la présente Assemblée,
2. – Décide de fixer à **dix-huit mois** à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de la présente autorisation.
3. – Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions prévues par la loi, la présente autorisation.

Dix septième résolution – Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité requises par la loi et les décisions prises ci-dessus.

ANNEXE 5 : AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2013

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES - ASSEMBLEE GENERALE MIXTE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du cCode de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L-225-40 du cCode de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Objet : avenant à la convention de détachement de M. Dominique Vilbois auprès d'ECA

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Gorgé, Raphaël Gorgé et Madame Catherine Gorgé,

M. Dominique Vilbois, recruté par Groupe Gorgé, a été détaché au sein de la société ECA et de ses diverses filiales afin d'y assumer des fonctions de mandataire social. Une convention de détachement a été signée le 25 septembre 2008 (autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2008) entre Groupe Gorgé et ECA, elle prévoit la refacturation à ECA de la rémunération de M. Dominique Vilbois versée par Groupe Gorgé.

Le Conseil d'Administration du 5 décembre 2012 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de détachement de M. Dominique Vilbois. Cet avenant prévoit la refacturation à ECA de toutes les sommes versées à M. Dominique Vilbois par Groupe Gorgé dans le cadre de son licenciement, y compris dans le cadre d'une transaction conclue avec M. Dominique Vilbois.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, votre société a refacturé, au titre de la rémunération et des sommes versées dans le cadre du licenciement de M. Dominique Vilbois, un montant total de 575 milliers d'euros à la société ECA, conformément aux termes de cette convention et de son avenant.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du cCode de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de location en faveur d'ECA ROBOTICS

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 21 juin 2011 a autorisé ECA à consentir un bail à loyer, pour un usage commercial, pour les locaux 262 rue des Frères Lumière et 809 avenue de Draguignan, ZI de TOULON Est, 83130 LA GARDE. Ce bail est conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 21 juin 2011, moyennant un loyer annuel de 650 000 euros HT.

Modalités : au titre de l'exercice 2012, ECA a facturé à la société ECA ROBOTICS un loyer de 673 496,93 euros après prise en compte de l'augmentation annuelle.

Fait à Versailles et Paris, le 18 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

BDO France - ABPR Ile de France

Philippe BENECH

MAZARS

Daniel ESCUDEIRO

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital social réservée aux adhérents d'un plan épargne entreprise

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2013

15ème résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant nominal maximal de l'augmentation du capital susceptible de résulter de cette émission s'élève à 1% du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Votre Conseil d'administration vous propose également, dans la seizième résolution, de pouvoir utiliser cette délégation en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Versailles et à Courbevoie, le 18 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**BDO - ABPR ILE DE
FRANCE**

MAZARS

PHILIPPE BENECH

DANIEL ESCUDEIRO

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2013

11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (onzième résolution) ;
- émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres au public (douzième résolution), étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
- émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an (treizième résolution).

Votre Conseil d'administration vous propose également, dans la seizième résolution, de pouvoir utiliser ces délégations en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable.

Le montant nominal maximal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 1 000 000 euros au titre des onzième, douzième et treizième résolutions, étant précisé que le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 1 000 000 euros au titre des douzième et treizième résolutions.

Le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 25 000 000 euros pour les onzième, douzième et treizième résolutions, étant précisé que le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra excéder 25 000 000 euros pour les douzième et treizième résolutions.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux onzième, douzième et treizième résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, si vous adoptez la quatorzième résolution.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration dans le cadre des douzième et treizième résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la onzième résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les douzième et treizième résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

à Versailles et à Courbevoie, le 18 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**BDO - A B P R I L E D E
F R A N C E**

M A Z A R S

PHILIPPE BENECH

DANIEL ESCUDEIRO

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2013

9^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en oeuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Votre Conseil d'administration vous propose également, dans la seizième résolution, de pouvoir utiliser cette délégation en cas d'offre publique portant sur les titres de votre société, dans le cas où le premier alinéa de l'article L. 233-33 du Code de commerce est applicable.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Versailles et à Courbevoie, le 18 avril 2013

Les Commissaires aux Comptes

**B D O - A B P R I L E D E
F R A N C E**

M A Z A R S

PHILIPPE BENECH

DANIEL ESCUDEIRO

SOMMAIRE – TABLE THEMATIQUE

LE MESSAGE DU PRESIDENT	5
FAITS MARQUANTS	7
PERSPECTIVES 2013	10
1. PERSONNES RESPONSABLES	11
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT	11
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	11
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	11
2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	11
2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	12
2.3. TABLEAU RELATIF A LA PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	12
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	13
3.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES SELECTIONNEES	13
3.2 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES POUR DES PERIODES INTERMEDIAIRES	13
4. FACTEURS DE RISQUES	13
4.1 RISQUES JURIDIQUES	13
4.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	14
4.3 RISQUE DE CREDIT ET/OU DE CONTREPARTIE	14
4.4 RISQUES OPERATIONNELS	14
4.5 RISQUE DE LIQUIDITE	16
4.6 RISQUES DE MARCHE	16
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	17
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	17
5.1.1. DENOMINATION SOCIALE	17
5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT	17
5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE	17
5.1.4. SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION APPLICABLE	17
5.1.5. HISTORIQUE	18
5.2. INVESTISSEMENTS	19
5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES	19

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	19
5.2.3. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR LESQUELS LES ORGANES DE DIRECTION ONT DEJA PRIS DES ENGAGEMENTS FERMES.	19
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	19
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES	19
6.2. PRINCIPAUX MARCHES	19
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS QUI AURAIENT PU INFLUENCER LES ACTIVITES OU LES MARCHES DE LA SOCIETE	20
6.4. DEPENDANCE DE LA SOCIETE VIS-A-VIS DES BREVETS, LICENCES OU AUTRES	20
6.5. ELEMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DECLARATION DE L'EMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE	21
7. ORGANIGRAMME	22
7.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE	22
7.2. LISTE DES FILIALES IMPORTANTES	24
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	25
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25
8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	26
9.1. SITUATION FINANCIERE	26
9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION	26
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	26
10.1. CAPITAUX PROPRES	26
10.2. SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	26
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	26
10.4. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX	26
10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR REALISER LES INVESTISSEMENTS PREVUS	26
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	26
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	27
12.1. TENDANCES RECENTES	27
12.2. TENDANCES POUR 2013 ET STRATEGIE FUTURE	27

<u>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</u>	<u>27</u>
<u>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</u>	<u>28</u>
14.1. MEMBRE DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE	28
14.2. CONFLITS D'INTERETS	28
<u>15. RÉMUNERATION ET AVANTAGES</u>	<u>28</u>
15.1. REMUNERATIONS VERSEES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	28
15.2. PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES	28
<u>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	<u>28</u>
16.1. ECHEANCE ET DUREE DES MANDATS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	28
16.2. CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LA SOCIETE OU SES FILIALES	28
16.3. COMITE DE L'AUDIT ET COMITE DE REMUNERATION	28
16.4. CONFORMITE AUX REGLES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	28
16.5 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE	29
16.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	34
<u>17. SALARIÉS</u>	<u>35</u>
17.1. NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION	35
17.2. PARTICIPATIONS ET STOCKS OPTIONS DES MANDATAIRES	35
17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	35
<u>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	<u>35</u>
18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	35
18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	35
18.3. ACTIONNARIAT DE CONTROLE	35
18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	35
<u>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</u>	<u>35</u>
<u>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'EMETTEUR</u>	<u>36</u>
20.1. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	36
20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	36
20.3. ETATS FINANCIERS	37

20.3.1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2012	37
20.3.2. COMPTES ANNUELS DE ECA SA AU 31 DECEMBRE 2012	69
20.4. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES	84
20.4.1 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	84
20.4.2. AUTRES VERIFICATIONS EFFECTUEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX	88
20.4.3. INFORMATIONS FINANCIERES FIGURANT DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT NON TIREES DES ETATS FINANCIERS VERIFIES DE L'EMETTEUR	88
20.5. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	88
20.6. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	88
20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	88
20.8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE :	88
20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE :	88
 <u>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</u>	 <u>89</u>
 21.1. CAPITAL SOCIAL	 89
21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET CAPITAL POTENTIEL	89
21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	89
21.1.3. AUTO-CONTROLE	89
21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	89
21.1.5. DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION ATTACHES AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBERE	89
21.1.6. OPTION PORTANT SUR LE CAPITAL D'UNE FILIALE	90
21.1.7. TABLEAU D'EVOLUTION HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL	90
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	90
21.2.1. OBJET SOCIAL	90
21.2.2. DISPOSITIONS DES STATUTS, D'UNE CHARTE OU D'UN REGLEMENT CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	91
21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D'ACTIONS EXISTANTES.	92
21.2.4. ACTIONS NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES	93
21.2.5. ASSEMBLEES GENERALES D'ACTIONNAIRES	93
21.2.6. DISPOSITION DES STATUTS QUI POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER OU D'EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.	94
21.2.7. FRANCHISSEMENT DE SEUILS	94
21.2.8. CONDITIONS CONCERNANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL QUI SERAIENT PLUS STRICTES QUE LA LOI	94
 <u>22. CONTRATS IMPORTANTS</u>	 <u>94</u>
 <u>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</u>	 <u>94</u>
 <u>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	 <u>95</u>
 <u>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</u>	 <u>96</u>

26. LISTE DES ANNEXES	96
ANNEXE 1 : RAPPORT DE GESTION	97
ANNEXE 2 : RAPPORT FINANCIER ANNUEL	130
ANNEXE 3 : DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	131
ANNEXE 4 : TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2013	132
ANNEXE 5 : AUTRES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 5 JUIN 2013	140



Siège Social

ZI Toulon Est - BP 242 - Rue des Frères Lumière
83078 Toulon cedex 09

Tél : +33 4 94 08 90 00 - Fax : +33 4 94 08 90 70
www.eca.fr